



REVUE DE PRESSE
5 juillet 2019



SOMMAIRE

<i>Date</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
Presse Environnement		5
05/03/19	AEF Info - Environnement	
12/04/19	Le Journal de l'Environnement	
24/04/19	Le Journal de l'Environnement	
24/04/19	Green Univers	
25/04/19	Environnement Magazine	
07/05/19	Actu-environnement	
02/07/19	Les Horizons	
Presse Energie		23
07/03/19	Enerpresse	
13/09/19	BIP	
15/03/19	Energie Plus	
25/04/19	Quelle énergie	
26/04/19	Enerpresse	
02/05/19	BIP	
20/06/19	Plein Soleil	
24/06/19	ThermPresse	
01/07/19	Energie Plus	
02/07/19	Energies de la mer	
Presse Collectivités		37
01/04/19	La Revue des collectivités locales	
04/04/19	News Tank Cities	
15/04/19	La Gazette des Communes Club Techni.cités	
15/04/19	Techni.cités	
25/04/19	collectiviteslocales.fr	
03/05/19	collectiviteslocales.fr	
07/05/19	La Revue des collectivités locales	
19/05/19	Techni.Cités	

27/05/19 La Gazette des Communes
31/05/19 Lagazettedescommunes.com
03/06/19 Smart City Mag
18/06/19 La Gazette des Communes

Presse Bâtiment

66

24/04/19 Batiweb
24/04/19 Verre & Menuiseries Actualités
07/06/19 Construction 21
21/06/19 Les Cahiers techniques du Bâtiment

Presse nationale économique et généraliste

76

02/04/19 Le Monde
25/04/19 Euractiv
30/04/19 La Tribune
06/05/19 franceurbaine.org
09/05/19 France Inter
24/05/19 Canal+ / Détours
24/05/19 La Tribune
29/05/19 Liberation.fr
29/05/19 Libération
13/06/19 Euractiv
24/06/19 France 5

Presse Industrie

96

14/05/19 L'Usine Nouvelle
16/05/19 Lusinenouvelle.com

Presse Sciences et technologie

101

16/05/19 Daily Geek Show

Presse locale et régionale

106

19/04/19 L'Agriculteur Charentais
23/04/19 Sud-Ouest édition La Rochelle Rochefort

25/04/19	Aqui !
25/04/19	Info Eco
26/04/19	Aqui !
26/04/19	En 2 Mots Poitou-Charentes
03/05/19	L'Hebdo de Charente Maritime
18/06/19	Aqui
27/06/19	EN 2 Mots Poitou-Charentes
27/06/19	Sud-Ouest édition La Rochelle Rochefort
27/06/19	Aqui
03/07/19	Le Phare de Ré

Remarques

126

Presse spécialisée Environnement



A usage unique de : **Service clients AEF info**

La Rochelle veut devenir le premier territoire urbain littoral zéro carbone en 2040

Frappé par la tempête Xynthia en 2010, le territoire rochelais souhaite se doter d'une stratégie environnementale globale, misant notamment sur les solutions et technologies innovantes ainsi que sur l'implication citoyenne. Pour faire de La Rochelle le premier territoire urbain littoral zéro carbone en 2040, un consortium public-privé remettra le 26 avril 2019 son dossier de candidature pour l'appel à projet "Territoires d'innovation" du Programme d'investissements d'avenir. Les lauréats seront connus à l'automne 2019.

La Rochelle se met en ordre de bataille pour devenir le premier territoire urbain littoral français à afficher en 2040 un bilan "zéro carbone". Sélectionné en janvier 2018 par le Secrétariat général à l'investissement dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt "Territoires d'innovation de grande ambition" (Tiga), le territoire s'était vu allouer 400 000 € de subventions par la Banque des territoires pour développer son projet, ce dernier étant piloté par un consortium associant la Communauté d'agglomération et la ville de La Rochelle, l'Université, Port Atlantique La Rochelle et Atlantech.

Passant à l'étape suivante, il déposera le 26 avril sa candidature dans le cadre de l'appel à projet national "Territoires d'innovation" du Programme d'investissements d'avenir.

"Ménagement" du territoire

"Notre agglomération est engagée depuis longtemps sur les questions environnementales, sous l'impulsion notamment de Michel Crépeau [maire de 1971 à 1999]", retrace Jean-François Fountaine, maire de La Rochelle et président de la communauté d'agglomération. "Nous avons par ailleurs été touchés par la tempête Xynthia en 2010 qui a submergé trois parties de notre ville : ce projet est aussi une façon de donner du sens à l'ensemble de notre démarche et de la globaliser pour éviter que La Rochelle soit de nouveau submergée", poursuit-il.

Il s'agit, selon les porteurs du projet, d'une démarche de "ménagement" du territoire. Comprendre, selon Jean-François Fountaine, une approche "plus fine, sans brutalité", à l'exact opposé des pratiques des années 1970, une époque à laquelle "on n'hésitait pas à combler un marais pour y construire un quartier, quand aujourd'hui on aura tendance à remettre en

valeur ces espaces naturels".

Agrégateur carbone

Concrètement, le consortium d'acteurs publics et privés mise sur plusieurs leviers que sont la préservation du littoral et des aires marines, l'efficacité énergétique du bâtiment, l'autoconsommation d'énergies renouvelables, la mobilité durable, l'écologie industrielle et l'économie circulaire. Avec un fil rouge : trouver "des solutions innovantes pour changer les usages, en alliant sobriété et développement économique et social", comme l'expliquent les porteurs du projet dans un communiqué le 28 février.

Dans cet esprit, le consortium rochelais a notamment travaillé sur la conception d'un agrégateur carbone dont l'objet est de calculer en temps réel les émissions de carbone de tout type et l'impact de la mobilisation des habitants sur la question des enjeux environnementaux. Leur programme vise aussi à inciter le financement de projets environnementaux grâce à la vente de crédits carbone. D'autres éléments de précision concernant le projet seront communiqués dans les semaines à venir.

Implication citoyenne

"Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Tiga, trois critères ont intéressé le jury : l'approche globale, la dimension répliquable pour les autres territoires littoraux et l'implication citoyenne", souligne Jean-François Fontaine. Ce dernier point est particulièrement mis en avant dans le dossier final qui sera remis le mois prochain. "Nous voulons que les habitants s'approprient la démarche ce qui suppose que celle-ci soit par exemple co-portée par les conseils citoyens dans les quartiers", estime le maire.

Une grande exposition, "La Rochelle climat océan", se tiendra également de novembre 2019 à novembre 2021 au Musée Maritime afin de mobiliser les consciences face aux enjeux climatiques. "Les Rochelais sont d'ores et déjà sensibilisés parce qu'ils ont vécu les conséquences du dérèglement climatique ici même, nous voulons approfondir cette sensibilisation", ajoute-t-il. L'événement se veut innovant, interactif et à visée internationale.

10 à 20 projets lauréats

À l'issue de l'appel à projets "Territoires d'innovation", prévue pour cet automne, 10 à 20 projets seront accompagnés sur une période de 10 ans, bénéficiant d'un budget total de 450 M€ géré par la Banque des territoires pour le compte de l'État. "Que nous soyons retenus ou pas, nous allons mettre en place cette démarche mais il est certain que pour investir, avoir des financements complémentaires est un accélérateur", considère Jean-François Fontaine.

Afin d'être sélectionnés, les candidats devront "proposer de nouveaux modèles répondant aux objectifs de transformation soutenus par le Grand plan d'investissement annoncé par le Premier ministre, dans une logique de démonstrateurs à grande échelle et d'expérimentations de solutions et services innovants", rappelle le Secrétariat général à l'investissement.



Neutralité carbone: La Rochelle mise sur les crédits



Quelle trajectoire pour atteindre la neutralité carbone en 2040 ?

Visant la neutralité carbone en 2040, l'agglomération de **La Rochelle** (Charente-Maritime) a mis au point une stratégie originale basée sur la vente de crédits sur le territoire. Une première en France.

La neutralité carbone se joue aussi sur le littoral. L'agglomération rochelaise profite de l'appel à projets étatique 'Territoires d'innovation de grande ambition' (Tiga) pour faciliter sa transition vers la neutralité carbone en 2040 (cf. encadré). «Nous avons déjà mis en place des projets isolés. Avec ce projet Tiga, nous pouvons désormais relier entre elles toutes les initiatives menées sur la mobilité, l'habitat, et la préservation des marais», explique au JDLE Jean-François Fountaine, président de la communauté d'agglomération et maire de **La Rochelle**.

Empreinte carbone / En 2017, l'agglomération a émis 2 millions de tonnes équivalent CO₂, provenant principalement des transports (40%), du bâti (20%), et de l'industrie (20%), le restant provenant des intrants et des déchets. Ce montant devrait être pratiquement divisé par deux en 2030 et à l'équilibre en 2040.

Le projet fait partie des 24 finalistes[1] de la sélection lancée en novembre 2017 par le Secrétariat général pour l'investissement et la Banque des territoires. A la clé: un chèque de 450 millions d'euros sur 10 ans. A condition de faire partie des lauréats dévoilés en septembre. En échange, l'agglomération doit se plier aux strictes contraintes de l'appel à projets national, dont «un retour sur investissement élevé», glisse l'ancien régatier professionnel.

Agrégateur carbone

Pour mettre en mouvement une transition globale, l'agglomération a associé la ville, l'université, le port et Atlantech[2], un pôle expérimental de la transition écologique. Un projet s'appuyant sur deux nouveaux outils majeurs, dont un «agrégateur carbone territorial». Conçu par l'association Atlantech avec la DGEC[3] du ministère de la transition écologique et l'Institut pour l'économie du climat[4], ce dispositif vise à financer des projets de réduction d'émission avec des crédits carbone achetés par des entreprises, des collectivités, des associations et même des citoyens.

«Cet agrégateur va permettre de capter les entreprises locales non soumises au marché européen du carbone en valorisant leur démarche avec le label bas carbone[5]», explique Florence Peleau-Labigne, directrice générale des services de l'agglomération. «Sur 122 entreprises

contactées, 31% se disent intéressées pour contribuer à cet effort de réduction des émissions», complète Anne Rostaing, chargée du projet à Atlantech. Avec un prix cible de 70 € la tonne en moyenne. A affiner selon les acteurs...

Piloté par une société coopérative, l'agrégateur financera la restauration d'une zone humide sur le territoire, le changement d'une flotte d'entreprise, un projet d'écologie industrielle. Les idées, qui ne manquent pas, seront sélectionnées par la société coopérative d'intérêt collectif.

Empreinte carbone en 'open data'

Deuxième pilier innovant du projet rochelais, une plateforme de données de gaz à effet de serre (GES) doit voir le jour. Elle servira de référentiel de l'empreinte carbone sur le territoire. «Pour réaliser une base de données solide, nous allons travailler avec une centaine de partenaires, dont des acteurs majeurs du territoire comme le Grand port maritime, l'aéroport, l'hôpital, Alstom, Engie, EDF et Solvay», explique Didier Roux, président du comité scientifique **LaRochelle** Territoire zéro carbone.

Ebauche d'un futur décarboné

L'agglomération portuaire vise aussi à associer les territoires voisins. Notamment autour du MaaS (Mobility as a service), un outil de comparaison de l'empreinte carbone des différents modes de transport: bus, vélo, vélo-cargo, voiture individuelle ou en libre-service, covoiturage, marche à pied... Une fois le choix opéré, l'utilisateur réglera son déplacement avec un mode de paiement unifié.

Transports alternatifs, écologie industrielle, éco-quartier, stockage du carbone... L'heure est à la créativité. «Avec le projet Tiga, nous voulons dépasser les classiques clivages territoriaux comme les acteurs du bio contre ceux du conventionnel, ou les gestionnaires contre les associations pour embarquer tout le monde dans un engagement vers la neutralité carbone», conclut Laure-Emilie Angevin, coordinatrice de la démarche Territoire zéro carbone à l'agglomération. Un objectif auquel personne n'échappera.

[1] Sur 113 projets présentés

[2] Atlantech regroupe un laboratoire de recherche, des entreprises de la transition, un centre de formation et un écoquartier

[3] Direction générale de l'énergie et du climat

[4] Institute for climate economics

[5] Le label bas carbone a été créé par un décret du 28 novembre 2018



Le label bas-carbone sème les graines de la transition agricole et forestière



Les premiers projets visent le boisement, le reboisement et le balivage
Créé par un décret du 28 novembre 2018, le label bas-carbone a été officiellement présenté le 23 avril au ministère de la transition écologique. Objectif: favoriser l'émergence de projets de réduction et de séquestration des émissions de gaz à effet de serre.

Si le label n'exclut aucun secteur, il vise en particulier l'agriculture et la foresterie, dont la mobilisation s'avère indispensable pour atteindre la neutralité carbone en 2050. C'est le cas du projet-pilote développé par l'Association syndicale libre de gestion des forêts de la Terre de Peyre, en Lozère. Au programme: boisement et reboisement de 36 hectares de pinèdes fortement dégradées par une tempête et la neige, en utilisant des essences variées. Résultat: plusieurs milliers de tonnes de CO2 stockées en quelques décennies.

Une garantie pour les financeurs

Fédérateur, le label compte faire pousser des projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du territoire, quels que soient les acteurs: entreprises, collectivités, associations et même particuliers. En apportant une garantie solide aux financeurs potentiels, banques ou entreprises engagées dans la compensation carbone. Plusieurs porteurs de projets en cours, comme l'agglomération de **LaRochele** (territoire zéro carbone en 2050), visent d'ailleurs les financements de la Banque des territoires dans le cadre de l'appel à projet étatique Territoires d'innovation de grande ambition (Tiga). A un détail près: les réductions qui pourraient être obtenues en dehors de cette labellisation, en application de la réglementation par exemple[1], ne peuvent logiquement pas bénéficier du dispositif.

Effet boule-de-neige

Le label s'appuie par ailleurs sur des méthodes de réduction d'émission –par évitement ou séquestration- développées par chaque porteur de projet et approuvées par le ministère de la transition écologique. «L'objectif n'est pas de faire d'un forestier ou d'un éleveur un spécialiste du carbone. Le plus important est de faire entrer dans la boucle des organisations représentatives comme le Centre national de la propriété forestière (CNPF), l'Institut de l'élevage (IDELE) ou le Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL), qui font partie de projets-pilotes, pour qu'elles fassent passer le message à leurs adhérents», explique Benoît Leguet, directeur général d'i4CE, à l'origine de la conception du label. Un label qui prend en compte les réductions d'émissions directes, réalisées sur le périmètre du projet, comme les

émissions indirectes, dont les déplacements de salariés, le transport amont ou aval des marchandises, l'énergie et les matériaux utilisés, l'usage des produits vendus...

Balivage, boisement, reboisement

Les premières méthodes, approuvées la semaine dernière par le ministère de la transition écologique, intéresseront les porteurs de projets forestiers. Elles visent le balivage[2], le boisement et la reconstitution de forêts dégradées. Pour réduire les coûts de transaction (liés au monitoring, au reporting et à la vérification), Benoît Leguet conseille aux porteurs de projet de se référer aux méthodes publiées ou en cours de validation (élevage). «Réduire les coûts de transaction permet d'augmenter les coûts liés à la réduction des émissions», résume l'économiste du climat.

[1] Comme le système européen d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre

[2] Eclaircie d'un taillis pour ne retenir que les plus beaux arbres, appelés « baliveaux »



A quoi serviront les marchés locaux du carbone ?

La longue et périlleuse maturation des marchés du carbone franchit une nouvelle étape. Aux grandes places internationales, comme l'ETS * européen désormais relancé, viennent s'ajouter des mini bourses d'échanges 100% locales. Au Canada, le Québec et la Colombie Britannique sont en pointe sur ce sujet, exploré aussi en Chine et aux Etats-Unis.

La France s'y met, en commençant par **La Rochelle**. La ville s'y prépare depuis un an et demi à l'initiative d'un consortium composé de la Communauté d'agglomération, l'écoquartier Atlantech, la municipalité, l'université et le port. L'idée consiste à rapprocher, sur la base du volontariat et au-delà des simples obligations légales, des acheteurs et des vendeurs locaux de crédits carbone. Par exemple une entreprise de l'agroalimentaire achètera des titres carbone aux agriculteurs fournisseurs de cette même entreprise, s'ils améliorent leur mode de production.

Double effet

Un investisseur pourra aussi être intéressé. Imaginons qu'un fonds d'investissement soit présent dans les bornes de recharge de véhicules électriques. Il peut trouver un intérêt à acheter les certificats vendus par les Rochelais acheteurs de ces véhicules (ce qui représente une subvention en plus pour ces derniers) ; le fonds agrandit le marché de l'infrastructure et améliore en même temps son bilan ESG** global, sur lequel il doit de plus en plus rendre des comptes aux sponsors.

« Les acteurs peuvent de la sorte contribuer directement à la réduction des émissions. Nous sommes au-delà d'un simple mécanisme de compensation carbone », considère Anne Rostaing, chef de projets chez Atlantech et responsable de « l'agrégateur carbone » en cours de création. Pour gérer ce circuit et ses premières opérations, **La Rochelle** mettra en effet en service au quatrième trimestre 2019 un outil sous la forme d'une société coopérative d'intérêt collectif (Scic) assortie d'une plateforme de collecte et de traitement des données, le tout visant à évaluer sérieusement les actions et réaliser les transactions.

Marché secondaire interdit

La démarche s'appuie sur la toute nouvelle initiative du gouvernement de créer une certification bas carbone pour les projets allant au-delà des exigences légales, avec des méthodes de calcul par secteur imposées aux agrégateurs territoriaux, mais encore à fixer pour certaines. Pour éviter les fraudes dans un milieu qui en a connues de spectaculaires, le ministère de la Transition écologique et solidaire a interdit la revente des crédits carbone locaux par les bénéficiaires ; le futur agrégateur rochelais devra à ce titre garder le monopole des transactions.

Pionnière, l'agglomération devrait être suivie à court terme par celle de Nancy et par Paris ; la neutralité carbone souhaitée pour les Jeux olympiques de 2024 pourrait y être en partie assurée par ce mécanisme.

*Emission trading scheme

**Environnement, social, gouvernance



Création d'un agrégateur carbone territorial à La Rochelle



Ce mercredi 24 avril, la ville de **La Rochelle**, la communauté d'agglomération, Atlantech, l'université de **la Rochelle**, et le Port atlantique, ont créé une coopérative locale de carbone qui a pour but de développer les projets permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dans le cadre de l'appel à projets « Territoires d'innovation », la communauté d'agglomération, la ville de **la Rochelle**, Atlantech, l'université de **La Rochelle** et le port Atlantique proposent un programme coopératif. « Pour aller encore plus loin, plus vite, et servir ce projet systémique reposant sur différents leviers d'action, le consortium rochelais va déployer avec ses partenaires un outil innovant inédit qui s'inscrit en droite ligne de la création du label bas carbone : l'agrégateur carbone territorial », expliquent les partenaires dans un communiqué commun. L'agrégateur carbone territorial a pour principe de « créer un outil coopératif permettant l'émission et la vente de crédits carbone à l'échelle territoriale et donc réunir les porteurs de projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et acheteurs de crédits carbone », est-il précisé. Collectivités, associations, entreprises ou même citoyens, sont donc incités via ce dispositif, à compenser une partie de leur empreinte carbone en investissant dans des projets locaux.

« Une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) est en cours de création pour assurer le pilotage de ce dispositif, dont le fonctionnement viendra ensuite s'adosser à la première plateforme territoriale de data, solution numérique de collecte, de traitement et de pilotage des données du territoire », est-il ajouté.

DATE : 07/05/2019
MEDIA : Actu-environnement
LINK : [online](#)



La Rochelle lance un agrégateur de carbone territorial

L'agglomération rochelaise a l'ambition de devenir le premier territoire urbain littoral à zéro carbone d'ici à 2040 grâce à un système d'échange local de crédits carbone.

Gouvernance | 07 mai 2019 | Agnès Sinai



© LRTZC

Dès 2020, tout citoyen, ou entreprise, désireux de participer à la transition écologique pourra échanger des crédits carbone sur le territoire de l'agglomération de La Rochelle, qui compte 170.000 habitants. La vocation de l'initiative "La Rochelle territoire Zéro carbone" est de mettre en musique les compétences du territoire afin de *"créer une dynamique inédite"*, selon les termes du maire, Jean-François Fontaine, président de la communauté d'agglomération, dans une *"vision globale"* qui impliquera l'ensemble des acteurs, citoyens, collectivités et entreprises.

L'objectif est de diviser par deux l'empreinte carbone du territoire d'ici à 2030 pour atteindre la neutralité carbone en 2040. Il s'agit d'une véritable mobilisation de la société rochelaise en faveur d'une nouvelle trajectoire et d'un démonstrateur à grande échelle. Lauréat de la première étape de l'appel à projets "Territoires d'innovation" du Programme d'investissements

d'avenir, La Rochelle bénéficie d'une enveloppe de 400.000 euros pour financer l'ingénierie de développement de ce projet.

Ce consortium territorial propose de relier des initiatives déjà opérationnelles dans les domaines de la préservation du littoral, du bâtiment, l'écologie industrielle, la mobilité et les énergies renouvelables via une plateforme de données qui permettra de suivre les consommations carbone du territoire. Dans la mise en place de cette plateforme locale, l'agglomération jouera le rôle de tiers de confiance pour récupérer, rendre accessible et exploiter les données.

Adossé à cette plateforme de données, l'agrégateur de carbone est un outil coopératif permettant l'émission et la vente de crédits carbone à l'échelle territoriale. L'agrégateur réunira les porteurs de projets et les acheteurs. Il permettra de comptabiliser le poids des actions dans le bilan carbone du territoire et de mettre en place un système de compensation performant. Au final, ce dispositif, éligible à la Stratégie nationale bas-carbone, servira à co-financer des projets territoriaux climatiquement cohérents.

La protection de 10.000 hectares de marais inscrits dans l'agglomération rochelaise permettra de valoriser l'espace littoral, vaste puits de carbone. *"Mangroves, herbiers marins et marais salés sont des écosystèmes qui captent beaucoup de CO₂, le transforment et le stockent dans la biomasse vivante de façon transitoire et dans les sédiments à plus long terme. Une fois estimée, la capacité de stockage d'un écosystème – le carbone bleu - pourra être défalquée du bilan carbone global"*, estiment les porteurs du projet.

Une dynamique en réseau

Outre la valorisation du "carbone bleu", la dynamique de ce projet s'appuie sur la ville, la communauté d'agglomération, le réseau d'acteurs économiques Atlantech, le port de commerce et l'université. Autour de ces cinq partenaires principaux, un écosystème de 80 associations est également engagé dans le projet. L'objectif est de mobiliser les forces vives du territoire, en impliquant le plus largement possible les citoyens.

Exemple : une entreprise dont l'objectif est de convertir sa flotte de véhicules en véhicules électriques pourra être financée par d'autres acteurs qui, eux, compenseront leurs émissions par l'achat de crédits carbone auprès de cette entreprise *"via l'agrégateur"*, explique Anne Rostaing, chef de projet énergie au sein d'Atlantech, en charge du pilotage de l'agrégateur carbone. *"La plateforme de certificats d'émissions, qui est en cours de constitution sous la forme d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), va lui apporter un co-financement. On va ainsi pouvoir valoriser ses réductions d'émissions"*.

L'ancrage territorial du dispositif est également important. Par exemple, l'entreprise qui va convertir sa flotte dans des véhicules électriques sera mise en relation avec un fournisseur d'ombrières photovoltaïques pour alimenter, sur son parking, les véhicules électriques stationnés. Ou bien cette entreprise pourra utiliser l'autoconsommation pour produire de l'hydrogène. Au final, ce seront au moins trois acteurs qui seront ainsi agrégés sur le territoire.

Dans chaque cas, un plan d'action est mis en œuvre, afin de conjuguer les filières identifiées sur le territoire : mobilité, autoconsommation, bâtiment, écologie industrielle. L'agrégateur met en connexion les acteurs pour valoriser économiquement les réductions de gaz à effet de serre.

Emmener toute la collectivité dans une trajectoire commune

Les crédits carbone n'inonderont-ils pas la plateforme ? "Il n'y aura pas trop de certificats car on est sur une additionnalité, selon le référentiel du label Bas carbone. En l'occurrence, 60 % de l'espace de notre agglomération est agricole, constitué majoritairement de grandes exploitations céréalières. Dans ce domaine, on compte beaucoup de porteurs de projets, qu'il s'agisse d'agroforesterie, de plantation de haies, de diversification de l'assolement par la plantation de légumineuses pour augmenter le pouvoir de captation du CO2 par les sols. L'agrégateur de carbone pourra aider ces acteurs à comptabiliser et à vendre des crédits carbone aux autres acteurs engagés, notamment les entreprises concernées par la RSE", soutient Anne Rostaing.

Il s'agira pour ces entreprises moins de compenser que de contribuer à une transition écologique locale sous la forme de la consolidation d'un écosystème économique. Dans le domaine du bâtiment, l'enjeu sera autant de récupérer des crédits carbone que de participer, pour les promoteurs comme pour les vendeurs de fenêtres, au développement du marché local en réduisant de manière volontaire leur impact environnemental. On constate que les entreprises sont déjà fortement demandeuses : le label Bas Carbone a déjà entraîné, en France, près de deux millions et demi de tonnes de CO2 équivalent évitées.

"Au-delà des entreprises, c'est aussi l'ensemble des citoyens qui seront impliqués, à charge pour chacun de s'engager dans une économie de carbone en tant que porteur de projet. Même les touristes, nombreux dans la région, pourront contribuer", souligne Anne Rostaing. "Au final, le volet carbone doit devenir systématique dans toute action publique ou privée. Nous tablons sur 150.000 projets pour diviser par deux les émissions d'ici à 2030. Grâce à un dénominateur simple à valoriser, nous pensons pouvoir impliquer chacun, citoyen, collectivité, entreprise, dans cette trajectoire commune."



Agnès Sinai, journaliste
Rédactrice spécialisée



Smart City

La Rochelle : territoire zéro carbone d'ici 2040 ?

- 7 minutes de lecture

by Guillaume JOLY on 2 juillet 2019



La ville de **La Rochelle** souhaite diviser par deux son empreinte carbone d'ici 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2040. Retour sur ce projet de transition écologique local et sur les actions menées par ce territoire pour y parvenir.

“L’engagement que nous avons pris d’atteindre un bilan zéro carbone d’ici à 2040 ne doit rien au hasard. Notre agglomération a très tôt compris les grands enjeux environnementaux et pris des mesures pour lutter contre le changement climatique.” Précise Jean-François Fontaine, maire de **La Rochelle**, et d’ajouter “en agissant sur les mobilités durables, l’écologie industrielle et territoriale, les énergies renouvelables, la préservation des océans, l’efficacité des bâtiments... mais aussi et surtout en mobilisant les citoyens, nous ferons la preuve qu’une autre trajectoire est possible.”

Le dispositif "*La Rochelle Territoire Zéro Carbone*" entend ainsi faire de la préfecture du département de la Charente-Maritime un exemple de transition écologique réussie et un exemple de smart city en France. Candidate à l'appel à projets "*Territoires d'innovations*" du programme d'investissement d'avenir porté par l'Etat (10 à 20 projets territoriaux se partageront sur 10 ans une enveloppe de 450 millions d'euros), l'objectif de La Rochelle est ambitieux, mais pas irréaliste. Porté par des acteurs publics et privés, il s'appuie notamment sur l'engagement citoyen et les atouts d'un territoire à la fois fertile et fragile.



Un projet collaboratif pour inventer la ville de demain

Le positionnement de La Rochelle sur le littoral Atlantique, entre Nantes et Bordeaux, en a toujours fait une zone attractive. Centre de pêche et de commerce depuis le 12^e siècle, cité médiévale au passé historique, située entre l'île de Ré et l'île d'Oléron, en dessous du marais Poitevin, La Rochelle est également une zone touristique très fréquentée. Une zone dynamique et attractive qui est aussi vulnérable aux aléas du climat : érosion des côtes, montée des eaux, perte de la biodiversité.

C'est pour cette raison que la ville, dès les années 1970, tente de se positionner comme un territoire d'expérimentation en matière de mobilités douces. Aujourd'hui, l'agglomération veut aller plus loin afin de devenir un modèle français sur cette problématique. "*Au-delà de l'objectif zéro carbone, La Rochelle veut inspirer, montrer la voie, prouver que c'est possible et donc proposer des outils répliquables par d'autres territoires*" précise Didier Roux, président du comité scientifique de ce projet.

Il s'agit ainsi d'un projet collaboratif porté par le territoire de [La Rochelle](#), la ville, son agglomération, l'université, le port et le pôle de compétitivité Atlantech. Mais le dispositif touche également les territoires voisins, comme la ville de Rochefort, le parc naturel du marais poitevin et celui de l'estuaire de la Gironde. Ainsi, 3 départements (Gironde, Charente-Maritime et Vendée) sont concernés par ce projet.



Les marais dans l'arrière-pays Rochelais sont une réserve de biodiversité et des puits naturels de carbone

4 axes majeurs pour un territoire zéro carbone

Afin de réussir son pari de réduction des émissions de CO₂, le territoire de [La Rochelle](#) axe son travail sur différents piliers, allant de la biodiversité aux énergies renouvelables en passant par le bâtiment et la mobilité.

Préserver le littoral et la biodiversité marine

L'agglomération rochelaise compte 70 kilomètres de côtes et 9 communes en bord de mer. Soit 35 000 hectares sur l'océan. À cela s'ajoute 10 000 hectares de marais. Ces écosystèmes abritent non seulement une importante biodiversité, mais ils sont également des puits de carbone qui stockent le CO₂. La protection de ces aires est donc l'un des volets prioritaires du projet.

En outre, une équipe de scientifiques de l'université de [La Rochelle](#), en partenariat avec le CNRS, recense actuellement les zones humides de ce territoire qui ont les plus grandes capacités d'absorption et d'épuration du CO₂. L'étude de ces écosystèmes devrait, à terme, permettre également de créer des "pièges à carbone" en

les intégrant à des infrastructures comme le mobilier urbain ou les routes. Enfin, des récifs artificiels vont également être construits afin de limiter l'érosion de la côte rochelaise.

Réhabiliter les passoires énergétiques

Le bâtiment "VLS 500", construit en 1974, est l'un des projets pilotes concernant la rénovation de ce qu'on appelle les "passoires énergétiques". Traitement des façades, installation d'une centrale photovoltaïque et de panneaux solaires pour la production d'eau chaude, injection du surplus dans le réseau de chaleur de la ville... À terme, trois fois moins de déperdition d'énergies dans le bâtiment. Une filière sur laquelle compte s'appuyer le territoire dans le futur. Ainsi, ce sont aujourd'hui près de 40 chercheurs et 750 étudiants qui sont regroupés à [La Rochelle](#) autour du bâtiment du futur.



Les vélos en libre-service existent à [La Rochelle](#) depuis 1976

Énergies renouvelables : le solaire en tête

En 2018, [La Rochelle](#) était alimentée à hauteur de 18% de son mix énergétique en énergies renouvelables, **contre environ 11% pour la moyenne nationale**. L'agglomération compte atteindre les 20% en 2020. Pour cela, l'agglomération mise énormément sur le potentiel solaire de son territoire. Elle a par exemple mis en place un cadastre solaire grâce à la start up **In Sun We Trust**, qui permet à chaque habitant de découvrir gratuitement le potentiel solaire de sa toiture.

Le territoire envisage également de miser sur l'auto-consommation et le stockage de l'électricité sous forme d'hydrogène afin de favoriser l'éclosion d'éco-quartier où

le surplus de production d'électricité serait réutilisé par les bâtiments où les voitures.

Mobilité durable : vélo et propulsion à l'hydrogène

La mobilité représente environ un tiers des émissions de CO2 du territoire de [La Rochelle](#). L'objectif est de réduire de 70% ce chiffre d'ici 2040 en misant principalement sur le transport de passagers (-77%) et le transport de marchandises (-68%). Pour cela, l'agglomération mise sur l'intermodalité des transports, et notamment sur un pôle multimodal qui prendra place au niveau de la gare. Des services de taxis, bus, cars inter-urbains, vélos et autopartage s'y rencontreront afin de favoriser les alternatives à la voiture individuelle.

[La Rochelle](#) va s'appuyer également sur ses 230 kilomètres de voies cyclables et plus de 50 stations libre-service pour continuer de développer ce mode de transport, qui représente 7% de la part modale sur le territoire, contre 2% à 3% sur le territoire national. Une spécialité locale puisque le premier système de vélo en libre-service y date de 1976. Enfin, le territoire de [La Rochelle](#) souhaite miser sur le développement de l'hydrogène pour décarboner les véhicules mais aussi les bateaux. Elle possède également un service de **navettes autonomes électriques**.



La première coopérative locale de carbone

Le territoire de [La Rochelle](#) mise également sur le développement de l'économie circulaire, notamment via des regroupements d'entreprises. C'est par exemple le cas



du réseau biotope qui recense 120 entreprises dont la particularité est de valoriser la gestion des déchets. Idem pour une quarantaine d'entreprises du port de [La Rochelle](#) qui mutualisent les déchets, le partage de palettes ou encore l'achat de véhicules électriques.

L'agglomération vise également à une meilleure sensibilisation de ses habitants aux problématiques et enjeux liés au climat, via la pédagogie, à l'image de l'exposition "*océans-climat*" qui relate le lien entre la vie marine et le réchauffement de la planète.

Cet engagement se matérialisera aussi par un système technique et financier destiné à développer les projets permettant de réduire les émissions de GES ou d'améliorer la séquestration de carbone. Il s'agit d'un outil coopératif qui permet l'émission et la vente de crédits carbone à l'échelle territoriale. Il réunit autour d'une même plateforme des porteurs de projets de réduction des émissions de GES et des acheteurs de crédits carbone pour agir efficacement.

Le saviez-vous ? [La Rochelle](#), terre d'innovation dans les transports.

1976 : [La Rochelle](#) lance le premier service de vélos en libre-service, 20 ans avant la ville de Copenhague et 30 ans avant l'arrivée des Vélib' à Paris.

1985 : [La Rochelle](#) lance le programme Autoplus, un service de location de véhicules pour des trajets courts, disponible sur abonnement.

1995 : [La Rochelle](#) inaugure un service de location de scooters et voitures électriques. Dès 1999, l'agglomération compte plus de 50 véhicules électriques disponibles 24/24 et 7/7.

1997 : Instauration de la première journée sans voitures en France. Un mouvement devenu mondial depuis.

Presse spécialisée Energie

**EN BREF****FRANCE La Rochelle a annoncé fin février sa candidature à l'appel à projets national**

Territoires d'innovation du Programme d'investissements d'avenir (PIA). Le dépôt est fixé au 26 avril. Les lauréats seront dévoilés cet automne. Doté d'un budget de 450 millions d'euros, l'appel à projets devrait sélectionner 10 à 20 projets innovants de transformation qui seront accompagnés sur une période de 10 ans. La Rochelle s'est lancée dans une démarche zéro carbone. En janvier 2018, son projet a été sélectionné dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA) qui visait à financer la phase d'ingénierie des candidatures. Il a bénéficié d'un financement de 400 000 € pour être approfondi.



PAYS :France
PAGE(S) :8
SURFACE :11 %
PERIODICITE :Quotidien

DIFFUSION :(109)



► 13 mars 2019 - N°13802

La Rochelle est candidate à l'appel à projets national Territoires d'innovation du Programme d'investissements d'avenir (PiA). Le dépôt est fixé au 26 avril. Les lauréats seront dévoilés cet automne. Doté d'un budget de 450 millions d'euros, l'appel à projets devrait sélectionner 10 à 20 projets innovants de transformation qui seront accompagnés sur une période de 10 ans. La Rochelle s'est lancée dans une démarche zéro carbone. En janvier 2018, son projet a été sélectionné dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA) qui visait à financer la phase d'ingénierie des candidatures. Il a bénéficié d'un financement de 400 000 € pour être approfondi

TÉLEX

/// **LA ROCHELLE** s'est engagée dans l'appel à projet national "Territoires d'Innovation" du programme d'Investissements d'avenir dans le but d'atteindre la neutralité carbone en 2040. /// la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, du ministère de la Transition écologique et solidaire a notifié à la **COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN (CPCU)**, filiale d'Engie et de la Ville de Paris, l'agrément du contenu CO₂ de ce réseau à la valeur de 0,132 kgeqCO₂ par kWh livré aux clients.

DATE : 25/04/2019
MEDIA : quelleenergie.fr
LINK : [online](#)



Le nouveau Top et Flop #SemaineDu22Avril



Encore nous avec un nouveau top et flop des actualités environnementales. Restez à jour sur les dernières news avec QuelleEnergie.fr

Les tops news



1. *La Rochelle vise la **neutralité carbone**.*



Pour **2040**, La Rochelle aimerait **atteindre la neutralité carbone**. Pour cela, elle a développé toute une **stratégie de revalorisation des transports publics** avec un nouveau dispositif nommé **MaaS** (Mobility As A Service) qui proposera de connaître les taux d'émission de CO₂ de que chaque mode de transport : voitures, voitures-

cargo, vélos etc Cet outil pourra également permettre aux habitants de comparer les différents modes de transport. Le projet est de mettre ces données au service de la transition écologique afin de susciter un comportement plus respectueux de l'environnement chez les rochelais. L'objectif de l'agglomération est de **premièrement diminuer les émissions de CO2 à la source** puis de **protéger et développer les puits de carbone capables de stocker le CO2**.

2. Les sous-traitants d'Apple se mettent aux énergies renouvelables



Après avoir annoncé, il y a un an, satisfaire ses besoins en énergie par des sources d'énergies renouvelables, Apple annonce que ses sous-traitants feront de même. « 44 de ses fournisseurs se sont engagés à entièrement alimenter leur chaîne logistique aux énergies propres » Ainsi, **286 MW viendront de panneaux solaires**

3. L'Inde, en route pour la transition énergétique

Pour **2030**, l'Inde a pour objectif d'alimenter le pays à **40% d'énergie d'origine renouvelable** : solaire, éolien ou biogaz. L'Inde est un grand pays et donc un marché gigantesque, qui s'inscrit dans une volonté de modernisation du réseau, que l'Inde souhaite rapide.

CLIMAT
FRANCE

La Rochelle lance un agrégateur carbone territorial

Au lendemain du lancement par le ministère de la Transition écologique et solidaire du label **bas carbone** (cf. *Enerpresse n°12311*), **La Rochelle lui emboîte le pas et met en place son agrégateur carbone territorial**. Il s'agit d'un « *dispositif technique et financier destiné à développer les projets permettant de réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre) ou d'améliorer la séquestration de carbone* », explique la ville dans un communiqué du mercredi 24 avril. Le dispositif, qui sera piloté par une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) en cours de création, prévoit l'émission et la vente de crédits carbone à l'échelle territoriale auprès d'entreprises, de collectivités, d'associations ou même de citoyens. Les acheteurs compensent ainsi une partie de leur empreinte carbone tandis que les vendeurs financent leurs projets de réduction des émissions. Le dispositif rochelais entre dans le cadre de l'appel à projets Territoires d'innovation du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

FRANCE**La Rochelle lance un agrégateur carbone territorial**

Au lendemain du lancement par le ministère de la Transition écologique et solidaire du label bas carbone (*cf. supra*), La Rochelle lui emboîte le pas et met en place son agrégateur carbone territorial. Il s'agit d'un « *dispositif technique et financier destiné à développer les projets permettant de réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre) ou d'améliorer la séquestration de carbone* », explique la ville dans un communiqué du mercredi 24 avril. Le dispositif, qui sera piloté par une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) en cours de création, prévoit l'émission et la vente de crédits carbone à l'échelle territoriale auprès d'entreprises, de collectivités, d'associations ou même de citoyens. Les acheteurs compensent ainsi une partie de leur empreinte carbone tandis que les vendeurs financent leurs projets de réduction des émissions. Le dispositif rochelais entre dans le cadre de l'appel à projets Territoires d'innovation du Programme d'investissements d'avenir (PIA).



Hélène Duponchel, Service Transition Énergétique de LaRoche : « Le développement de l'énergie solaire est une priorité »

Engagée dans une démarche territoriale « Zéro Carbone » à l'horizon 2040, l'agglomération de LaRoche déploie actuellement un plan global pour massifier la production d'énergies renouvelables. L'objectif dès 2020 : intégrer 20% d'EnR dans les consommations énergétiques du territoire en démocratisant l'accès pour ses habitants.

Une transition énergétique de fond alimentée par les énergies solaires et citoyennes

La démarche « Zéro Carbone » portée par l'agglomération de LaRoche repose sur un modèle collaboratif auquel les citoyens sont particulièrement associés. La collectivité mise sur une transition énergétique de fond pour atteindre son objectif 2040. L'utilisation généralisée des énergies renouvelables constitue l'une des pierres angulaires de ce projet ambitieux : dès 2030, le territoire rochelais s'attache à une multiplication de l'usage des EnR par 6, combinée à une réduction de 30% des émissions de gaz à effet de serre. Pour y parvenir, l'agglomération de LaRoche a commencé à développer des outils didactiques à la portée de tous, parmi lesquels un cadastre solaire en ligne. Ce dernier permet de se renseigner de façon neutre sur la quantité de chaleur ou d'électricité que pourrait produire une toiture. En saisissant simplement son adresse, ou en sélectionnant sa maison depuis une vue aérienne du territoire, un rochelais peut y obtenir toutes les informations utiles sur l'installation solaire thermique (pour la production d'eau chaude) ou photovoltaïque (pour revendre ou consommer sa propre électricité) que pourrait accueillir sa toiture (la surface de panneaux optimale, le coût de l'installation, la quantité d'énergie produite, les revenus générés...).

200 visites par mois pour le cadastre solaire

Pour Hélène Duponchel, Directrice du Service Transition Énergétique et Résilience Écologique de la Communauté d'Agglomération de LaRoche, le développement de l'énergie solaire fait figure de priorité : « LaRoche est la 10ème ville la plus ensoleillée de France et nous misons particulièrement sur ce potentiel. La plupart des bâtiments de la Communauté d'Agglomération sont ou seront équipés de panneaux solaires d'ici 2020 et ses 28 communes sont accompagnées financièrement pour expérimenter les énergies renouvelables. Pour mener à bien notre transition énergétique, il faut impliquer toutes les forces vives de notre territoire. Le cadastre solaire est une belle référence et les habitants commencent à se l'approprier. Pour preuve, depuis le début de l'année, nous enregistrons plus de 200 visites par mois, qui peuvent déboucher sur des demandes de devis. De manière plus globale, nous devons également réfléchir à de nouveaux modèles de consommation, en intégrant toujours davantage de local. »

La boucle énergétique : naissance d'un nouveau modèle de quartier basé sur une consommation locale

Afin d'optimiser la consommation d'énergie sur son territoire, l'agglomération de LaRoche pilote la création de nouveaux modèles de quartiers, sur le principe de l'autoconsommation et de la gestion d'une boucle énergétique, une ambition qui constitue une première à l'échelle nationale. Chaque année, un Français produit en moyenne 11,5 tonnes de CO₂. Sa consommation est fortement impactée – à hauteur de 4,5 tonnes / an – par l'environnement dans lequel il est installé (bâtiment, transport, espaces publics). Dans le cadre de la boucle énergétique, lorsque l'énergie produite est supérieure à l'énergie consommée, elle est stockée sous forme d'hydrogène, réutilisable pour les bâtiments et la mobilité. Une démarche qui pousse donc à réinventer le modèle du quartier mais aussi à optimiser la répartition et le stockage de l'énergie en fonction de la consommation locale.

Atlantech®, le premier quartier urbain d'activité bas carbone a vu le jour à **La Rochelle** et continue aujourd'hui de se développer. A la fois quartier d'habitation et espace d'activités dédié à la transition énergétique, c'est un site pilote que la collectivité souhaite dupliquer. Elle accompagne ainsi les acteurs privés du territoire dans la structuration de leurs projets. L'objectif : découpler les énergies afin de mettre en œuvre des modèles économiques viables en local. A l'horizon 2040, au moins trois quartiers fonctionnels seront installés dans le paysage rochelais.



La rochelle mise sur les EnR

Pour atteindre son objectif "Zéro Carbone" à l'horizon 2040, la 10^{ème} ville la plus ensoleillée de France déploie un plan global pour massifier la production d'énergies renouvelables. La plupart des bâtiments de la Communauté d'Agglomération sont ou seront équipés de panneaux solaires d'ici 2020 et ses 28 communes accompagnées financièrement pour expérimenter les énergies renouvelables.



La Rochelle : capter le CO₂ dans l'océan

La Rochelle veut être le premier territoire littoral zéro carbone, en utilisant la propension phénoménale de l'océan à stocker du carbone. Les océans génèrent 50 % de l'oxygène atmosphérique grâce aux organismes photosynthétiques qui le peuplent. Mangroves, herbiers marins et marais salés captent et stockent le CO₂ dans la biomasse puis dans les sédiments. Un hectare de marais salé capte jusqu'à 6 teqCO₂ par an. La Rochelle a donc priorisé la protection de ces écosystèmes et cherche à évaluer leur capacité de stockage, appelée "carbone bleu". Plusieurs laboratoires, centres de recherche et collectivités sont engagés dans le recensement et l'identification des zones. Cela permettra de préserver, gérer et optimiser la capacité d'un écosystème à capter le carbone. L'agglomération souhaite se positionner comme pôle de référence international sur la gestion de la ressource littorale.



La Rochelle Territoire « Zéro Carbone » : Trois bonnes nouvelles

Facebook Twitter LinkedIn Email Print France – Mardi 02/07/2019 – energiesdelamer.eu – La Communauté d'agglomération de **La Rochelle**, **La Rochelle** Université et le Grand Port Maritime de **La Rochelle** tous engagés ! “Territoires d'Innovation”

Le territoire rochelais entend devenir le premier territoire urbain littoral zéro carbone dès 2040. Le comité de pilotage de l'action Territoires d'innovation du PIA 3* vient de présélectionner le projet pour une audition le 9 juillet, retenant 25 dossiers parmi 48 candidatures. Les partenaires publics et privés engagés dans la démarche se réjouissent de cette opportunité de présenter plus avant cet ambitieux programme humain et urbain et d'obtenir un soutien financier indispensable à son déploiement. L'annonce des lauréats est attendue en septembre.

La Communauté d'agglomération de **La Rochelle** a déposé le 26 avril dernier sa candidature auprès de la Banque des Territoires, au nom du consortium l'associant à la ville de **La Rochelle**, à **la Rochelle** Université, à Port Atlantique **La Rochelle** et à Atlantech, et des 130 partenaires engagés dans ce projet collaboratif.

L'objectif : obtenir un soutien financier pour accompagner la mise en œuvre du programme “**La Rochelle** Territoire Zéro Carbone”, un enjeu majeur pour la mise en œuvre rapide du plan d'actions au sein de l'agglomération rochelaise, et au-delà, pour un futur déploiement sur le plus grand nombre de territoires.

Université **La Rochelle** parmi les 17 lauréats de « Universités Européennes »

L'autre bonne nouvelle pour le territoire rochelais, provient de **La Rochelle** Université qui fait partie des 17 lauréats de l'appel à projets européen "Universités Européennes". grâce à son projet EU-CONEXUS, l'Université Européenne pour un Littoral Urbain Durable Intelligent.

54 projets issus de toute l'Europe avaient été déposés en février 2019 par 114 établissements.

La Rochelle Université a piloté la réponse à l'appel à projets européen « Universités Européennes » sur le projet EU-CONEXUS, l'Université Européenne pour un Littoral Urbain Durable Intelligent.

Cette Université Européenne, qui propose un programme coordonné en formation et en recherche autour de la thématique du Littoral Urbain Durable Intelligent, a un formidable effet de levier pour la stratégie de l'établissement autour de cet enjeu sociétal comme l'avait souligné Jean-Marc Ogier, président de l'université de **la Rochelle** lors des Rencontres Ludi et de la cérémonie de la remise du titre de Doctor Honoris Causa à Luis Guillermo Solis, président de la République du Costa Rica de 2014 à 2018.

Le projet, à l'approche pluridisciplinaire et transnationale, a pour objectif de répondre à des enjeux sociétaux, économiques, techniques et environnementaux des littoraux autour de 4 dimensions : Environnement et Biodiversité, Énergie et Bâti durable, Transformation Numérique, Cultures, sociétés, organisations et éducation.

Eu-CONEXUS rassemble 5 universités européennes partenaires autour de **La Rochelle** Université : l'Université Catholique de Valence (Espagne), l'Université de Zadar (Croatie), l'Université d'Agriculture d'Athènes (Grèce), l'Université Technique de Construction de Bucarest (Roumanie), l'Université de Klaipeda (Lituanie).

L'Université Européenne pourra également s'appuyer sur un périmètre plus large grâce au soutien d'un réseau de partenaires mobilisés autour de cet enjeu (Irlande, Portugal, Allemagne, etc.).

La Rochelle Université fait partie des 6 établissements français qui coordonnent un projet lauréat aux côtés de l'Institut d'Études Politique de Paris, Sorbonne Université, Aix-Marseille Université, l'Université de Strasbourg et la COMUE de Paris-Saclay.

Retenu avec la note de 85/100, le choix de ce projet vient en écho à l'implication de **La Rochelle** Université dans la dynamique **La Rochelle** Territoire Zéro Carbone et constitue une opportunité pour la réponse à l'appel à projets École Universitaire de Recherche, dans sa dimension de rayonnement international.

Grand Port Maritime de **La Rochelle** - Un avis favorable du

René Muratore Président du Conseil de Développement du Grand port maritime de **La Rochelle** a présenté les résultats de la réunion du Parc Naturel Marin, importante pour le futur de Port Atlantique **La Rochelle**, a eu lieu le 12 juin 2019 et a émis un avis conforme favorable avec certaines réserves sur le projet « Port Horizon 2025 ». Résultat du vote : 38 voix pour et 13 contres.

En effet, Face à des enjeux économiques et environnementaux qui évoluent, Port Atlantique **La Rochelle** investit dans des filières clés, afin d'adapter ses infrastructures : pâte à papier, céréales et vracs agricoles, et énergies marines renouvelables.

Les principales réserves et prescriptions portent sur un renforcement du dispositif d'alerte prévu par le Grand port maritime en cas de turbidité trop importante générée par les travaux de déroctage. En effet, ces opérations peuvent provoquer des dépôts de particules fines sur les habitats et espèces et générer des effets négatifs ; il convient donc d'en maîtriser les niveaux.

Le conseil de gestion a également souhaité que des mesures complémentaires de suivis biologiques soient réalisées après autorisation, sur les poissons en particulier.

Le Port prévoit ainsi trois opérations d'aménagement portant sur les sites de Chef de Baie, l'Anse Saint-Marc et La Repentie s'inscrivant dans la lignée de son projet stratégique 2014-2019, ainsi que l'amélioration des accès nautiques.

Ce projet majeur pour la compétitivité du Port dans un contexte international extrêmement concurrentiel, soulève également des questionnements légitimes liés à la protection des milieux naturels et aux risques et nuisances potentiellement générés. Suite à la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), Port Atlantique **La Rochelle** a mené une concertation préalable du 1er février au 18 mars 2018 pour permettre au public de s'informer et de s'exprimer sur le sujet.

Presse spécialisée Collectivités



TERRITOIRES ■ ENVIRONNEMENT

CLIMAT

La Rochelle, ville décarbonée ?

Relever les défis environnementaux, faire face au changement climatique et améliorer la qualité de vie des citoyens sont les priorités du territoire rochelais, qui s'est engagé dans l'appel à projets national « Territoires d'innovation » du Programme d'investissements d'avenir et qui remettra sa candidature le 26 avril prochain. L'objectif, atteindre la neutralité carbone en 2040. Pour piloter ce projet, un consortium associant la communauté d'agglomération et la ville de [La Rochelle](#) (17), l'Université, Port Atlantique [La Rochelle](#) et Atlantech entend proposer un modèle de territoire zéro carbone inspirant et répliquable dans les territoires.



Territoires d'innovation : la « neutralité carbone en 2040 » objectif de la candidature de La Rochelle

La Ville de **La Rochelle** et la communauté d'agglomération visent la « neutralité carbone en 2040 » et concourent sous ce titre à l'appel à projets Territoires d'innovation du PIA PIA Programme d'investissements d'avenir, opéré par la Caisse des Dépôts, via la Banque des Territoires. « Notre candidature a du sens. Elle est le fruit d'une grande ambition. En visant la neutralité carbone en 2040, nous avons 10 ans d'avance sur les objectifs du Gouvernement. C'est dans l'ADN et dans l'histoire de **La Rochelle** d'être innovant, voire précurseur », indique Florence Peleau Labigne

Florence Peleau Labigne, directrice générale des services de la Communauté d'agglomération de **La Rochelle**, le 20/03/2019.

Un consortium a été créé en vue du dossier de candidature réunissant la Ville de **La Rochelle**, la CA, l'Université, le port Atlantique et l'association Atlantech

Atlantech

(1^e quartier urbain technopolitain bas carbone et territoire hydrogène). « Depuis plus d'un an, nous fonctionnons en mode projet, en codirection entre la Ville de **La Rochelle** et la communauté d'agglomération. Nous avons aussi travaillé avec la CCI, des partenaires publics et privés Le projet mobilise près de 80 personnes, avec des profils divers », indique Florence Peleau-Labigne. « Notre démarche est systémique. Elle englobe le bâti, les mobilités, l'industrie, les énergies renouvelables, les puits de carbone... Notre trajectoire est d'atteindre 50 % de l'objectif dès 2030 ». Le consortium présente des cas concrets « dédiés à la transition énergétique » : réhabilitation des bâtiments, protection de la biodiversité, priorité aux mobilités douces et à l'autopartage, végétalisation des surfaces pour absorber les émissions résiduelles, développement en local des EnR

EnR Énergies renouvelables et autoconsommation...

« Nous rassemblons les 3 briques de territoire innovant, solidaire et sobre, qui sont le fil rouge de notre action au quotidien et de nos engagements. En tant qu'agglomération de taille moyenne, nous avons vocation à être soutenus », déclare Florence Peleau-Labigne.

L'appel à projets national est ouvert jusqu'au 26/04/2019. Les auditions sont prévues en juillet 2019 et la sélection des dossiers annoncée fin septembre 2019. Le dossier de **La Rochelle** fait partie des 24 retenus (sur 130 déposés) suite à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires d'innovation de grande ambition » lancé en 2017.

Budget de 450 M€ (150 M€ de subventions et jusqu'à 300 M€ de fonds propres)

Budget de 450 M€ (150 M€ de subventions et jusqu'à 300 M€ de fonds propres)

L'appel à projets « Territoires d'innovation » est opéré par la Caisse des Dépôts via la Banque des Territoires pour le compte de l'État, dans le cadre du Grand plan d'investissement.

Il est doté d'une enveloppe de 450 M€ du Programme d'Investissements d'Avenir, dont 150 M€ de subventions et jusqu'à 300 M€ de fonds propres.

L'objectif est de sélectionner jusqu'à 20 projets de territoires. Seront ciblées les actions ayant un impact dans les territoires menant une action de revitalisation de leur industrie, notamment les « Territoires d'industrie » annoncés dans le cadre du conseil national de l'industrie le 22/11/2018, les territoires menant des actions de revitalisation de leur centre (cœurs de villes et centre-bourgs) et les territoires agricoles en transition, indique la Banque des Territoires.

Florence Peleau Labigne

Fiche n° 34665, créée le 20/03/19 à 12:14 - MàJ le 20/03/19 à 12:26

Florence Peleau Labigne

Parcours Depuis Jusqu'à

Communauté d'Agglomération de **LaRoche****lle**

Directrice générale des services

2016 Aujourd'hui

2016 Aujourd'hui

Communauté d'agglomération de Senart

Directrice générale des services

2014 à 2016

2014 2016

Département de Seine-et-Marne

Directrice générale des services

2011 à 2014

2011 2014

Établissement & diplôme Année(s)

Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne

DESS Communication politique et sociale

1987 - 1988

1987 1988

Communauté d'Agglomération de **LaRoche****lle**

Fiche n° 8478, créée le 03/04/19 à 03:45 - MàJ le 03/04/19 à 16:02

Communauté d'Agglomération de **LaRoche****lle**

• Communauté d'agglomération de **LaRoche****lle**, avec 28 communes.

> territoire de 327 km²

> 167 675 habitants

Création : janvier 2014

Président : Jean-François Fontaine (maire de **LaRoche****lle**)

1 e vice-président : Christian Perez

Bureau communautaire : 24 membres

Conseil communautaire : 82 membres

Tél. : 05 46 30 34 00

Communauté d'Agglomération de **LaRoche****lle**

6, rue Saint-Michel

17000 **LaRoche****lle** - FRANCE vCard meCard.vcf

VCARD

LaRoche**lle** Université

Fiche n° 8483, créée le 04/04/19 à 11:16 - MàJ le 04/04/19 à 11:27

LaRoche**lle** Université

• Université pluridisciplinaire avec 3 Facultés, 1 IUT et 1 IAE. 10 laboratoires de recherches (9 unités de recherches dont 3 unités mixtes de recherche et 1 unité mixte de service). Accueille 8500 étudiants (12 % d'étudiants étrangers)

Création : 1993

Président : Jean-Marc Ogier

Effectif : 900 personnels (dont 490 enseignants)

Tél. : 05 46 45 91 14

LaRochelle Université

Technoforum, 23 Avenue Albert Einstein

17000 **LaRochelle** - FRANCE

Téléphone : 05 46 45 91 14 vCard meCard.vcf

VCARD

Atlantech

Fiche n° 8485, créée le 04/04/19 à 11:35 - MàJ le 04/04/19 à 12:45

Atlantech

• Atlantech est un quartier conçu et exploité « bas carbone » sur une zone de 27 hectares (ancien terrain militaire à Lagord reconverti dans la cadre d'un contrat de redynamisation de site de défense) avec des habitation et espace d'activité dédié à la transition énergétique. Présenté comme un démonstrateur à grande échelle.

Statut : animé par un réseau d'acteurs publics (CA, Région Nouvelle-Aquitaine, CCI et CMA, FFB...), réunis en association

Parc immobilier : 300 logements connectés, 200 hébergements étudiants

Création : 2012

Président de l'association : Didier Ridoret

Effectif : 2 personnes

Tél. : 05 46 27 98 71 contact

Atlantech

8, rue Isabelle Autissier

17140 Lagord - FRANCE vCard meCard.vcf

VCARD



TRAVAILLER AVEC... LE WWF FRANCE

« Aider les collectivités à décliner localement la COP21 »

Par Jean-Paul Stephant, ingénieur en chef territorial

Le WWF est l'une des plus grandes organisations internationales indépendantes de conservation de la nature. Bien identifiée du grand public, elle travaille aussi avec les pouvoirs publics dont les collectivités territoriales dans une approche scientifique et constructive.

Quels sont les champs d'action du WWF ?

Le WWF se préoccupe de la conservation de la planète Terre dans toutes ses composantes : la vie des océans, la vie sauvage et les forêts, les animaux et les plantes mais aussi les hommes, en s'occupant des ressources et des pratiques alimentaires, du climat et de l'énergie. C'est d'ailleurs sur cette dernière thématique que le WWF France intervient le plus avec les collectivités territoriales. Les villes abritent 85 % de la population française et 20 % sont concentrés dans les dix plus grandes métropoles. Par ailleurs, c'est sur ces territoires que l'activité économique génère 80 % du PIB et... des gaz à effet de serre. Les territoires urbains sont responsables de 67 % de leurs émissions. Dans un tel contexte, les collectivités territoriales sont au cœur du combat mené par le WWF France. C'est avant tout avec les grandes métropoles qu'un rapprochement a été effectué mais le WWF France est à l'écoute de toutes les collectivités et prêt à offrir son expertise pour accompagner leurs projets en faveur de la transition énergétique.

Cette collaboration avec les villes est donc déjà entamée ?

Elle est effective depuis le premier partenariat signé le 8 décembre 2017 avec la métropole de Rouen qui a permis le lancement de la COP 21 locale (lire « La métropole Rouen Normandie fait sa COP21 », Techni.Cités n° 320, février 2019). Cette collectivité a souhaité donner un prolongement local à la 21^e conférence internationale sur le climat qui s'est tenue en 2015 à Paris. Cette déclinaison territoriale des accords de Paris ambitionne de donner un cap aux entreprises, associations et citoyens pour respecter les quatre engagements actés. D'ici à 2050, la métropole rouennaise s'est donné pour objectifs de rendre entièrement renouvelable sa consommation d'énergie, de la diviser par deux tout en multipliant par deux la production d'énergies renouvelables. Enfin, elle s'est engagée à participer avec la région Normandie et les territoires qui se déclareraient volontaires, au développement des énergies renouvelables sur ces territoires.

D'autres collectivités sont intéressées ?

L'exemple de Rouen n'est pas unique. En France, en 2017, la ville de Paris, Bordeaux métropole, l'Eurométropole de Strasbourg, les régions Occitanie et Centre Val-de-Loire se sont fixé – plus ou moins encore formellement et selon des périmètres variables – l'objectif d'atteindre « 100 % d'énergies renouvelables » d'ici à 2050. La ville de Paris, la



PIERRE CANNET
 RESPONSABLE
 DES PROGRAMMES
 CLIMAT, ÉNERGIE
 ET VILLES DURABLES

communauté d'agglomération de La Rochelle, la métropole du Grand Paris, ou encore la région Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont également fixé l'objectif de « neutralité carbone » au même horizon. Il s'agit là de grandes métropoles mais une soixantaine de collectivités de tailles plus modestes se sont aussi investies en s'engageant auprès de l'un de ces organismes : réseau ICLEI, réseau Energy Cities, Convention des maires, Citergie, déclaration de l'Hôtel de ville de Paris, Tribune de France Urbaine.

Et quel est le rôle du WWF pour les accompagner ?

Le WWF France a fait un constat : il faut revoir les ambitions locales pour être à la hauteur des Accords de Paris. Nous avons donc construit une méthodologie pour les collectivités qui souhaitent s'engager dans une traduction locale de l'objectif international de l'accord de Paris. L'apport du WWF dans les démarches locales se traduit selon trois volets. Le premier est consacré à l'étude du défi climatique à relever par chaque territoire. À partir d'un constat global étayé par des organismes d'actions environnementales

CHIFFRE CLÉ

67 %

EN FRANCE, les villes sont responsables de 67 % des émissions de gaz à effet de serre.

comme le GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) ou le RAC (Réseau action climat), WWF France produit des études qui mettent en évidence les actions à mettre en œuvre. Le second concerne la mise en œuvre des accords de Paris dans un territoire. En l'accompagnant dans ses engagements, WWF France apporte

son expertise pour la mise en place de certifications au travers de référentiels. Le cheminement politique du territoire se trouve aussi facilité par l'intervention d'un tiers indépendant comme le WWF France, favorisant ainsi la création de liens entre la collectivité et les autres acteurs de l'environnement, ainsi que la prise de conscience du rôle à jouer par chacun dans le respect des échéances. Le dernier volet concerne la mobilisation des citoyens. Nous avons notamment conçu une application, WAG (We act for good), qui aide ses utilisateurs à être plus écoresponsables. Comme un vrai coach, elle permet à ceux qui l'utilisent de consommer sain et responsable, de viser le zéro déchet, de pratiquer le DIY (Do It Yourself), d'optimiser sa mobilité et enfin de réduire sa consommation énergétique. Tout un programme que chacun devrait avoir à cœur de pratiquer. ●



La Rochelle vise la neutralité carbone en 2040

L'agglomération de **La Rochelle**, qui veut être le premier territoire français à afficher un bilan zéro carbone, affûte ses arguments dans le cadre de sa candidature à l'appel à projet national "Territoires d'innovation de grande ambition". Après avoir subi la tempête Xynthia en 2010, le territoire rochelais a pris conscience que le réchauffement climatique était déjà une réalité bien tangible. La ville et l'agglomération sont depuis longtemps engagées en faveur du développement durable et, sur de nombreux volets, sont exemplaires : mobilité électrique et développement du vélo, éclairage urbain, isolation des bâtiments publics, protection de la biodiversité des marais, lutte contre l'érosion littorale et submersion marine

... Mais désormais, l'objectif est d'aller bien plus loin : diviser par deux les émissions de CO2 en 2030 et atteindre la neutralité carbone en 2040.

[Cliquer pour agrandir]

Appui financier de 400 000 € en ingénierie de développement

Le projet de **La Rochelle** a été lauréat de la première étape de ce concours, l'an dernier. Il a ainsi bénéficié d'un appui financier de 400 000 € en ingénierie de développement, pour continuer à s'affiner. 23 autres projets, dont ceux de plusieurs métropoles et régions, ont également été pré-sélectionnés lors de cette première phase. La suite du processus n'était cependant pas réservée à ces "happy-few", l'appel à projets final restant largement ouvert. Le nombre exact de candidats finaux n'est pas encore connu, mais on parle de 70 à 80 projets en lice pour décrocher l'une des 10 à 20 places qui seront attribuées à l'automne.

La compétition est donc rude. Le projet porté par **La Rochelle** a deux atouts forts dans sa manche : sa reproductibilité est importante parce qu'il est porté par une agglomération de taille moyenne, et il s'inscrit dans une approche globale et systémique, là où de nombreux autres dossiers sont positionnés sur des approches par filière.

Concrètement, en partant d'un niveau d'émissions de 2 millions de tonnes d'équivalent CO2 en 2017, l'objectif rochelais est de descendre, dans un premier temps, à 1,1 million en 2030 en agissant sur les secteurs les plus émetteurs (catalogue d'actions sur quatre axes clés : la mobilité durable, le bâti, les énergies renouvelables et boucles énergétiques, l'écologie industrielle).

Puis in fine, l'ambition est de parvenir, en optimisant le potentiel d'absorption du CO2 restant, à un bilan neutre en 2040 (en exploitant le rôle de puits de carbone de la forêt, de la mer, des marais littoraux ...).

Une plateforme territoriale de données

Particularité de ce projet : la mesure et la quantification des progrès passe par une importante plateforme territoriale de données sur laquelle va s'adosser l'élément clé du dispositif, l'agrégateur carbone territorial, qui permettra la mise en place d'un marché local de crédits carbone. « L'agrégateur est un moyen de développer les projets de réduction et d'absorption de CO2 de tous types et de toutes tailles. C'est intrinsèquement un outil financier, par la valorisation de ces opérations en crédits carbone, mais c'est aussi un outil de mesure des gains, et un outil de cohérence d'ensemble. Il n'est en effet pas suffisant de mener des actions ponctuelles et indépendantes, il faut agir et mesurer les progrès de façon globale et coordonnée », note Didier Roux, physico-chimiste, président du comité scientifique du projet **La Rochelle** zéro carbone.

« Avec ce projet, on entend mobiliser toutes les forces de l'écosystème local pour relever les défis environnementaux, lutter contre le dérèglement climatique et préserver la qualité de vie, détaille Jean-François Fountaine, président de la communauté d'agglomération et maire de **La Rochelle**. La participation citoyenne en sera la clé. Mais on est très loin d'une démarche descendante: je suis convaincu que les gens nous attendent là-dessus. C'est ce que nous montre le foisonnement d'initiatives engagées par le tissu associatif, dans les écoles, à travers les dispositifs de circuits courts dans les quartiers, etc. Il faut mettre en mouvement tout cela, décupler, généraliser toutes

ces démarches, créer des synergies... »



La Rochelle crée la première coopérative locale de carbone



Le territoire rochelais s'est engagé dans une démarche ambitieuse pour lutter contre le dérèglement climatique, celle d'atteindre la neutralité carbone dès 2040 et de devenir ainsi le 1er territoire urbain littoral zéro carbone. Pour opérer cette transition et préfigurer ce que sera la ville de demain, la Communauté d'Agglomération, Atlantech, la Ville de **La Rochelle**, l'Université de **La Rochelle** et le Port Atlantique proposent un programme coopératif innovant qu'ils ont nommé l'agrégateur carbone territorial. Un dispositif technique et financier destiné à développer les projets permettant de réduire les émissions de GES ou d'améliorer la séquestration de carbone. Une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) est en cours de création pour assurer le pilotage de ce dispositif.



LaRochelle vise un territoire zéro carbone

DÉCRYPTAGE. Ce territoire entend diviser par deux son empreinte carbone, dès 2030, pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040. Un objectif pour lequel l'agglomération s'est dotée d'un agrégateur carbone territorial, un nouvel outil innovant.

Cet article est réservé aux abonnés - Vous êtes abonné(e), identifiez-vous dans la colonne de droite.



TERRITOIRES ■ ENVIRONNEMENT

La Rochelle vise un territoire zéro carbone

DÉCRYPTAGE. Ce territoire entend diviser par deux son empreinte carbone, dès 2030, pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2040. Un objectif pour lequel l'agglomération s'est dotée d'un agrégateur carbone territorial, un nouvel outil innovant.



D'ici une dizaine d'années, l'agglomération rochelaise (17) se prépare à devenir le premier territoire urbain littoral zéro carbone. Première étape de cette transition, la mise en place, en février dernier, d'un consortium associant la Communauté d'agglomération et la ville de [La Rochelle](#), l'association Atlantech, l'Université de [La Rochelle](#) et le Port Atlantique. Ces partenaires proposent un programme coopératif dans le cadre de l'appel à projets « Territoires d'Innovation » du Programme d'investissements d'avenir avec le déploiement d'un outil inédit, l'agrégateur carbone territorial, qui s'inscrit

en droite ligne de la création récente du label Bas Carbone. « C'est un dispositif que nous avons imaginé, destiné à développer des projets permettant de réduire les gaz à effet de serre (GES) ou améliorer la séquestration de carbone », explique Anne Rostaing, cheffe de projet énergie chez Atlantech. Le principe de cet agrégateur : créer un outil coopératif permettant l'émission et la vente de crédits carbone à l'échelle territoriale, et donc réunir porteurs de projets de réduction des émissions de GES et acheteurs de crédits carbone pour agir efficacement. Tout le monde est concerné, les entreprises comme les collectivités, les associations ou même les citoyens. « Pour être efficace, l'agrégateur carbone territorial devra être en mesure d'accompagner

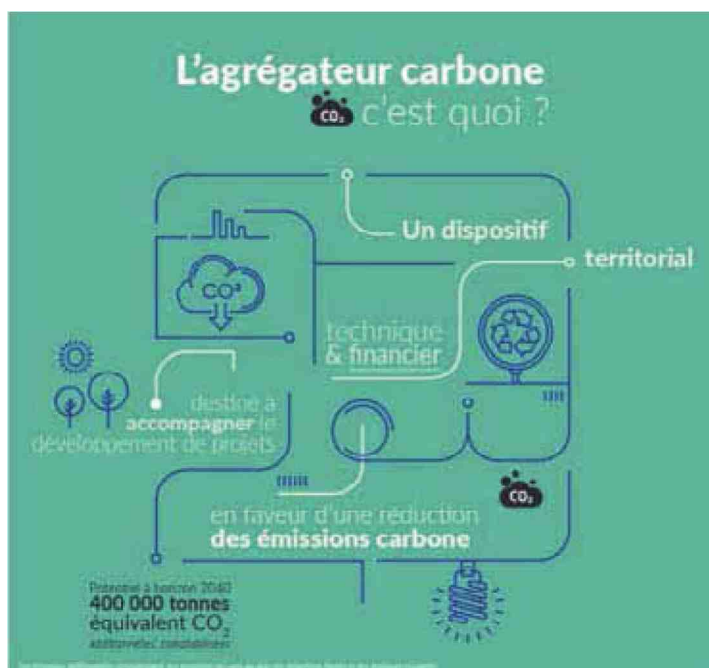
les grands comme les petits projets du territoire. Il faudra également travailler sur les comportements pour parvenir au zéro carbone », prévient la cheffe de projet.

Une société coopérative d'intérêt collectif est en cours de création pour assurer le pilotage de ce dispositif, dont le fonctionnement viendra s'adosser à la première plate-forme territoriale de data, solution numérique de collecte, de traitement et de pilotage des données du territoire. L'objectif étant de favoriser le partage entre les données publiques et les données privées, de manière à les mutualiser et permettre ainsi la création de nouveaux services. « Tout le territoire est partie prenante du projet. C'est un élément clé », note Anne Rostaing.

À RETENIR

18 %
 C'est la part d'énergies renouvelables que l'agglomération de [La Rochelle](#) intègre dans ses consommations en 2018.
 Source : Communauté d'agglomération de [La Rochelle](#)

■ Blandine Klaas ■



« LA ROCHELLE VEUT MONTRER LA VOIE »

Concrètement, tout ce que nous mettrons en place dans l'agglomération de La Rochelle sera répliquable dans les autres territoires. Des méthodes vont émerger, nous regarderons quels sont les projets qui fonctionnent et ceux qui ne marchent pas. Tous les outils que nous allons développer, y compris l'infrastructure numérique, pourront être utilisés par les autres collectivités ou communautés qui souhaitent s'emparer du sujet. Nous voulons imaginer que demain, tous les territoires, en fonction de leur écosystème, aient la capacité d'avoir leur propre coopérative locale du carbone. »

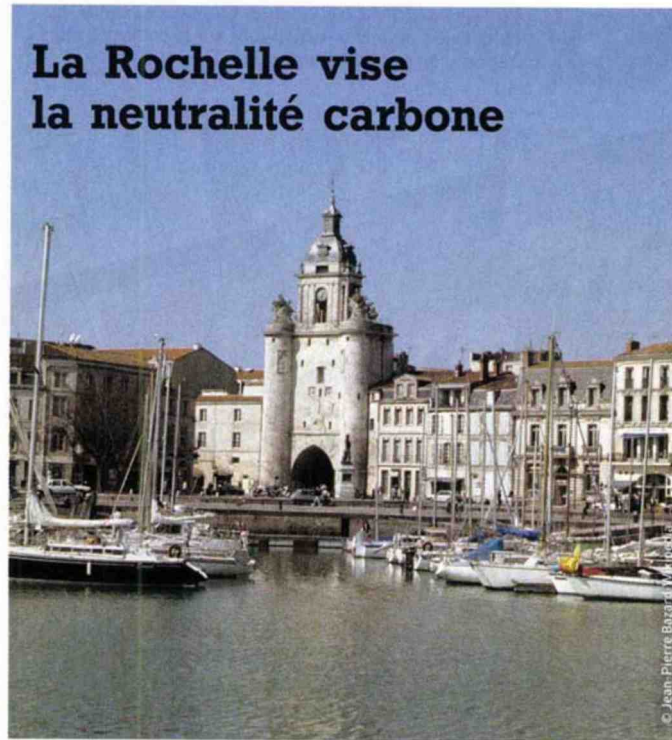
ANNE ROSTAING

Cheffe de projet énergie Atlantech.



► 1 mai 2019





C'est avec l'objectif de diviser par deux ses émissions de CO₂ en 2030 et d'atteindre la neutralité carbone en 2040 qu'un consortium constitué de l'agglomération de La Rochelle (170 000 habitants, 28 communes), avec la ville, l'université, le parc Atlantech et le port maritime a déposé sa candidature à l'appel à projets national « Territoires d'innovation de grande ambition » (Tiga), géré par la Caisse des dépôts au titre du Programme d'investissements d'avenir. Au final, il y aura dix à vingt projets de transformation de territoires qui seront désignés à l'automne 2019 et qui se partageront 450 millions d'euros sur dix ans.

clubtechnicites.fr/617672



DOSSIER

RÉALISÉ PAR LAURA FERNANDEZ RODRIGUEZ, GABRIEL ZIGNANI ET ROMAIN MAZON

Numérique

Les données réinventent les politiques publiques

Data

Les données constituent un enjeu majeur pour les collectivités. Pour certaines, elles sont déjà devenues un réel levier d'amélioration et d'analyse de leurs politiques publiques, sous réserve de savoir les manipuler.

Diversité

L'exploitation de ces données s'opère dans tous les champs de l'action publique: redéfinir une carte scolaire, rafraîchir les villes, améliorer la prise en charge des allocataires du RSA, optimiser la commande publique, diminuer les émissions carbone...

Méthodologie

Utiliser les données pour conduire les politiques publiques ne s'improvise pas. Il faut suivre une méthode, repenser son système d'informations, garantir la qualité des données, intégrer de nouvelles compétences.

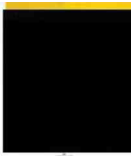
« **O**r noir », « data is the new oil », « pétrole du XXI^e siècle ». Nombreuses sont les formules attribuant une grande valeur aux données. Pour Henri Verdier, ancien numéro un de la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (Dinsic) et ex-administrateur général des données, aujourd'hui ambassadeur pour le numérique au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, qui s'exprimait en mai 2018 dans nos colonnes (« La Gazette » du 21 mai 2018, p. 8-10), elles sont toutefois impropres: « En réalité, "data is the new soil". Les données sont un terreau, un terrain, dans lequel on plante des services. » Les données sont en effet devenues l'infrastructure essentielle de l'action publique numérique, un enjeu majeur pour les territoires et leurs habitants. De nombreuses collectivités exploitent déjà, depuis plusieurs années, les données qu'elles produisent ou qu'elles récupèrent chez des acteurs privés, car elles y voient un nouveau levier d'amélioration ou d'analyse de leurs politiques publiques.

Cet engouement tient en partie à l'explosion du nombre de données dont disposent les collectivités. L'obligation, pour les entités publiques de plus de 3500 habitants comptant plus de 50 agents (4000 collectivités sont concernées), qui découle de la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique (loi

« Lemaire »), de rendre disponibles, gratuitement, sur internet, différents types de fichiers ou données qu'elles ont en leur possession (c'est l'open data), tout comme la dématérialisation progressive de l'ensemble des services publics, démultiplie de fait les données utilisables par les collectivités. De même, les sources de recueil de celles-ci augmentent sans cesse: captations satellite, capteurs connectés, réseaux télécoms, informations « crowdsourcées » (qualifiées et donc améliorées grâce à des contributions extérieures), données produites par les utilisateurs eux-mêmes...

DES EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE INFINIS

Une fois produites ou récupérées, croisées, transformées, partagées... et utilisées de manière judicieuse, les données peuvent rendre les territoires plus intelligents, permettant un usage optimisé des ressources, mais aussi la délivrance de services publics efficaces et personnalisés. Le champ d'application est extrêmement varié. On connaît le volet sécuritaire – avec la vidéosurveillance à Nice ou l'audiosurveillance à Saint-Etienne, qui ont récemment suscité de légitimes inquiétudes. Mais l'exploitation de données peut irriguer les politiques sociales, environnementales, scolaires, agricoles ou énergétiques des collectivités ou celles relevant des achats. Les exemples de mise en œuvre concrète sont infinis. Dans ce dossier, nous revenons sur huit d'entre eux, bien réels. ● L. F. R. et G. Z.



**Comment rendre les territoires
plus intelligents**

DOSSIER

**LES DONNÉES RÉINVENTENT
LES POLITIQUES PUBLIQUES**

Le nouveau couteau suisse de l'action publique

Le partage et l'exploitation des données par les collectivités territoriales peuvent générer de nouvelles ressources et nouveaux services. La preuve en huit cas d'usage.



La ferme de l'Envol représente une première étape du projet « Sésame » qui vise à engager à grande échelle une transition agricole et alimentaire sur le territoire de l'agglomération.

FERMES D'AVENIR

Etre un service public à part entière

Rennes métropole (Ille-et-Vilaine)
43 communes • 443 200 hab.

Début 2018, Rennes métropole lançait le premier service public métropolitain de la donnée, avec l'idée « de favoriser le partage et l'exploitation des données d'intérêt général relatives au territoire de la métropole rennaise, qu'elles soient produites par la collectivité, par d'autres acteurs publics ou par des acteurs privés », expose Marion Glatron, directrice déléguée à l'innovation et à la smart city à Rennes métropole.

Devenir un pionnier du bio

Cœur d'Essonne agglomération (Essonne) 21 communes • 200 000 hab.

Cœur d'Essonne agglomération compte devenir un leader de la transition agricole et alimentaire. L'interco a pour ambition de nourrir, d'ici dix ans, 10% de ses habitants et de fournir 50% des approvisionnements des restaurants collectifs en produits bios et locaux. Pour ce faire, le projet « Sésame, le bio s'ouvre à vous » a été lancé, notamment pour accompagner la création d'une centaine de fermes en agriculture biologique. A commencer par la symbolique reconversion de la base aérienne 217 de Brétigny-sur-Orge en une « ferme de l'Envol ».

CALCUL À HAUTE PERFORMANCE

Le projet contient un important volet numérique. « Nous voulons développer une plateforme qui mettra en relation agriculteurs, distributeurs et consom-

mateurs », explique Etienne Monpays, chargé du projet « Sésame ». « Cette plateforme va générer de très grands volumes de données. L'objectif est de travailler au maximum sur des logiques d'open data, y compris pour les données provenant du secteur privé, même si nous savons que nous risquons d'être limités par la confidentialité de certaines d'entre elles. Nous voulons être le plus transparent possible vis-à-vis des consommateurs. » Par ailleurs, la communauté d'agglomération compte « travailler, de manière expérimentale, sur des modèles numériques d'aide à la décision pour les agriculteurs et les transformateurs », ajoute-t-il. A cette fin, elle va s'appuyer sur la pépinière Teratec, installée sur son territoire et spécialisée dans le domaine de la simulation numérique et du calcul à haute performance. ● G. Z.

AGIR POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS

Cette initiative de gouvernance ouverte vise à faire de la gestion des données du territoire un service public à part entière. L'objectif final est qu'à partir de ces données soient créés des services urbains innovants dans les principaux domaines de la vie quotidienne des habitants du territoire : transports, énergie, habitat, solidarité, démocratie locale, activité économique, tourisme, culture, etc.

Examinons par exemple la gestion des déchets : « Nous optimisons les tournées de collecte grâce à des capteurs qui indiquent le moment où les conteneurs sont pleins. Mais nous souhaitons directement agir pour une réduction des détrit. Car le déchet qui coûte le moins cher à traiter est celui qui n'est pas produit. Il faut donc sensibiliser les habitants sur la nécessité de réduire leur production d'ordures. Et la meilleure manière de le faire consiste à leur restituer leurs propres informations en la matière. Cela force la prise de conscience. C'est ce que nous essayons de faire. » ● G. Z.

Rafrâchir la ville par les arbres connectés

**Métropole de Lyon 59 communes
1,3 million d'hab.**

Dans le cadre de « BioTope », un projet européen centré autour des objets connectés innovants au service de la smart city initié en 2016, la métropole de Lyon a eu l'idée de « connecter » des arbres situés rue Garibaldi, un axe très fréquenté par les voitures. « A cause du réchauffement climatique, nous avons constaté une hausse des températures. Nous avons voulu tester un système de climatisation naturelle lié à l'évapotranspiration des arbres, rendue possible grâce à un arrosage adapté à leurs besoins en période de canicule », explique Karine Dognin-Sauze, vice-présidente à l'innovation et au développement numérique de la métropole de Lyon.

BAISSE DE 0,5 °C À 1 °C

Huit capteurs ont donc été disposés sur les arbres, et reliés à la sonde d'un bassin de récupération des eaux pluviales, pour permettre un arrosage naturel automa-



Les capteurs sont reliés à la sonde d'un bassin de récupération des eaux pluviales.

tique. Un test jugé satisfaisant : « On mesure une baisse de 0,5 °C à 1 °C en température d'air dans les rues alentour, et jusqu'à 10 °C de baisse en ressenti, grâce également à l'ombre que ces arbres génèrent », indique Karine Dognin-Sauze. Et l'expérience a eu des bénéfices au-delà du seul enjeu environnemental : elle a permis de « faire travailler ensemble différents services en interne et de décloisonner les expertises ». Le dispositif devrait être élargi dès cet été. ● L. F. R.

Redécouper sa carte scolaire

**Arcueil (Val-de-Marne)
21 500 hab.**

La ville d'Arcueil compte onze écoles, dont quatre groupes scolaires, qui accueillent 825 enfants en maternelle et 1200 enfants en élémentaire. Elle souhaitait redécouper sa carte scolaire, produite en 2001 et révisée en 2006. « Elle n'était plus adaptée aux grandes mutations de notre ville », confirme Sophie Lericq, adjointe chargée de l'éducation. Premier critère d'optimisation : favoriser la mixité sociale, en tenant compte des souhaits des familles de modes de déplacements et de temps de trajet réduits. A cette fin, la ville a fait appel à la start-up Manty, pour qu'elle agrège de multiples données et propose, grâce à une approche prédictive, différents scénarios de redécoupage de la carte scolaire. « Des jeux de données, de sources variées, ont été transmis sur les

naissances, les effectifs scolaires, les facturations de cantine, le quotient familial, la typologie des logements construits et à venir – le nombre de pièces pouvant renseigner sur le nombre d'enfants qu'il faudra scolariser... » énumère Valérie Micheau, responsable du service « vie scolaire et restauration », qui a travaillé avec Manty tout au long du projet.

TROIS SCÉNARIOS D'ICI À L'ÉTÉ

Légère baisse des arrivées en maternelle, nouvelles stations de transport à proximité dans le cadre du Grand Paris... Autant de tendances à intégrer dans ce modèle prédictif, qui proposera trois scénarios à la municipalité d'ici à l'été. « Ils seront partagés avec la communauté éducative, les parents d'élèves et l'équipe enseignante », affirme Sophie Lericq. Sur cette base, les nouveaux périmètres scolaires devraient être communiqués avant la fin de l'année à la direction académique. ● L. F. R.

Ils en rêvent...

Ministère de la Cohésion des territoires

L'intelligence artificielle au service de l'intérêt général

Le projet « Coconstruisons » du ministère de la Cohésion des territoires repose sur la qualification de données photographiques, contributions provenant de tout internaute-citoyen, qui vise à entraîner une intelligence artificielle et à améliorer des services d'intérêt général ou en créer.

Bordeaux

Un territoire à énergie positive

La ville de Bordeaux s'est engagée dans une démarche permettant d'atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie à l'échelle locale. Pour y tendre, des luminaires communicants à détection de présence ont ainsi été installés qui ne délivrent de lumière qu'en présence d'usagers.

Territoires et acteurs du Massif central

Une montagne innovante

Le projet « Happi Montana » se veut un accélérateur d'innovation pour les massifs de montagne. De nombreuses expérimentations sont menées, pour l'instant circonscrites au Massif central, parmi lesquelles une carte interactive pour localiser les services publics, ou encore un dispositif pour mieux mailer les écosystèmes d'innovation des métropoles et des petites villes.

Grenoble

Une économie du partage

Afin de répondre aux défis posés par la congestion urbaine, la pollution et le changement climatique, le projet « Great » de la ville de Grenoble s'appuiera sur l'économie du partage pour développer des innovations d'usage en lien avec les citoyens. Une plateforme numérique, la crossdatathèque, réunira l'ensemble des données prélevées sur le territoire. Leur analyse permettra d'envisager de nouveaux services.

Obtenir le statut de premier territoire zéro carbone

CA de La Rochelle (Charente-Maritime)
28 communes • 168 700 hab.

Le territoire rochelais a pour ambition de devenir le premier à obtenir un bilan zéro carbone, à travers un partenariat entre communauté d'agglomération (CA), ville, université, port maritime et Atlantech, le parc pilote bas carbone. Le niveau d'émission d'équivalent-carbone y est aujourd'hui estimé à deux millions de tonnes. L'objectif est d'arriver à un bilan neutre d'ici à 2040. Le consortium compte suivre deux chemins: une diminution de la production de gaz carbonique (grâce à la mobilité durable, aux énergies renouvelables, à la rénovation du bâti, à la valorisation des déchets...) et une meilleure absorption du carbone en circulation dans l'atmosphère par le biais de «puits de carbone» (colonnes de phytoplancton, forêts, sols, océans). Pour relever ce défi, La Rochelle a décidé d'activer

l'outil numérique, notamment en favorisant le partage de données. Virginie Steiner, administratrice générale des données de la ville et de la CA de La Rochelle, précise que la donnée va servir à «suivre l'indicateur carbone du territoire, et ainsi piloter le projet global». Pour cela, l'objectif est notamment de construire une métaplatforme consolidant toutes les données rassemblées.

CITOYEN IMPLIQUÉ

Virginie Steiner insiste sur la nécessité d'impliquer le citoyen. «Au mieux, les organismes publics et privés pourront réduire leur production de CO₂ de 500 000 tonnes. Les 1,5 million de tonnes restants dépendent des citoyens.» Leur engagement peut passer par le self-data, qui permet de récupérer les données personnelles des volontaires. Autre moyen:



Atlantech est un quartier entièrement conçu et exploité bas carbone.

un agrégateur carbone. «Il s'agit d'un marché local de crédits carbone, où sont mises en commun toutes les réductions de gaz à effet de serre pour les monétiser et investir sur d'autres leviers. Les citoyens peuvent y compenser leur production carbone», s'enthousiasme Virginie Steiner. Il s'agira aussi de diminuer

l'empreinte carbone des outils numériques eux-mêmes! «Nous voulons stabiliser les émissions carbone liées aux activités numériques malgré l'augmentation importante du nombre de données. De plus, nous allons nous efforcer de favoriser une transition vers des pratiques plus responsables.» ● G. Z.

Optimiser la gestion d'un réseau d'eau

Sedif (Ile-de-France) • 150 communes • 4,6 millions d'hab.

L'application Water est le fruit d'un projet R&D démarré fin 2015 au travers d'un partenariat entre la start-up ForCity, qui propose des outils d'aide à la décision dans le cadre de la smart city, et le Syndicat des eaux d'Ile-de-France (Sedif) chargé de la production et la distribution de l'eau. Le Sedif dessert actuellement 150 communes, soit 4,6 millions d'usagers. «L'enjeu est d'établir des projections spatiales et temporelles de la demande en eau pour anticiper au mieux le dimensionnement des conduites. Si le réseau du Sedif permet de répondre sans difficulté à une hausse globale des consommations, l'attention doit être por-

tée sur une échelle plus locale sur laquelle des zones de tension peuvent apparaître. L'outil sert à les identifier et à optimiser les investissements liés à des renforcements nécessaires», explique Olivier Chesneau pour le Sedif.

NOURRIR LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Pour évaluer cette consommation, connaître le profil des habitants du territoire et celui des personnes qui y travaillent est déterminant, deux facteurs que Water intègre sur une maille fine.

Au total, pour bâtir ces projections, ForCity alimente son application avec une

cinquantaine de jeux de données identifiés comme pertinents. Ils incluent même «l'évolution quantitative liée aux projets d'aménagement urbain ou à l'arrivée de nouvelles lignes de transport, et des données plus qualitatives qui vont décrire la typologie des habitants», indique Olivier Chesneau. Water a d'abord été testée à l'échelle du plateau de Saclay (Essonne) et de la ville du Bourget (Seine-Saint-Denis), puis généralisée. «Le Grand Paris express, les Jeux olympiques de 2024, les projets de ZAC, le territoire se transforme... Cette plateforme nous aidera à définir des scénarios et élaborer ou réviser nos documents de planification stratégique pour accompagner au mieux ces mutations», conclut Olivier Chesneau. ● L. F. R.

Rendre accessible la commande publique

Bretagne 3,3 millions d'hab.

La région Bretagne attribue chaque année en moyenne pour 250 millions d'euros de marchés publics. Par soucis de transparence, la collectivité n'a pas attendu l'obligation légale fixée au 1^{er} octobre 2018 – par une ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 – pour engager la publication des données essentielles de tous ses marchés publics (alors que l'obligation légale ne concerne que les marchés dont le montant est supérieur ou égal à 25000 euros hors taxes).

Selon Céline Faivre, directrice des affaires juridiques et de la commande publique de la région Bretagne, « le but est que le citoyen puisse faire facilement le lien entre le service public auquel il accède et la commande publique. Dans le contexte actuel de contestation de l'impôt, la valorisation des services publics est indispen-

La région n'a pas attendu l'obligation légale pour publier les données de tous ses marchés publics.

sable. L'ouverture des données publiques est, en particulier celle des données relatives à la commande publique, y contribue ».

ORGANISATION D'UN DATATHON

Malheureusement, la mise en œuvre opérationnelle s'avère compliquée. Céline Faivre explique que « la collectivité a des difficultés pour produire les données essentielles de ses marchés publics car ceux-ci ne sont pas encore totalement dématérialisés de manière native. Le pilotage de la politique d'achat par la donnée ne peut être dissocié de la dématérialisation et de la digitalisation de la fonction "achat". Nous sommes encore très loin d'une automatisation complète du processus "achat" ».

Pour accélérer ce dernier, un cas d'usage dédié au pilotage de la politique d'achat sera travaillé, entre autres, lors du datathon organisé les 13 et 14 juin prochains par la région Bretagne. ● G. Z.

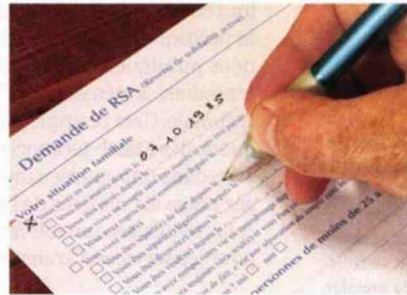
Mieux connaître les allocataires du RSA

Loire-Atlantique 1,4 million d'hab.

Initié en février 2017, un travail d'études inspiré du séquençage de l'ADN dans le domaine médical, inédit à l'échelle nationale, est actuellement mené par le département de la Loire-Atlantique afin d'objectiver la situation des allocataires du RSA. Luc-Olivier Hervé, chargé d'études au département, doctorant au Laboratoire d'économie et de management de Nantes-Atlantique, porte ce projet; il a bâti son corpus sur le suivi d'une cohorte de 1063 ménages représentatifs, de 2013 à 2016, en mobilisant diverses sources: 500 fichiers, et une quinzaine de bases de données (CAF, Mutualité sociale agricole, etc.).

UN EFFET D'ENTRAÎNEMENT

Les premiers résultats, très riches sur le type de trajectoires que peuvent connaître les allocataires au fil du temps, enrichissent les connaissances. Ils serviront à revoir



R. LETSCHER/ADOBESTOCK

certains arbitrages et à alimenter la nouvelle stratégie départementale de l'insertion. Pionnière, la collectivité espère, selon Franck Périnet, le directeur général des services, « provoquer un effet d'entraînement pour que tout le monde améliore sa manière d'accompagner les allocataires ».

Proactif, le département planche d'ailleurs sur une application libre de droits permettant aux autres collectivités de rentrer leurs données et de bénéficier des résultats de l'analyse. ● L. F. R.

Ils réagissent...

« Se positionner en tiers de confiance »

FABIEN CAUCHI,
fondateur
de Metapolis (*)

« Aujourd'hui, les actions fondées sur les données se démultiplient

pour imaginer de nouveaux modes de faire et d'intervention sur le territoire, dans une approche de coproduction publique et privée inédite. Au sein de cet écosystème, la collectivité peut se positionner en tiers de confiance, véritable pivot de la collecte de données pour le compte du service public général, notamment vis-à-vis de données privées qui ne sont pas forcément accessibles en open data, et émanant de différents acteurs privés qui, jusqu'ici, n'avaient pas nécessairement trouvé des modalités de travail communes. Cette nouvelle approche peut aider à sortir des logiques de silos, pour être capable de bâtir des solutions innovantes. »

(*) Société qui conseille les collectivités dans leur démarche de smart city.

« L'open data est très utilisée en interne »

JEAN-MARIE BOURGOGNE,
délégué général
d'Open data
France

« Grâce à l'open data, il est possible d'assurer le suivi des engagements pris par une collectivité en termes de

politiques publiques auprès de ses administrés. Elle permet aussi, si besoin est, de mesurer la qualité de la prestation rendue par les opérateurs agissant sous délégation de service public, par exemple grâce à des usagers qui vérifient et notent la ponctualité de leurs trains sur une plateforme dédiée. Mais on s'aperçoit que l'open data est aussi très utilisée en interne. Car elle peut être intégrée à un argumentaire pour défendre un budget, pour dresser une analyse rétrospective des actions menées... C'est la preuve que ce travail de mise à disposition des données en open data est doublement utile: pour les citoyens et pour les services de la collectivité. »

MIREILLE BONNIN

« Nous défendons un service public local de la donnée »

Les collectivités doivent apprendre à manipuler et valoriser les données qui irriguent leurs systèmes d'information. La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies a publié une étude qui décortique le cycle de vie de la donnée, pour produire l'action publique. Retour sur cette enquête, avec Mireille Bonnin, chargée de mission « numérique ».

Quel est l'état des lieux, dans les collectivités, vis-à-vis de leurs systèmes d'information (SI), du pilotage de leurs données...

Deux grandes catégories ressortent de notre étude auprès de nos adhérents (surtout des groupements de collectivités). D'une part, les petites structures, avec un SI minimaliste, sont éloignées de ces préoccupations. La notion de données n'existe pas pour elles. D'autre part, les grandes structures de mutualisation informatique, comme Megalis Bretagne ou e-Bourgogne, et des EPCI à fiscalité propre ont, eux, sauté le pas. Il est primordial d'acculturer tout le monde aux données, des décideurs aux agents, pour faire comprendre le patrimoine qu'elles représentent.

Vous défendez l'idée que la donnée soit au cœur des stratégies de territoire. Que voulez-vous dire ?

Cela signifie que la donnée doit être traitée en tant que telle dans la plupart des documents établissant une stratégie territoriale. Je pense à la stratégie régionale : schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique ou schémas directeurs des usages et services numériques.

Plus largement, nous défendons la construction d'un service public local de la donnée, qui serait une véritable compétence, avec l'émergence de plateformes de gestion des données produites et exploitées sur le territoire, sans doute à l'échelle régionale. La loi « Lemaire » a institué un service public de la donnée, mis en œuvre par la mission Etalab



P. MARAIS / LA GAZETTE

Diagnostic et outil

Le rapport « Etude sur le cycle de la donnée » publié en mars 2019 par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies est construit en trois chapitres : le premier dresse un état des lieux, après une enquête auprès des adhérents, le deuxième est un guide méthodologique pour s'approprier la donnée, le troisième propose des trajectoires de transformation tenant compte de la maturité de chaque collectivité.

A lire sur : lagazette.fr/616123

(qui coordonne au niveau de l'Etat la politique d'ouverture des données publiques, ndlr). Il faudrait reproduire la même chose à l'échelle régionale. C'est pourquoi nous évoquons des Etalab territoriaux, inscrits dans une gouvernance partagée entre les services de l'Etat, les collectivités, avec un rôle important pour les services d'archives.

Pourquoi les archives ?

De notre point de vue, l'archiviste pourrait jouer le rôle d'administrateur général des données. Lequel saurait évaluer celles qui comptent, dès le départ d'un projet ; il en définirait le plan de gestion et dirait quelles données seront conservées, pendant combien de temps...

De quelles compétences les collectivités doivent-elles se doter pour réussir cette transformation ?

Les grandes collectivités ont souvent recruté ou désigné un chief data officer (CDO), ou administrateur général des données. Certains CDO sont en fait des directeurs de la stratégie numérique. L'administrateur général des données, lui, est plutôt un agent qui identifie toutes les données ou les sources de données utilisées par la collectivité, et cible celles à publier. Mais on peut aussi citer l'archiviste, le spécialiste des données géographiques, le data scientist qui analyse les données...

Comment l'organisation d'une collectivité peut-elle être repensée ?

En général, dans une collectivité, la direction des systèmes d'information est rattachée à la direction générale des services et les directions « métiers » travaillent en silos. Deux schémas nouveaux sont à privilégier : une DSI « augmentée »

parce qu'elle a pris la compétence «transformation numérique» ou une direction de la transformation numérique, à part entière, rattachée à la direction générale, et qui a une autorité fonctionnelle sur la DSI.

Un autre enjeu consiste à dépasser l'architecture informatique aujourd'hui majoritaire, qui repose sur une juxtaposition de SI «métier»: RH, finances, solidarité... Or l'état de l'art repose plutôt sur des micros-services, alimentés par un «lac de données», et les API (interfaces applicatives de programmation, ndlr). Tous les outils sont en ligne sur le cloud. Concrètement, il n'y a plus de DSI au sens «expert technique». Il devient un acheteur spécialisé, mais n'est plus un technicien.

Comment garantir que les données produites par un service X seront de qualité suffisante pour alimenter ce nouveau système d'information ?

Il faut mettre en place une série d'étapes et veiller à ce que huit critères soient respectés pour que la donnée soit fiable. Sans les citer tous, retenons la validité des données, au sens du respect d'un format standard; la fraîcheur, qui décrit le rythme de mise à jour; l'unicité, qui consiste à s'assurer que la donnée qu'on utilise est unique dans le SI, et qu'il n'en existe pas de doublons; l'homogénéité, critère qui permet de vérifier que la donnée dépend d'un référentiel reconnu...

Cela suppose une formation de grande ampleur...

Absolument. Cela veut dire que tout le monde, à tous les étages, produisant tout type de documents, doit le faire de façon précise et rigoureuse. Toute donnée doit respecter dès le départ un haut standard de qualité.

Repenser une architecture informatique, cela coûte cher. Est-ce finançable par les collectivités ?

Cela a un coût certain, mais pas pour tout le monde. Selon nous,

ce sont les collectivités mutualisatrices (syndicats, EPCI) qui supporteront tout l'effort. D'ailleurs, cela amène à repenser l'écosystème numérique du territoire.

Chaque échelon territorial pourrait se «spécialiser» sur un cœur de missions: les communes sur la gestion de la relation citoyen; le département ou l'intercommunalité, sur un premier niveau de mutualisation qui mettrait en place les outils d'e-administration par

«La donnée doit être traitée en tant que telle dans la plupart des documents établissant une stratégie de territoire.»

exemple; l'échelon régional fournirait la plateforme de gestion de la donnée, tandis qu'au dernier échelon, l'Etat apparaît de plus en plus comme un offreur de services: c'est l'Etat plateforme, avec, notamment, «demarche-simplifiees.fr», ou France Connect (système d'identification et d'authentification offrant un accès universel aux administrations en ligne, ndlr). Ceci dit, l'ampleur de la tâche peut faire peur, car il s'agit d'une révolution.

La dépense informatique relève du budget de fonctionnement d'une collectivité. A l'heure de la contractualisation, et des 1,2% qui limitent le taux de croissance des dépenses de fonctionnement, est-ce que cela ne constitue pas un frein à la transformation numérique ?

C'est vrai, c'est un sujet d'actualité qui devrait évoluer rapidement, car les services de l'Etat eux-mêmes vont être concernés. Le projet de France Cloud, mené par la Dinsic, va placer tous les acteurs publics face à la même réalité d'acheter des services en ligne, et, évidemment, la question va se poser d'accepter que ces abonnements soient considérés comme de l'investissement. ●

Propos recueillis par Romain Mazon

À LIRE

Quel usage pour les données ?



Jacques Priol, président et fondateur du cabinet Civiteo, revient dans son ouvrage «Le Big Data des territoires» sur l'enjeu que représente la collecte et l'utilisation massive des données,

y compris personnelles pour les collectivités territoriales. Il y parle open data, données personnelles, smart city, civic tech, dématérialisation, services publics...

«Le Big Data des territoires», Jacques Priol, éditions Fyp, 2017.

SUR LE WEB

Echelle locale

La direction générale des entreprises, le Commissariat général à l'égalité des territoires et Tech in France ont confié au cabinet Atawao la réalisation de l'étude Pipame «Intelligence artificielle, état de l'art et perspectives pour la France», présentée en février dernier à Bercy. Elle comporte un volet dédié aux usages innovants de l'intelligence artificielle à l'échelle des territoires et liste quelques projets ambitieux.

A lire sur: bit.ly/2GCF8FR

Une plateforme dédiée

Le Cerema a présenté, le 21 mai, sa nouvelle plateforme Villes et territoires intelligents, un outil élaboré en coconstruction avec les acteurs, pour accompagner les territoires dans leur développement numérique. Elle proposera des éléments de méthode théoriques sur la ville intelligente. Un espace y sera dédié à l'internet des objets, avec un catalogue d'initiatives de collectivités.

A suivre sur: cerema.fr/fr/actualites



Pour aller plus loin

A Montréal, la culture s'ouvre aux données

www.lagazette.fr/619232

Le big data pour lutter contre le non-recours au RSA dans le Finistère

www.lagazette.fr/598784



Les données, nouveau couteau suisse de l'action publique

Le partage et l'exploitation des données par les collectivités territoriales peuvent générer de nouvelles ressources et de nouveaux services. La preuve avec ces cas d'usage sur lesquels la Gazette s'est penchée. Voici la suite de notre dossier consacré aux exemples de mise en oeuvre concrète d'utilisation des données. Une exploitation qui peut s'opérer dans des champs très variés de l'action publique. En l'occurrence ici : redécouper sa carte scolaire, obtenir le statut de premier territoire zéro carbone, optimiser la gestion d'un réseau d'eau, rendre accessible la commande publique, et mieux connaître les allocataires du RSA.

Redécouper sa carte scolaire

Arcueil (Val-de-Marne), 21 500 hab. – La ville d'Arcueil compte onze écoles, dont quatre groupes scolaires, qui accueillent 825 enfants en maternelle et 1 200 enfants en élémentaire. Elle souhaitait redécouper sa carte scolaire, produite en 2001 et révisée en 2006. « Elle n'était plus adaptée aux grandes mutations de notre ville », confirme Sophie Lericq, adjointe chargée de l'éducation. Premier critère d'optimisation : favoriser la mixité sociale, en tenant compte des souhaits des familles de modes de déplacements et de temps de trajet réduits. A cette fin, la ville a fait appel à la start-up Manty, pour qu'elle agrège de multiples données et propose, grâce à une approche prédictive, différents scénarios de redécoupage de la carte scolaire. « Des jeux de données, de sources variées, ont été transmis sur les naissances, les effectifs scolaires, les facturations de cantine, le quotient familial, la typologie des logements construits et à venir – le nombre de pièces pouvant renseigner sur le nombre d'enfants qu'il faudra scolariser... » énumère Valérie Micheau, responsable du service « vie scolaire et restauration », qui a travaillé avec Manty tout au long du projet.

Légère baisse des arrivées en maternelle, nouvelles stations de transport à proximité dans le cadre du Grand Paris... Autant de tendances à intégrer dans ce modèle prédictif, qui proposera trois scénarios à la municipalité d'ici à l'été. « Ils seront partagés avec la communauté éducative, les parents d'élèves et l'équipe enseignante », affirme Sophie Lericq. Sur cette base, les nouveaux périmètres scolaires devraient être communiqués avant la fin de l'année à la direction académique.

Obtenir le statut de premier territoire zéro carbone

CA de **La Rochelle** (Charente-Maritime) 28 communes • 168 700 hab.

Le territoire rochelais a pour ambition de devenir le premier à obtenir un bilan zéro carbone, à travers un partenariat entre communauté d'agglomération (CA), ville, université, port maritime et Atlantech, le parc pilote bas carbone. Le niveau d'émission d'équivalent-carbone y est aujourd'hui estimé à deux millions de tonnes. L'objectif est d'arriver à un bilan neutre d'ici à 2040. Le consortium compte suivre deux chemins : une diminution de la production de gaz carbonique (grâce à la mobilité durable, aux énergies renouvelables, à la rénovation du bâti, à la valorisation des déchets...) et une meilleure absorption du carbone en circulation dans l'atmosphère par le biais de « puits de carbone » (colonnes de phytoplancton, forêts, sols, océans). Pour relever ce défi, **La Rochelle** a décidé d'activer l'outil numérique, notamment en favorisant le partage de données. Virginie Steiner, administratrice générale des données de la ville et de la CA de **La Rochelle**, précise que la donnée va servir à « suivre l'indicateur carbone du territoire, et ainsi piloter le projet global ». Pour cela, l'objectif est notamment de construire une métaplateforme consolidant toutes les données rassemblées.

Virginie Steiner insiste sur la nécessité d'impliquer le citoyen. « Au mieux, les organismes publics et privés pourront réduire leur production de CO2 de 500 000 tonnes. Les 1,5 million de tonnes restants dépendent des citoyens. » Leur engagement peut passer par le self-data, qui permet de récupérer les données personnelles des volontaires. Autre moyen : un agrégateur carbone. « Il s'agit d'un marché local de crédits carbone, où sont mises en commun toutes les

réductions de gaz à effet de serre pour les monétiser et investir sur d'autres leviers. Les citoyens peuvent y compenser leur production carbone », s'enthousiasme Virginie Steiner. Il s'agira aussi de diminuer l'empreinte carbone des outils numériques eux-mêmes ! « Nous voulons stabiliser les émissions carbone liées aux activités numériques malgré l'augmentation importante du nombre de données. De plus, nous allons nous efforcer de favoriser une transition vers des pratiques plus responsables. »

Optimiser la gestion d'un réseau d'eau

Un exemple des possibilités offertes par l'appli Water de ForCity, pour le Sedif (Ile-de-France), qui dessert 150 communes, soit 4,6 millions d'hab.

L'application Water est le fruit d'un projet R&D démarré fin 2015 au travers d'un partenariat entre la start-up ForCity, qui propose des outils d'aide à la décision dans le cadre de la smart city, et le Syndicat des eaux d'Ile-de-France (Sedif) chargé de la production et la distribution de l'eau. Le Sedif dessert actuellement 150 communes, soit 4,6 millions d'usagers. « L'enjeu est d'établir des projections spatiales et temporelles de la demande en eau pour anticiper au mieux le dimensionnement des conduites. Si le réseau du Sedif permet de répondre sans difficulté à une hausse globale des consommations, l'attention doit être portée sur une échelle plus locale sur laquelle des zones de tension peuvent apparaître.

Autre visuel de l'appli Water de ForCity pour le Sedif. Cliquez sur l'image pour l'agrandir.

L'outil sert à les identifier et à optimiser les investissements liés à des renforcements nécessaires », explique Olivier Chesneau pour le Sedif. Pour évaluer cette consommation, connaître le profil des habitants du territoire et celui des personnes qui y travaillent est déterminant, deux facteurs que Water intègre sur une maille fine.

Au total, pour bâtir ces projections, ForCity alimente son application avec une cinquantaine de jeux de données identifiés comme pertinents. Ils incluent même « l'évolution quantitative liée aux projets d'aménagement urbain ou à l'arrivée de nouvelles lignes de transport, et des données plus qualitatives qui vont décrire la typologie des habitants », indique Olivier Chesneau. Water a d'abord été testée à l'échelle du plateau de Saclay (Essonne) et de la ville du Bourget (Seine-Saint-Denis), puis généralisée. « Le Grand Paris express, les Jeux olympiques de 2024, les projets de ZAC, le territoire se transforme... Cette plateforme nous aidera à définir des scénarios et élaborer ou réviser nos documents de planification stratégique pour accompagner au mieux ces mutations », conclut Olivier Chesneau.

Rendre accessible la commande publique

Bretagne 3,3 millions d'hab – La région Bretagne attribue chaque année en moyenne pour 250 millions d'euros de marchés publics. Par soucis de transparence, la collectivité n'a pas attendu l'obligation légale fixée au 1^{er} octobre 2018 – par une ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 – pour engager la publication des données essentielles de tous ses marchés publics (alors que l'obligation légale ne concerne que les marchés dont le montant est supérieur ou égal à 25 000 euros hors taxes).

Selon Céline Faivre, directrice des affaires juridiques et de la commande publique de la région Bretagne, « le but est que le citoyen puisse faire facilement le lien entre le service public auquel il accède et la commande publique. Dans le contexte actuel de contestation de l'impôt, la valorisation des services publics est indispensable. L'ouverture des données publiques et, en particulier celle des données relatives à la commande publique, y contribue ».

Malheureusement, la mise en œuvre opérationnelle s'avère compliquée. Céline Faivre explique que « la collectivité a des difficultés pour produire les données essentielles de ses marchés publics car ceux-ci ne sont pas encore totalement dématérialisés de manière native. Le pilotage de la politique d'achat par la donnée ne peut être dissocié de la dématérialisation et de la digitalisation de la fonction "achat". Nous sommes encore très loin d'une automatisation complète du processus "achat" ». Pour accélérer ce dernier, un cas d'usage dédié au pilotage de la politique d'achat sera travaillé, entre autres, lors du datathon organisé les 13 et 14 juin prochains par la région Bretagne.

Mieux connaître les allocataires du RSA

Loire-Atlantique 1,4 million d'hab – Initié en février 2017, un travail d'études inspiré du séquençage de l'ADN dans le domaine médical, inédit à l'échelle nationale, est actuellement mené par le département de la Loire-Atlantique afin d'objectiver la situation des allocataires du RSA. Luc-Olivier Hervé, chargé d'études au département, doctorant au Laboratoire d'économie et de management de Nantes-Atlantique, porte ce projet ; il a bâti son corpus sur le suivi d'une cohorte de 1 063 ménages représentatifs, de 2013 à 2016, en mobilisant diverses sources : 500 fichiers, et une quinzaine de bases de données (CAF, Mutualité sociale agricole, etc.).

Les premiers résultats, très riches sur le type de trajectoires que peuvent connaître les allocataires au fil du temps, enrichissent les connaissances. Ils serviront à revoir certains arbitrages et à alimenter la nouvelle stratégie départementale de l'insertion. Pionnière, la collectivité espère, selon Franck Périnet, le directeur général des services, « provoquer un effet d'entraînement pour que tout le monde améliore sa manière d'accompagner les allocataires ». Proactif, le département planche d'ailleurs sur une application libre de droits permettant aux autres collectivités de rentrer leurs données et de bénéficier des résultats de l'analyse.

Focus

Ils réagissent...

« Se positionner en tiers de confiance », Fabien Cauchi, fondateur de Metapolis (1)

« Aujourd'hui, les actions fondées sur les données se démultiplient pour imaginer de nouveaux modes de faire et d'intervention sur le territoire, dans une approche de coproduction publique et privée inédite. Au sein de cet écosystème, la collectivité peut se positionner en tiers de confiance, véritable pivot de la collecte de données pour le compte du service public général, notamment vis-à-vis de données privées qui ne sont pas forcément accessibles en open data, et émanant de différents acteurs privés qui, jusqu'ici, n'avaient pas nécessairement trouvé des modalités de travail communes. Cette nouvelle approche peut aider à sortir des logiques de silos, pour être capable de bâtir des solutions innovantes. »

« L'open data est très utilisée en interne », Jean-Marie Bourgogne, délégué général d'Open data France

« Grâce à l'open data, il est possible d'assurer le suivi des engagements pris par une collectivité en termes de politiques publiques auprès de ses administrés. Elle permet aussi, si besoin est, de mesurer la qualité de la prestation rendue par les opérateurs agissant sous délégation de service public, par exemple grâce à des usagers qui vérifient et notent la ponctualité de leurs trains sur une plateforme dédiée. Mais on s'aperçoit que l'open data est aussi très utilisée en interne. Car elle peut être intégrée à un argumentaire pour défendre un budget, pour dresser une analyse rétrospective des actions menées... C'est la preuve que ce travail de mise à disposition des données en open data est doublement utile : pour les citoyens et pour les services de la collectivité. »

Cet article fait partie du Dossier

Les données réinventent les politiques publiques

2 / 5

Sommaire du dossier

« Nous défendons un service public local de la donnée », Mireille Bonnin

Les données, nouveau couteau suisse de l'action publique

La donnée, une richesse qui se cultive

RSA : une politique d'évaluation inspirée du séquençage de l'ADN

Les données réinventent les politiques publiques

Dossiers d'actualité • Accueil du dossier

Notes

Note 01 société qui conseille les collectivités dans leurs démarches de Smart city [Retour au texte](#)



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Rochelle : le carbone dans le viseur !

Le territoire rochelais cherche à obtenir une neutralité carbone en équilibrant ses émissions et la capacité de la nature à les absorber. Après l'instauration d'un label zéro carbone, le consortium rochelais (la communauté d'agglomération, Atlantech, la ville de [la Rochelle](#), l'université de [la Rochelle](#) et le port Atlantique) passe un nouveau cap avec son agrégateur de carbone. Grâce à cet outil transparent et précis, il espère engager les acteurs du territoire à développer de nouveaux projets réducteurs d'émission de carbone. Le dispositif offrira un soutien technique (informations) et financier (aide à la recherche de subventions). Le dispositif bénéficiera à tous les acteurs du territoire et mettra en relation porteurs de projet et acheteurs. Les crédits carbone ainsi créés pourront être rachetés et utilisés au niveau local.



La Rochelle s'engage pour un numérique responsable



Découvrez ce que les données de votre territoire vous réservent !

« Open data Gazette », avec sa base de 200 indicateurs clés en main, est une solution innovante qui permet d'utiliser l'ouverture des données publiques comme levier d'attractivité et de partage d'informations pour valoriser vos territoires.

[Découvrez la solution dès maintenant](#)

Que retiendra-t-on de « l'appel du 18 juin » rochelais pour un numérique responsable ? Un acte fondateur vers une « désescalade de l'usage incontrôlé du digital », c'est ce qu'espère Jean-François Fountaine, maire de **La Rochelle** et président de la communauté d'agglomération, signataire aux côtés de l'Université, du grand port maritime, de l'association Atlantech de la « Charte du numérique responsable ».

Un document contenant une trentaine de préconisations, établi par l'Institut du numérique responsable, qui incite les organisations à « optimiser les outils numériques pour limiter leurs impacts et consommations », « développer des offres de services accessibles pour tous, inclusives et durables », « avoir des pratiques numériques éthiques et responsables », « rendre le numérique mesurable, transparent et lisible », et « favoriser l'émergence de nouveaux comportements et valeurs ».

- Smartseille, vitrine de la ville durable méditerranéenne

Le numérique responsable comme priorité

« Les actions compilées dans cette charte existent, ou sont en germe dans nos organisations », affirme Jean-François Fountaine. « Un groupe de travail planche sur le sujet en interne, le personnel et les étudiants sont formés », observe de son côté Jean-Marc Ogier, président de **La Rochelle** Université. « Cette signature nous engage encore plus et fait du numérique responsable une priorité », relève encore Michel Puyrazat, président du directoire du grand port maritime de **La Rochelle**.

L'Université et la direction de la communication, de l'évènementiel, des relations publiques et de l'imprimerie de la ville de **La Rochelle** ont déjà été labellisés en mai par l'Institut du numérique responsable pour leur engagement. Bien d'autres organisations publiques et entreprises locales devraient suivre, puisque la réduction de l'empreinte numérique est l'un des leviers identifiés dans le cadre de la démarche « **La Rochelle** territoire zéro carbone » destinée à conduire l'Agglomération vers un bilan neutre en CO₂ à l'horizon 2040. Pas moins de 190 partenaires sont aujourd'hui mobilisés pour atteindre cet objectif.

- Stuttgart, Manchester : deux exemples de villes « zéro carbone » à méditer

10% de l'électricité mondiale

Selon l'Institut du numérique responsable, l'économie et les usages numériques seraient responsables de 6 % des émissions de gaz à effet de serre et consommeraient déjà 10% de l'électricité mondiale, ainsi qu'une quantité impressionnante de ressource naturelles non renouvelables, de métaux et terres rares dont l'extraction menace les populations et les écosystèmes. Au rythme actuel, le numérique pourrait polluer autant que les voitures en 2025.

Pour Jean-François Fountaine, « les données ne doivent plus circuler de manière inutile ». Au-delà des enjeux environnementaux, on touche aussi à des problématiques de gouvernance et

d'éthique. « Comment garder la main sur les technologies ? Comment réguler les usages ? Qui en a la légitimité ? Ces questions renvoient directement à la démocratie », observe le maire-président.

- Les alléchantes données d'Uber aiguisent l'appétit des collectivités

Après la signature officielle de la charte, la journée s'est poursuivie sur le thème de la « sobriété numérique » avec des retours d'expériences de collectivités du grand Ouest labellisées Cit'ergie. Elle s'est achevée par une conférence grand public « Numérique = responsable ? », animée par Vincent Courboulay, chercheur à **La Rochelle** Université et co-fondateur de l'Institut du Numérique responsable, et Mathieu Dumery alias « Professeur Feuillage » sur YouTube.

- « Il faut casser les monopoles des plateformes numériques »

Thèmes abordés

- Changement climatique
- Développement durable
- Numérique
- Service public
- Nouvelle Aquitaine

Presse spécialisée Bâtiment

DATE : 24/04/2019

MEDIA : Batiweb

LINK : [online](#)



La Rochelle innove pour la transition énergétique et veut devenir neutre en 2040



La communauté d'agglomération de La Rochelle a franchi une étape dans sa candidature de l'appel à projets national Territoires d'innovation, lancé par la banque des territoires, en novembre dernier. Elle souhaite atteindre la neutralité carbone en 2040 et diviser d'abord par deux l'empreinte carbone dès 2030. Le projet baptisé « La Rochelle territoire zéro carbone » mise sur un système collaboratif : l'agrégateur carbone territorial.

Les 170 000 habitants répartis sur 28 communes, ainsi que les 4 millions de touristes annuels, pourront-ils, en 2040, résider ou se détendre dans un territoire neutre en carbone ? C'est en tout cas, le projet de l'agglomération de La Rochelle qui ambitionne de réduire par deux son empreinte carbone en 2030 et devenir un territoire neutre dix ans plus tard. Pour devenir le premier territoire urbain littoral zéro carbone, et dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre le changement climatique, La Rochelle a remporté la première étape de l'appel à projets. La communauté de communes a pu bénéficier d'un appui financier de 400 000 euros en ingénierie de projet. Son idée phare ? Un système collaboratif d'émission et d'achat de crédits carbone. Les actions en faveur de l'environnement pourront alors bénéficier de participations financières.

Un système de compensation

L'idée développée par la communauté d'agglomération de La Rochelle est basée sur un système circulaire de vente et d'émission de crédits carbone, à l'échelle du territoire. Porteurs de projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre et entreprises (ou collectivités, particuliers et associations) seront réunis au sein d'un « agrégateur carbone territorial ». Il s'agit d'un « dispositif technique et financier », basé sur un usage coopératif. Les entreprises, par exemple, pourront compenser une partie de leur empreinte carbone en réinvestissant des crédits dans des projets locaux plus respectueux de l'environnement.

« Notre projet d'agglomération repose sur des objectifs de sobriété, de solidarité et de créativité au service d'un développement plus durable, a déclaré Jean-François Fontaine, président de la communauté d'agglomération et maire de La Rochelle. [...] Nous avons choisi d'ouvrir la voie en démontrant qu'il est possible de faire autrement à travers une vision globale qui emmène l'ensemble des acteurs du territoire ».

Une plateforme et une société coopérative

Pour assurer le pilotage de l'agrégateur carbone territorial, une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) est en cours de création. S'ajoutera aussi une plateforme numérique de centralisation des données. Chaque action menée sur le territoire sera comptabilisée, évaluée et entrée dans la plateforme. *« L'agrégateur carbone territorial va ainsi permettre d'accompagner des projets, d'en évaluer le potentiel de réduction des émissions, de les valoriser en crédits carbone et d'apporter des financements aux porteurs de projets. Sa force réside dans sa capacité à prendre en compte tous types et toutes tailles de projets émanants du territoire, qu'il s'agisse de*

démarches initiées par des particuliers, des associations, des entreprises ou des collectivités », explique la communauté d'agglomération.

Le projet a été développé avec 80 acteurs locaux dont, par exemple, l'université de La Rochelle, le réseau Atlantech ou le Port Atlantique La Rochelle.

Une autre compensation

Le territoire projette également de compenser de façon naturelle les émissions de gaz à effet de serre en favorisant les « puits verts » qui captent et stockent le CO₂, comme les forêts et les « puits bleus » comme l'océan et les marais (le territoire s'étend sur 70 km de côtes et compte 10 % de marais).

L. C.

Photo de Une : ©Adobe Stock



La Rochelle crée la première coopérative locale de carbone

Verre-menuiserie.com 24/04/2019 0



© Franck Moreau Cda **La Rochelle**

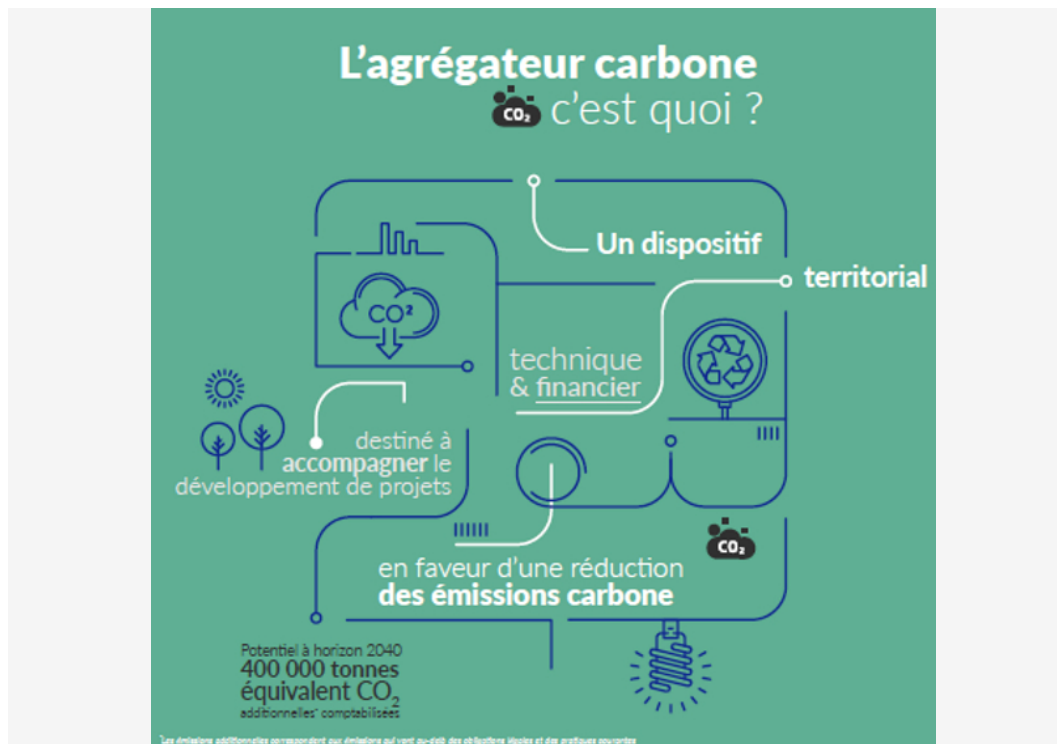
Le territoire rochelais s'est engagé dans une démarche ambitieuse, celle d'atteindre la neutralité carbone dès 2040 et de devenir ainsi le 1er territoire urbain littoral zéro carbone.

Pour opérer cette transition et préfigurer ce que sera la ville de demain, la Communauté d'Agglomération, Atlantech, la Ville de **La Rochelle**, l'Université de **La Rochelle** et le Port Atlantique proposent un programme coopératif innovant dans le cadre de l'appel à projets « Territoires d'Innovation » du Programme d'investissements d'avenir. Pour aller encore plus loin, plus vite, et servir ce projet systémique reposant sur différents leviers d'action, le consortium rochelais va déployer avec ses partenaires un outil innovant inédit qui s'inscrit en droite ligne de la création du label Bas Carbone : l'agrégateur carbone territorial.

Le contexte national

Dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas Carbone, feuille de route des pouvoirs publics en matière de lutte contre le changement climatique, le Ministère de la Transition écologique et solidaire a créé en novembre dernier le Label Bas-Carbone¹, répondant à la demande de compensation volontaire des émissions de gaz à effet de serre. Ce label vise en effet à certifier des projets de réduction des émissions de GES additionnels, et constitue ainsi un cadre méthodologique national pour faciliter le développement des projets volontaires dans les territoires, quantifier les réductions d'émissions et absorptions, et mobiliser les sources de financement. La démarche de **La Rochelle** est porteuse du premier projet collectif multisectoriel répondant à ce contexte avec son agrégateur carbone territorial.

Qu'est ce que l'agrégateur carbone territorial ?



C'est un dispositif technique et financier destiné à développer les projets permettant de réduire les émissions de GES ou d'améliorer la séquestration de carbone. Son principe : créer un outil coopératif permettant l'émission et la vente de crédits carbone à l'échelle territoriale et donc réunir porteurs de projets de réduction des émissions de GES et acheteurs de crédits carbone pour agir efficacement.

Ceux-ci peuvent être des entreprises, des collectivités, des associations, ou même des citoyens, le but étant de les inciter à compenser une partie de leur empreinte carbone, de réinvestir ces crédits dans des projets locaux et de permettre aux porteurs de projets de bénéficier de facilités de financements.

Comment fonctionne l'agrégateur carbone territorial ?

Une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) est en cours de création pour assurer le pilotage de ce dispositif, dont le fonctionnement viendra ensuite s'adosser à la 1ère plateforme territoriale de data, solution numérique de collecte, de traitement et de pilotage des données du territoire.

Il permettra d'évaluer, de comptabiliser le poids de chacune des actions dans le bilan carbone du territoire et de mettre en place un système de contribution carbone transparent et robuste. L'agrégateur carbone territorial va ainsi permettre d'accompagner des projets, d'en évaluer le potentiel de réduction des émissions, de les valoriser en crédits carbone et d'apporter des financements aux porteurs de projets. Sa force réside dans sa capacité à prendre en compte tous types et toutes tailles de projets émanant du territoire, qu'il s'agisse de démarches initiées par des particuliers, des associations, des entreprises ou des collectivités.

À propos de « LaRoche territoire zéro carbone » :

Intitulé du projet rochelais dans le cadre de l'appel à projets national « Territoires d'innovation » du programme d'investissements d'avenir, celui-ci a pour objectif de faire de **LaRoche** le premier territoire urbain littoral zéro carbone en 2040 et de construire un modèle de territoire exemplaire pour répondre aux enjeux environnementaux.

Source : verre-menuiserie.com



Communauté d'agglomération de La Rochelle : ensemble, relevons le défi du zéro carbone!

Publié par Roche Ceridwen Zéro carbone en 2040, tel est le défi que s'est lancée la Communauté d'agglomération de **La Rochelle**. Pionnière en matière de développement durable, **La Rochelle** affiche son ambition : diviser par 2 son empreinte carbone dès 2030 et atteindre la neutralité en 2040. Sobriété, innovation, solidarité, c'est tout un territoire qui se fédère autour de cette démarche collaborative pilotée par un consortium associant la Communauté d'Agglomération, la Ville, l'Université, le Port de commerce, Atlantech, et soutenu par un écosystème de 80 partenaires. Le Cerema vient de signer un partenariat avec le afin d'accompagner le management de ce projet de développement durable.

Un modèle de territoire sobre, créatif et solidaire

Fruit d'une intelligence collective et sociétale, le projet se veut un projet local d'intérêt national et un modèle d'avenir alliant performance environnementale, performance économique et enjeu de solidarité. Au-delà de sa propre neutralité carbone, **La Rochelle** veut concevoir et expérimenter des solutions pertinentes applicables à d'autres territoires et ainsi contribuer (...) Lire la suite

Article publié sur Cerema Actualités

Consulter la source crédit photo: Cerema



20% d'EnR en 2020 pour La Rochelle

Publié le 21/06/2019 à 11h11

Sujets relatifs :

Actualité, Performance énergétique

[Soyez le premier à réagir](#)

[Soyez le premier à réagir](#)



Selon un rapport publié ce mardi 18 juin par le réseau d'experts REN21, les énergies renouvelables sont à la source de 26% de l'électricité consommée à l'échelle mondiale. Les alternatives énergétiques vertes (éoliennes, photovoltaïques, hydrauliques, géothermiques) ne contribuent cependant qu'à hauteur de 10% à la production de chaleur et de froid. Engagée dans une démarche territoriale « Zéro Carbone » à l'horizon 2040, l'agglomération de **La Rochelle** déploie actuellement un plan global pour massifier la production d'énergies renouvelables. L'objectif dès 2020 : intégrer 20% d'EnR dans les consommations énergétiques du territoire en démocratisant l'accès pour ses habitants.

[Découvrez la newsletter des Cahiers Techniques du Bâtiment](#)

Bienvenue !

[Vous êtes inscrit à la news hebdo Cahiers techniques du batiment](#)

[Espace abonné](#)



Abonnez-vous feuilleter le magazine Archives Newsletter
Sélection HLM

Les plus lus

- Le bois atteint la moyenne hauteur
- Fluides frigorigènes Une période de transition
- Portes DAS : matériaux, équipements et réglementation

offres d'emploi Toutes les offres d'emploi
ARCHITECTES D'INTÉRIEUR H/F (Dép. 75-24-13-44)

PARIS

ÉCONOMISTES DE LA CONSTRUCTION H/F (Dép. 75-24-13-44)

PARIS

ARCHITECTES H/F (Dép. 75-24-13-44)

PARIS

Nous vous recommandons



Tribune

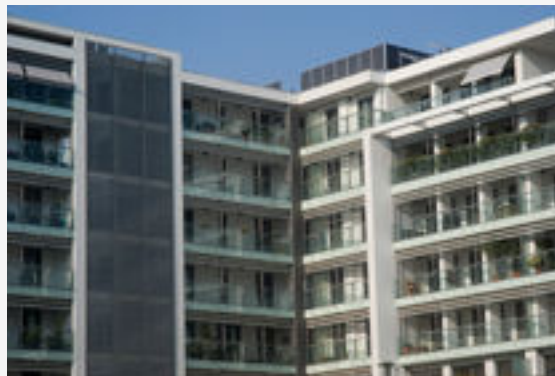
"Bien joué le lobby du gaz !" - Brice Lalonde

Président de l'association Equilibre des Energie, l'ancien ministre de l'Environnement Brice Lalonde dénonce le fait que les lois et réglementations actuelles incitent les Français à utiliser les[...]

21/06/2019 | Actualité, Règlementation thermique, Performance environnementale



« Ce qui prime n'est pas forcément l'esthétique des projets, mais le sens que l'on donne » - Entretien avec Bernard Reichen et Marc Warnery



De l'intérêt des CPE



Olivier Dumoulin, nommé Directeur du Client Development d'Arcadis France

[Plus d'articles](#)

Presse nationale économique et généraliste



Mon idée pour la France : « Les métropoles doivent collaborer avec leurs territoires pour relever le défi climatique »

« Le Monde » a demandé à des contributeurs de tous horizons de proposer, chaque jour, une idée pour changer la France. Pour les chercheuses Julia Grimault et Claudine Foucherot, les métropoles doivent s'engager à financer des projets dans les territoires qui les entourent pour réduire les émissions, stocker du carbone dans les sols ou la biomasse, ou renforcer notre résilience aux changements climatiques. Tribune. La lutte contre les changements climatiques va-t-elle nécessairement creuser le fossé entre les métropoles et les autres territoires ? La crise des « gilets jaunes », qui trouve son origine dans la taxation du carbone et la dépendance de nombreux Français à la voiture individuelle, pourrait le laisser croire. Nous pensons, au contraire, que le défi climatique est une opportunité pour retisser du lien entre les villes et leurs campagnes, entre les métropoles et les territoires qui les entourent.

Si les grandes métropoles ont des moyens financiers souvent plus importants, les territoires ruraux ont, quant à eux, les terres agricoles et les forêts qui leur permettent de séquestrer du carbone dans les sols et la biomasse, grâce à la photosynthèse. Ils approvisionnent les villes en biomatériaux et bioénergies dont elles ont besoin pour décarboner leur économie, comme le bois. Grâce à leurs forêts ou leurs haies, les territoires ruraux peuvent réduire le risque d'inondation qui pèse sur les villes.

Les villes sont dépendantes des campagnes à de multiples égards et cela est d'autant plus vrai dans le cadre de la lutte contre le changement climatique. Quels que soient leurs efforts – et ils devront être très importants – pour atteindre la neutralité carbone, les métropoles auront besoin des territoires ruraux pour reboiser des terres, mieux gérer les forêts existantes, planter des haies, maintenir des prairies...

Des plates-formes de compensation

La France a besoin d'une coopération accrue entre les métropoles et les territoires qui les entourent. Pour concrétiser cela, les métropoles doivent s'engager à financer des projets dans ces territoires, des projets qui réduisent les émissions, stockent du carbone dans les sols ou la biomasse, ou renforcent notre résilience aux changements climatiques. Cet engagement pourrait prendre la forme de plates-formes locales de compensation carbone : les entreprises, les citoyens, les collectivités elles-mêmes pourraient utiliser ces plates-formes pour identifier des projets locaux riches de sens et les financer.

Prenons un exemple. Un promoteur immobilier décide de construire des bâtiments à énergie positive, mais il apparaît que ces bâtiments consomment toujours un peu de carbone ne serait-ce que pendant leur construction. Et ce malgré les efforts pour utiliser autant que possible des matériaux biosourcés.

Confronté à cette situation, incapable de réduire à zéro ses émissions de gaz à effet de serre aujourd'hui, le promoteur immobilier se tourne vers la plate-forme de compensation locale lancée par la métropole où il opère. Il identifie et décide de soutenir financièrement un projet de gestion durable de la forêt, qui permet de stocker plus de carbone dans les arbres et les sols... et de produire à terme du bois d'œuvre pour la construction.

Ce financement n'est pas – insistons là-dessus – une excuse pour faire moins d'efforts, pour ne rien changer aux bâtiments et à leurs méthodes de construction, mais une manière d'aller plus loin. La compensation n'est pas une excuse pour l'inaction. Tous les leviers doivent être actionnés le plus rapidement possible.

Un label bas carbone

Que les métropoles créent des plates-formes locales de compensation carbone, ou plus

généralement qu'elles s'engagent à financer des projets innovants dans leur périphérie, n'est pas une proposition illusoire : plusieurs villes sont déjà en train d'étudier la question. Comme la Ville de Paris, qui explore la possibilité de mettre en place une plate-forme de compensation carbone afin de financer des projets écologiques locaux. Ou encore le territoire de **La Rochelle**, qui souhaite devenir le premier territoire « zéro carbone » en réduisant ses émissions et en améliorant la séquestration du carbone.

C'est également le bon moment puisque la France vient de créer le label bas carbone, qui permet de certifier la contribution des projets de terrain à la réduction des émissions et la séquestration du carbone. Ce label a vocation à diriger des financements publics et privés vers des projets qui répondent à un certain nombre de critères de qualité et ont un réel impact sur le climat.

Les métropoles doivent collaborer avec leurs territoires pour relever le défi climatique. Il existe de multiples manières de renforcer cette collaboration, et notre proposition est une pierre apportée à l'édifice. Un outil pour permettre aux institutions, aux entreprises, aux citoyens des grandes villes d'engager dès aujourd'hui des actions avec les territoires qui les entourent.



Le label bas-carbone sème les graines de la transition agricole et forestière

Un nouveau label a pour objectif de favoriser l'émergence de projets de réduction et de séquestration des émissions de gaz à effet de serre. Un article de notre partenaire, le Journal de l'environnement.

Créé par un décret du 28 novembre 2018, le label bas-carbone a été officiellement présenté le 23 avril au ministère de la transition écologique. Objectif: favoriser l'émergence de projets de réduction et de séquestration des émissions de gaz à effet de serre.

Si le label n'exclut aucun secteur, il vise en particulier l'agriculture et la foresterie, dont la mobilisation s'avère indispensable pour atteindre la neutralité carbone en 2050. C'est le cas du projet-pilote développé par l'Association syndicale libre de gestion des forêts de la Terre de Peyre, en Lozère. Au programme: boisement et reboisement de 36 hectares de pinèdes fortement dégradées par une tempête et la neige, en utilisant des essences variées. Résultat: plusieurs milliers de tonnes de CO2 stockées en quelques décennies.

Le captage carbone divise les eurodéputés

Les eurodéputés sont divisés sur la place que devraient prendre les technologies d'élimination du carbone dans la stratégie climatique, après une évaluation d'impact qui met en doute leur faisabilité.

Garantie pour les financeurs

Fédérateur, le label compte faire pousser des projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du territoire, quels que soient les acteurs: entreprises, collectivités, associations et même particuliers. En apportant une garantie solide aux financeurs potentiels, banques ou entreprises engagées dans la compensation carbone.

Plusieurs porteurs de projets en cours, comme l'agglomération de **La Rochelle** (territoire zéro carbone en 2050), visent d'ailleurs les financements de la Banque des territoires dans le cadre de l'appel à projet étatique Territoires d'innovation de grande ambition (Tiga). A un détail près: les réductions qui pourraient être obtenues en dehors de cette labellisation, en application de la réglementation par exemple (comme le système européen d'échange de quotas d'émissions), ne peuvent logiquement pas bénéficier du dispositif.

Effet boule de neige

Le label s'appuie par ailleurs sur des méthodes de réduction d'émission –par évitement ou séquestration- développées par chaque porteur de projet et approuvées par le ministère de la transition écologique.

«L'objectif n'est pas de faire d'un forestier ou d'un éleveur un spécialiste du carbone. Le plus important est de faire entrer dans la boucle des organisations représentatives comme le Centre national de la propriété forestière (CNPF), l'Institut de l'élevage (IDELE) ou le Centre national interprofessionnel de l'économie laitière (CNIEL), qui font partie de projets-pilotes, pour qu'elles fassent passer le message à leurs adhérents», explique Benoît Leguet, directeur général d'i4CE, à l'origine de la conception du label.

Un label qui prend en compte les réductions d'émissions directes, réalisées sur le périmètre du projet, comme les émissions indirectes, dont les déplacements de salariés, le transport amont ou aval des marchandises, l'énergie et les matériaux utilisés, l'usage des produits vendus...

Les scientifiques défendent le captage du carbone

Des scientifiques appellent au redémarrage du captage et de stockage du carbone, qui permettraient de contrer les émissions de l'industrie.

Balivage, boisement, reboisement

Les premières méthodes, approuvées la semaine dernière par le ministère de la transition écologique, intéresseront les porteurs de projets forestiers. Elles visent le balivage (éclaircie pour ne garder que les plus beaux arbres), le boisement et la reconstitution de forêts dégradées. Pour réduire les coûts de transaction (liés au monitoring, au reporting et à la vérification), Benoît Leguet conseille aux porteurs de projet de se référer aux méthodes publiées ou en cours de validation (élevage). «Réduire les coûts de transaction permet d'augmenter les coûts liés à la réduction des émissions», résume l'économiste du climat.

DATE : 29/04/2019
MEDIA : La Tribune
LINK : [online](#)



Pour atteindre la neutralité carbone, La Rochelle mise sur un système collaboratif

Par H  l  ne Lerivrain



Sur le port de La Rochelle, des r  sids de cargaison sont collect  s pour   tre valoris  s.
(Cr  dits : Thierry Rambaud)

Il s'agit d'un outil phare visant    faire du territoire de La Rochelle le premier territoire urbain littoral z  ro carbone. Un agr  gateur carbone territorial, pilot   par une soci  t   coop  rative d'int  r  t collectif, sera cr    d'ici    la fin de l'ann  e. Cet dispositif permettra l'  mission et la vente de cr  dits carbone    l'  chelle du territoire. Sur la centaine d'entreprises locales interrog  es, plus de la moiti   ont exprim   le souhait d'  tre associ  es    cette d  marche.

Le territoire de La Rochelle entend diviser par deux l'empreinte carbone d  s 2030 pour atteindre la neutralit   en 2040 et ainsi devenir le premier territoire urbain littoral

français zéro carbone. C'est dans cette optique qu'il a répondu à l'appel à projets national Territoires d'innovation et remporté la première étape en début d'année. Un nouveau dossier a été déposé la semaine dernière. Mais Anne Rostaing, chef de projet pour l'association Atlantech, est catégorique : *"Que le projet soit lauréat ou non, les outils imaginés par le consortium associant la Communauté d'agglomération, la Ville de la Rochelle, l'université, le port et Atlantech seront mis en place. Si le projet est retenu, cela nous permettra simplement d'aller plus vite."*

Le premier de ces outils est le développement d'une plateforme territoriale de données sur laquelle sera adossé l'élément clé du dispositif : l'agrégateur carbone territorial. Piloté par une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) en cours de création, il sera lancé d'ici à la fin de l'année. L'objectif est de développer des projets qui permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou d'améliorer la captation de carbone. *"En l'occurrence, le territoire de La Rochelle a des capacités d'absorption de carbone importantes grâce à 70 kilomètres de littoral, 60 % de terres agricoles et 10 % de marais. Cela nous permet de dire qu'atteindre la neutralité carbone n'est pas illusoire"*, relève Anne Rostaing, en charge du pilotage de l'agrégateur.

Un dispositif technique et financier

Concrètement, l'agrégateur carbone territorial est un dispositif technique et financier qui permettra l'émission et la vente de crédits carbone à l'échelle du territoire et réunira donc porteurs de projets et acheteurs.

"Prenons l'exemple d'un particulier qui veut réaliser une réhabilitation performante de sa maison. L'agrégateur va lui permettre d'évaluer le potentiel de réduction des émissions, de les faire certifier grâce à la nouvelle réglementation label bas carbone, et de les valoriser en crédits carbone. Ce particulier obtiendra ainsi des financements mais les acheteurs en tireront également un bénéfice. Dans ce cas précis, une entreprise du bâtiment spécialiste de l'isolation va avoir intérêt à encourager des projets de réhabilitation là où elle est active et où elle peut potentiellement vendre ses produits, explique Anne Rostaing. Ce qui est primordial dans cet agrégateur, c'est la mise en relation de tous les porteurs potentiels de projets. C'est un écosystème local qui se met en place pour pouvoir accompagner tous les acteurs du territoire."



L'exemple du port

Sur la centaine d'entreprises locales interrogées, plus de la moitié ont exprimé le souhait d'être associées à cette démarche soit parce qu'elles ont un projet en tête, soit parce qu'elles ont envie de développer des produits neutres en carbone, soit enfin parce qu'elles souhaitent être accompagnées pour mieux maîtriser leur empreinte carbone sur le territoire. Le port de La Rochelle en fait partie.

"Nous sommes engagés depuis 2015 dans une démarche d'écologie industrielle territoriale, appelée Mer pour Matières énergies rochelaises, l'idée étant de faire en sorte que les entreprises portuaires passent d'une économie linéaire à une économie circulaire. Je vois cet agrégateur comme un accélérateur de transition", explique Bernard Plisson, directeur de la stratégie et du développement durable du Port Atlantique.

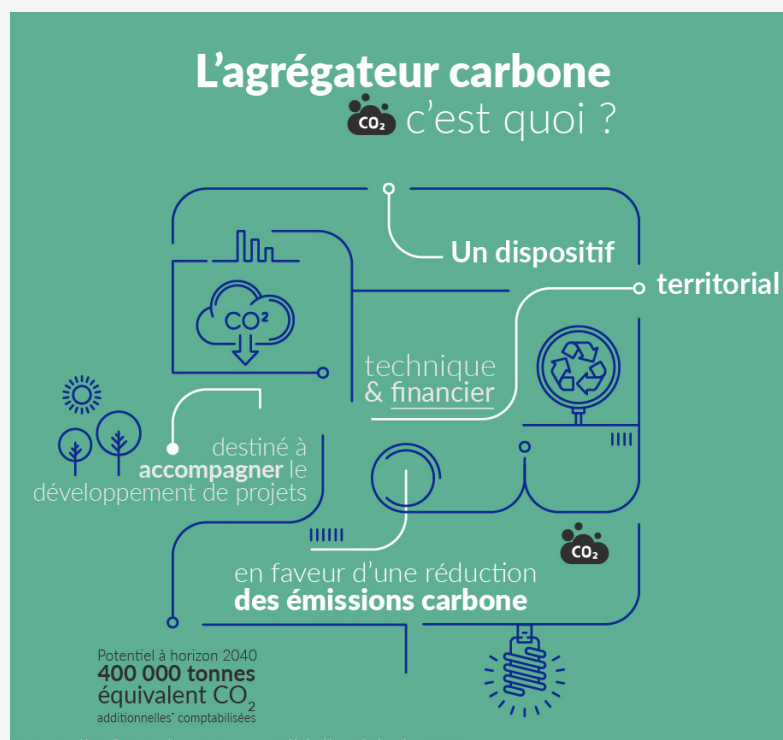
Le port a déjà identifié des thématiques et des projets sur lesquels travailler.

"Nous regardons, par exemple, de très près la mise en place d'une boucle énergétique sur le port. Nous disposons déjà de 30.000 m² de panneaux photovoltaïques mais l'électricité est pour le moment réinjectée dans le réseau. Nous travaillons aussi sur la généralisation de l'usage des matériaux recyclés pour réaliser des ouvrages portuaires qui seraient ainsi économes en ressources naturelles et en CO₂."

Les partenaires de l'agrégateur rochelais travaillent sur une trentaine de projets à mettre en place à partir de l'installation de la société coopérative. Sur 20 ans, ils visent la valorisation de 400.000 tonnes de CO₂ soit environ 150.000 projets accompagnés.



L'agglomération de La Rochelle crée un agrégateur carbone territorial pour atteindre la neutralité carbone



Pour opérer cette transition, la communauté d'agglomération avec ses partenaires Atlantech, la ville de La Rochelle, l'Université de La Rochelle et le Port Atlantique proposent un programme coopératif innovant dans le cadre de l'appel à projets « Territoires d'Innovation » du Programme d'investissements d'avenir. Elle va déployer un outil innovant l'agrégateur carbone territorial, piloté par une société coopérative d'intérêt collectif, qui sera créé d'ici à la fin de l'année. Ce dispositif permettra l'émission et la vente de crédits carbone à l'échelle du territoire.

Qu'est-ce qu'un agrégateur carbone territorial ?

C'est un dispositif technique et financier destiné à développer des projets permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) ou d'améliorer la séquestration de carbone. Son principe : créer un outil coopératif permettant l'émission et la vente de crédits carbone à l'échelle territoriale et donc de réunir des porteurs de projets de réduction des émissions de GES et des acheteurs de crédits carbone pour agir efficacement.

Ces porteurs de projets peuvent être des entreprises, des collectivités, des associations, ou même des citoyens, le but étant de les inciter à compenser une partie de leur empreinte carbone, de réinvestir ces crédits dans des projets locaux et de permettre aux porteurs de projets de bénéficier de facilités de financements. Pour les entreprises volontaires, qui en outre peuvent être à la fois acheteurs et bénéficiaires de crédits carbone, c'est une opportunité pour valoriser leur démarche avec le label bas carbone.

Comment fonctionne l'agrégateur carbone territorial ?

Une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) est en cours de création pour assurer le pilotage

de ce dispositif, dont le fonctionnement viendra ensuite s'adosser à la 1ère plateforme territoriale de data, solution numérique de collecte, de traitement et de pilotage des données du territoire. Il permettra d'évaluer, de comptabiliser le poids de chacune des actions dans le bilan carbone du territoire et de mettre en place un système de contribution carbone transparent et robuste. L'agrégateur carbone territorial va ainsi permettre d'accompagner des projets, d'en évaluer le potentiel de réduction des émissions, de les valoriser en crédits carbone et d'apporter des financements aux porteurs de projets. Sa force réside dans sa capacité à prendre en compte tous types et toutes tailles de projets émanant du territoire, qu'il s'agisse de démarches initiées par des particuliers, des associations, des entreprises ou des collectivités. L'agrégateur permettra ainsi de co-financer des projets variés comme par exemple le changement d'une flotte automobile d'une entreprise, la rénovation énergétique du logement d'un particulier, la replantation de haies par une association, la restauration d'une zone humide par la collectivité...



DATE : 09/05/2019

MEDIA : France Inter



Journal 08h00



Florence Paracuellos : L'Europe progresse, elle émet moins de CO₂, ces émissions ont baissé de 2,5% l'an dernier grâce aux énergies renouvelables de plus en plus utilisées pour produire de l'électricité. Voilà de quoi auto satisfaire les chefs d'Etat de l'Union réunis aujourd'hui en Roumanie et donner de l'espoir à ces villes qui ont décidé de donner l'exemple en s'engageant sur la neutralité carbone d'ici 2050. Elles sont 200 à faire ce pari en Europe, La Rochelle s'est même donné 10 ans de moins pour y arriver.

Célia Quilleret : Aujourd'hui la ville de La Rochelle émet 2 millions de tonnes de CO₂ chaque année, pour comparer ce sont 25 millions de tonnes de carbone qui sont disséminés dans les airs à Paris, et quasiment la moitié provienne des transports. Face à cela, des solutions existent, vélo, bateaux électriques et solaires, davantage de bus propres, voitures électriques en libre-service mais pour parvenir à la neutralité totale en 2040, le maire Jean-François Fontaine devra redoubler d'efforts. Certains marais peuvent en effet absorber du CO₂ pour compenser certaines émissions mais ça ne suffira pas.

Jean-François Fontaine : « Par exemple, il faudra qu'on agisse aussi en supprimant toutes les chaudières à fioul de notre territoire, à travers l'urbanisme et les déplacements domicile travail. Chaque matin, des gens ne peuvent pas faire autrement que de prendre leur voiture donc il faut faire plus de logements proches de l'endroit où il y a des emplois, ça veut dire la partie centrale de notre ville, et puis aussi apporter de l'emploi en milieu rural, dans les territoires où des gens ont choisi de vivre. »

Célia Quilleret : En Europe, d'autres villes comme Milan, Séville ou Stockholm sont engagées dans la même démarche mais on est loin de la neutralité, l'an passé les pays de l'Union ont réduit leurs émissions de 2,5% seulement, elles ont diminué dans la plupart des Etats membres mais elles ont augmenté en Pologne, à Malte ou dans les Pays baltes. L'Allemagne avec 22% des émissions de CO₂ au niveau Européen reste d'ailleurs le plus mauvais élève de l'Union.



La Rochelle veut devenir la première ville française zéro carbone

Décarboner plein pot. Le projet de la cité charentaise est limpide : avoir divisé par deux son empreinte carbone en 2030 et assurer une neutralité parfaite en 2040. Le plan « **La Rochelle** territoire zéro carbone » prévoit ainsi de s'attaquer autant à l'industrie qu'à l'environnement mais aussi à la mobilité, responsable de 42% des émissions carbone lors du dernier bilan du territoire de 2017.

Là où d'autres collectivités se contentent d'inciter au covoiturage ou à préférer le télé-travail, **La Rochelle** dégage un outil unique en son genre : une plateforme collaborative pour échanger des « crédits carbonés ».

Dans le cadre du challenge de la #mobilité, l'Agglo organisait des "RDV vitaminés" au sein des entreprises. C'est ce qui a valu à #LaRochelle de recevoir le prix de la meilleure campagne de communication, catégorie "Changement de comportement" pic.twitter.com/VwxLiBKOX5

— **La Rochelle** Agglo (@AggloLR) November 14, 2018

Tu peux me prêter du CO2 ? Dès 2020, la communauté mettra en ligne un grand « agrégateur ». Entreprises, administrations, résidents et près de 80 associations pourront y retrouver leur propre bilan carbone chiffré. À partir de là, deux options sont combinables : opter pour des solutions pour annuler ses émissions (par exemple des installateurs locaux pour passer aux énergies renouvelables) ou acheter des « crédits carbonés » pour compenser son empreinte.

Ainsi, si une société veut remplacer son parc auto par des véhicules électriques, il peut réclamer les crédits versés en compensation par une exploitation agricole par exemple et ainsi financer l'achat des voitures. Il sera aussi contacté par une association de promotion du photovoltaïque pour alimenter ses bornes de recharge... Collaborer pour réussir, c'est l'assurance d'une transition réussie.



L'environnement, un acteur de la transition aussi. Selon Anne Rostaing, qui est en charge de cet agrégateur carbone, grâce à la plateforme de certificats d'émissions « on va pouvoir valoriser ses réductions d'émissions » et cofinancer la transition.

Et l'argent en excédent, où ira-t-il ? Il servira par exemple à renforcer le « carbone bleu ».

C'est-à-dire protéger et développer les 10 000 hectares de mangroves et marais du littoral qui sont un fabuleux puits de carbone.



TERRITOIRES

Pour atteindre la neutralité carbone, La Rochelle mise sur le collaboratif

LA ROCHELLE Pour devenir le premier territoire urbain littoral français zéro carbone, l'agglomération rochelaise va créer un agrégateur carbone territorial, piloté par une société coopérative d'intérêt collectif. Ce dispositif permettra l'émission et la vente de crédits carbone.

HÉLÈNE LERIVRAIN

Le territoire de La Rochelle entend diviser par deux l'empreinte carbone dès 2030 pour atteindre la neutralité en 2040 et ainsi devenir le premier territoire urbain littoral français zéro carbone. Pour y arriver, un consortium associant la Communauté d'agglomération, la Ville de La Rochelle, l'université, le port et l'association Atlantech prépare plusieurs outils. Le premier est le développement d'une plateforme territoriale de données sur laquelle sera adossé l'élément-clé du dispositif: l'agrégateur carbone territorial. Piloté par une société coopérative d'intérêt collectif (Scic) en cours de création, il sera lancé d'ici à la fin de l'année. L'objectif est de développer des projets qui permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou d'améliorer la captation de carbone. « *En l'occurrence, le territoire de La Rochelle a des capacités d'absorption de carbone importantes grâce à 70 kilomètres de littoral, 60 % de terres agricoles et 10 % de marais. Cela nous permet de dire qu'atteindre la neutralité carbone n'est pas illusoire* », relève Anne Rostaing, chargée du pilotage de l'agrégateur.

UN DISPOSITIF TECHNIQUE ET FINANCIER

Concrètement, l'agrégateur carbone territorial est un dispositif technique et financier qui permettra l'émission et la vente de crédits carbone à l'échelle du territoire et réunira donc porteurs de projets

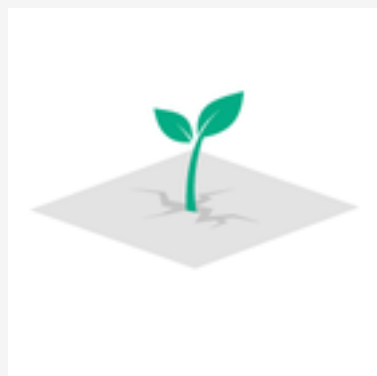
du territoire et réunira donc porteurs de projets et acheteurs. « *Prenons l'exemple d'un particulier qui veut réaliser une réhabilitation performante de sa maison. L'agrégateur va lui permettre d'évaluer le potentiel de réduction des émissions, de les faire certifier grâce à la nouvelle réglementation label bas carbone, et de les valoriser en crédits carbone. Ce particulier obtiendra ainsi des financements mais les acheteurs en tireront également un bénéfice. Ce qui est primordial dans cet agrégateur, c'est la mise en relation de tous les porteurs potentiels de projets. C'est un écosystème local qui se met en place pour pouvoir accompagner tous les acteurs du territoire.* » Sur la centaine d'entreprises locales interrogées, plus de la moitié ont exprimé le souhait d'être associées à cette démarche. Les partenaires de l'agrégateur rochelais travaillent sur une trentaine de projets à mettre en place à partir de l'installation de la société coopérative. Sur vingt ans, ils visent la valorisation de 400 000 tonnes de CO₂, soit environ 150 000 projets accompagnés. ■



Le port de La Rochelle est engag   depuis 2015 dans une d  marche d'  cologie industrielle territoriale, appel  e Mer (Mati  res   nergies rochelaises). [PIXABAY]



La Rochelle, objectif zéro carbone



Tous les jours, retrouvez le fil vert, le rendez-vous environnement de Libération. Aujourd'hui, la bonne nouvelle de la semaine.

Et si **La Rochelle** devenait la première agglomération française «zéro carbone» ? C'est l'ambition de son maire, Jean-François Fontaine, à l'horizon 2040. Pour parvenir à ses fins, il a sollicité l'aide de l'Etat dans le cadre du projet national «Territoires d'innovation de grande ambition» (Tiga) doté d'une enveloppe de 450 millions d'euros, à répartir entre les différents lauréats.

A lire aussi «La conservation des écosystèmes marins est essentielle pour limiter le réchauffement climatique»

«Ça fait quarante ans que **La Rochelle** s'inscrit dans une démarche environnementale. On a mené beaucoup de travaux avec les universités, les entreprises et il était temps de coordonner tous ces acteurs et toutes ces initiatives dans un grand projet global», s'enthousiasme l'élus divers gauche.

Des «puits de carbone», verts ou bleus, naturels ou artificiels

Le projet rochelais de réduction et d'absorption de CO2 repose sur différents piliers : les transports, le bâtiment, le carbone bleu, l'industrie et les énergies renouvelables. Pêle-mêle, l'idée c'est de développer les bus électriques, promouvoir la marche à pied, le vélo et le TER. Mais aussi rénover voire carrément reconstruire les passoires énergétiques, créer des labos de recherche dédiés à l'isolation et à la ventilation du bâti. Sans oublier la végétalisation urbaine, la préservation des marais et du littoral maritime, les fameux «puits de carbone», verts ou bleus, naturels ou artificiels. «On a beaucoup d'huîtres d'Oléron et de moules de Charron, on a donc une exigence maritime, poursuit le maire. Elles sont aussi essentielles dans notre lutte. C'est un enjeu environnemental mais aussi culinaire !»

Mais pour fonctionner, encore faut-il que les citoyens comprennent. «On va sensibiliser la population avec une exposition au musée Maritime [à partir du mois de novembre] qui explique le lien entre océans et climat», détaille-t-il encore.

A lire aussi CO2, la mer défoncée à l'acide

Pour savoir où elle en est, la mairie pourra compter sur son agrégateur. «Il permettra de

comptabiliser le poids de chacune des actions dans le bilan carbone du territoire et de mettre en place un système de compensation performant.» Une sorte de bourse qui vend et qui achète du CO2.

Et dans l'hypothèse où **La Rochelle** n'obtiendrait pas assez de subventions de l'Etat, son maire l'assure haut et fort : «Nous mènerons le projet à terme quoiqu'il arrive !»
Aurore Coulaud



La chronique «Fil vert»

Devenir la première agglomération française «zéro carbone» : c'est l'ambition du maire de La Rochelle, Jean-François Fontaine, à l'horizon 2040. Son projet, financé par l'Etat, vise notamment à développer les bus électriques, promouvoir la marche à pied, rénover les passoires énergétiques ou encore favoriser la préservation des marais et du littoral. PHOTO AFP



Les villes moyennes mettent le cap sur la transition

De nombreuses villes moyennes ont engagé leur transition écologique. Passage en revue des actions les plus emblématiques, des succès et des obstacles. Un article de notre partenaire, le Journal de l'environnement.

Avec une population inférieure à 100 000 habitants, la transition est-elle plus aisée dans les villes moyennes? Pas si sûr, surtout quand la dépendance à la voiture est forte. Des transformations peuvent en tout cas s'opérer assez rapidement, comme le montre la centaine de communes et d'agglomérations étudiées par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Première conclusion de cette étude: la transition diffère fortement selon le type de collectivité. Les intercommunalités lancent plus souvent une stratégie globale (55%) tandis que les communes ont tendance à cibler leurs actions (51% ont une ou plusieurs stratégies thématiques).

Les villes moyennes représentent 23% des villes de l'Hexagone et abritent plus de 15 millions d'habitants. Au total, 46% des villes françaises sont soumises à un niveau d'exposition moyen ou élevé au réchauffement climatique.

Des agglomérations misant sur l'énergie et le climat

Concrètement, une agglomération va surtout déployer les énergies renouvelables (95% d'entre elles s'équipent de panneaux photovoltaïques, de réseaux de chaleur ou d'une filière bois-énergie), lancer une politique climatique dans le cadre d'un plan climat air énergie territorial (PCAET), cibler la sobriété et l'efficacité énergétique (87%), viser une production et une consommation responsables (87%), adapter sa politique d'eau et d'assainissement (87%), et sa gestion des déchets (85%). Moins souvent, elle va chercher à préserver la biodiversité de son territoire (72%), le bien-être et la santé de ses habitants (64%).

Des communes ciblant l'énergie et la biodiversité

De son côté, une commune va plutôt miser sur la sobriété et l'efficacité énergétique (97%) et sur la protection de la biodiversité (89%) en raison de ses obligations réglementaires, comme l'interdiction d'utiliser des pesticides et la prise en compte des continuités écologiques dans ses documents d'urbanisme. Elle va aussi s'intéresser à la politique climatique (79%) et à la gestion des déchets (71%). Plus rarement, elle se tournera vers les énergies renouvelables (68%), la production et la consommation responsables (68%), l'eau et l'assainissement (61%) et le bien-être et la santé (58%).

Ambitieuse, l'agglomération de **La Rochelle** vise la neutralité carbone en 2040 en ciblant les transports, le bâtiment, l'écologie industrielle, et en s'appuyant sur deux outils innovants dont un marché carbone local et une plateforme de données sur les gaz à effet de serre en open data.

Encore du chemin sur la mobilité

À noter que la mobilité reste un secteur majoritairement investi par ces collectivités (71% des communes et 66% des agglomérations), qui s'appuient sur l'essor du vélo (voies réservées, aides à l'achat, systèmes en libre-service), l'amélioration des transports collectifs (dans le meilleur des cas) et plus rarement la promotion de la mobilité électrique.

Manger un peu mieux ?

Si l'agriculture et l'alimentation sont majoritairement citées par les communes et les agglomérations, la mise en œuvre de projets alimentaires territoriaux concrets reste marginale. Elle ne concerne que 23% des EPCI et 7% des communes. De plus en plus de collectivités mettent toutefois en place des actions isolées efficaces, comme le soutien aux circuits courts, la hausse du bio dans les cantines, la mise à disposition de jardins partagés et de ruches, etc. Avec l'obligation, dans les cantines publiques de servir 50% de produits labellisés dont 20% de bio en

2020 (loi Alimentation), la transition devrait s'accélérer.

Dans tous les cas, la gestion des sols reste le parent pauvre des politiques mises en place. C'est l'aspect le moins abordé dans les villes et agglomérations moyennes (respectivement 50 et 33%).

Sauver la planète passe par notre assiette

L'alimentation est le meilleur levier pour améliorer la santé humaine et la durabilité de l'environnement, selon un groupe de scientifiques, qui estime qu'un bon régime alimentaire pourrait réduire de 20% la mortalité adulte dans le monde.

Oublis et ratés

Autre point noir: les collectivités ont laissé l'aspect social de la transition au bord du chemin. Seules 15% des agglomérations et 20% des communes y ont pensé, en visant le plus souvent la lutte contre la précarité énergétique et plus rarement la gratuité des transports en commun.

Le chemin de la transition n'est pas chose aisée. Ces collectivités ont toutes dû affronter trois obstacles de taille: la dépendance automobile, l'inertie des politiques ou des habitants, et le manque de moyens humains et financiers.

Une bonne nouvelle quand même: toutes tirent un bilan très positif des appels à projets ou labels nationaux, qui offrent crédits et accompagnement technique. Notamment les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TPECV), les territoires vélo, les écoquartiers et le label Cit'ergie.

La transition dans le texte

La transition se mesure dans l'élaboration de plusieurs documents stratégiques, dont le plan local d'urbanisme (PLU), le projet territorial de développement durable ou le contrat de transition écologique.

Les villes face à l'urgence climatique

Les villes font feu de tout bois pour limiter leur impact sur le climat. Mais bien trop lentement, comme le pointe une étude du WWF France publiée début juillet. Un article de notre partenaire le Journal de l'Environnement.

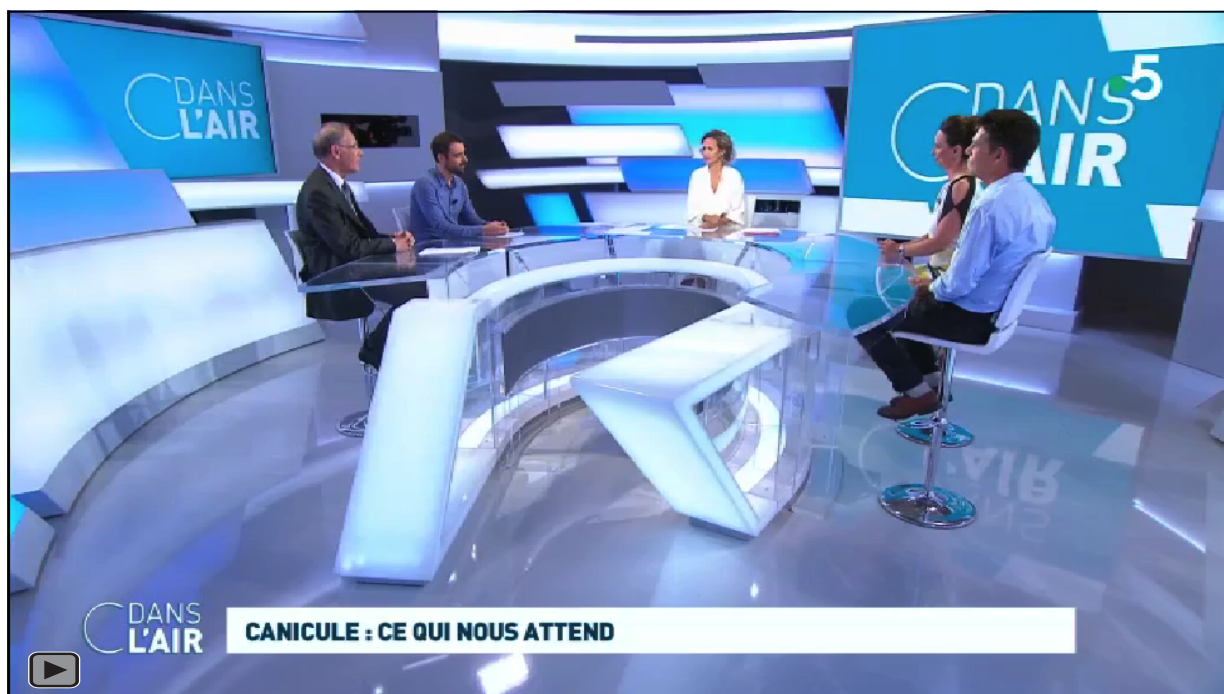
DATE : 24/06/2019

MEDIA : France 5



Emission : C dans l'air

« Canicule : ce qui nous attend »



18:38:03 Sujet : canicule, ce qui nous attend.

Invités : Gérard-François Dumont, démographe et géographe, professeur de géographie à l'université Paris 4 Sorbonne, président de la revue "Population et avenir",

"Diagnostic et gouvernance des territoires", Armand Colin ; Anne-Laure Barral, journaliste spécialiste des questions d'environnement à France info ; Étienne Kapikian, ingénieur prévisionniste de Météo France ; François-Marie Bréon, directeur adjoint du Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement de l' institut Pierre-Simon-Laplace.

Débat et analyse. Commentaire sur l'évolution des grandes villes, la Rochelle, l'objectif zéro carbone, l'adaptation des logements, le cadastre solaire pour renseigner la capacité de production d'électricité, le développement durable.

18:38:59 Commentaire sur le rapport sénatorial récent sur le réchauffement climatique.

Presse spécialisée Industrie

L'ENTRETIEN

Jean-François Fontaine

« UNE BAISSSE DE 50 % DES ÉMISSIONS EN 2030 »

Le maire de
La Rochelle s'est
engagé à atteindre
le zéro carbone
en 2040.
Pour y parvenir,
plusieurs chantiers
sont en cours.

PROPOS RECUEILLIS PAR OLIVIER COGNASSE
ET PASCAL GATEAUD

Les élections européennes approchent. Êtes-vous un macronien déçu ?

Je ne suis pas un macronien déçu, mais mon cœur balance entre la liste Nathalie Loiseau et celle des écologistes. Je ne ferai pas campagne pour une liste en particulier, mais je trouve que Yannick Jadot a un parcours intéressant.

La Rochelle était déjà en pointe en termes de mobilité dans les années 1970.

Quelles sont les dernières avancées ?

Nous avons pris des initiatives depuis le début de notre mandat pour favoriser les mobilités du quotidien dans le prolongement de ce qui a déjà été réalisé. Je pense au vélo. Nous développons six kilomètres de pistes cyclables sécurisées par an. La ville s'y prête bien. Elle n'est pas très grande et le climat est tempéré. Pour le transport public, nous avons augmenté les horaires et les dessertes cadencées. Avec Alstom, qui possède une usine à Aytré (Charente-Maritime), nous allons sortir du diesel. Nous sommes sur un mix. Nous avons commandé quatre bus

électriques Aptis pour commencer. Certes, ils sont chers, mais ils génèrent d'importantes économies de carburant. Et l'on ne peut pas dire que l'on s'engage dans la transition énergétique et continuer avec le diesel. Sur le réseau urbain, l'électrique est adapté pour un service complet sans avoir besoin de recharger, mais pour les plus longues distances, dans le périurbain, le gaz reste la meilleure solution.

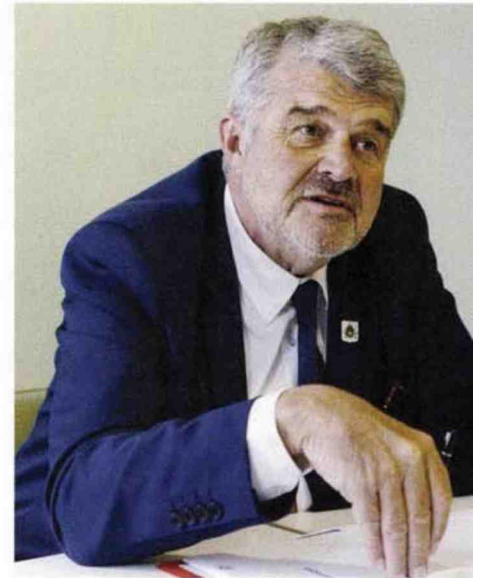
Certaines villes ont choisi la gratuité des transports. Vous avez opté pour une tarification sociale.

Est-ce le modèle à développer ?

Quand on dit gratuit, il faut faire attention. Les chauffeurs sont payés, les bus aussi. À La Rochelle, les recettes en provenance des utilisateurs atteignent 6 millions d'euros, soit 20 % du budget transport. Passer à zéro euro, nous ne savons pas faire. Nous avons opté pour une tarification sociale avec des remises de 80 % pour les revenus modestes et la gratuité le premier samedi de chaque mois. Si c'était totalement gratuit, nous serions obligés de baisser l'offre de façon significative. Demain, la gratuité sera peut-être envisageable avec les véhicules autonomes. Car ce qui coûte le plus cher, ce sont les chauffeurs. Nous avons, d'ailleurs, réalisé un test dans le cadre d'un programme européen il y a trois ans. L'acceptabilité était favorable.

Êtes-vous partisan du forfait mobilité obligatoire ?

Certains employeurs l'appliquent déjà et l'agglomération y participe à hauteur de 50 %. Nous proposons même une dotation pour ceux qui viennent travailler à vélo. Le forfait mobilité obligatoire serait une charge nouvelle pour l'employeur. Nous ne



« Le forfait mobilité obligatoire serait une charge nouvelle pour l'employeur. Nous ne sommes pas dans une période où les taxes sont très bien venues. »



sommes pas dans une période où les taxes sont très bien venues. Le versement transport est déjà assuré par les entreprises. Je ne suis pas enthousiaste pour aller plus loin.

À propos de la loi d'orientation sur les mobilités (LOM), quels points jugez-vous positifs ?

Les collectivités semi-rurales sont à nos portes. Avec la LOM, elles auront la compétence transport. Elles pourront financer les transports publics. Quand on a ouvert des stations TER dans le périurbain, on a attiré davantage de monde. Avoir une offre plus large est très intéressant.

La Rochelle vise le zéro carbone en 2040. Quelles mesures fortes allez-vous mettre en place pour y parvenir ?

Nous visons une baisse de 50 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030. La première approche concerne la mobilité. Nous allons développer les livraisons décarbonées pour le dernier kilomètre.

L'ENTRETIEN



L. PEBEROM

« Ce qu'il faut avant tout, c'est une stabilité fiscale pour l'environnement. Il y a beaucoup trop de yoyo fiscal. »



Plus de diesel pour livrer les marchandises. Ensuite, cela touche à l'urbanisme. Si l'on continue l'urbanisme galopant du milieu rural et que l'on ne construit pas dans les villes qui perdent des habitants, les déplacements inutiles vont se multiplier. Il faut prendre en compte un retour des habitants en ville et le développement économique du milieu rural. Deuxième grande approche, le bâtiment. Mon prédécesseur avait lancé une très bonne idée qui s'appelle le pôle Atlantech au nord de La Rochelle, où nous avons installé le laboratoire Tipee pour l'application des travaux universitaires sur la rénovation énergétique des bâtiments. On peut aider les artisans à améliorer l'isolation. L'office HLM dépense entre 30 000 et 40 000 euros par habitation réhabilitée pour améliorer le confort et réduire la consommation énergétique. Il existe des aides et des conseils pour le logement privé, mais on doit faire des efforts coordonnés avec ceux de l'État. Ce qu'il faut avant tout, c'est une stabilité fiscale. Il faut maintenir les dispositifs qui permettent aux particuliers d'investir dans la rénovation thermique.

Est-ce que vous incluez les chefs d'entreprise dans votre réflexion ?

Oui. Nous sommes avec une nouvelle génération de chefs d'entreprise. Charles Kloboukoff, le patron fondateur de Léa Nature, est à nos côtés. C'est un militant de la première heure qui a lancé le 1 % pour la planète. Quant à Alstom, son métier lui impose de basculer vers les transports collectifs électriques. L'entreprise réfléchit à la notion de services, c'est-à-dire à proposer aux habitants une chaîne globale de mobilité. Nous avons également mis en place le projet Mer (matière, énergie et rénovation) afin de transformer les déchets en matières de demain.

Est-ce plus facile d'être maire de La Rochelle quand on a été chef d'entreprise ?

Oui ! Mais nous nous sommes donné des marges de manœuvre. Les finances de la ville sont plus saines et nous avons pu mettre en place les trentecinq heures effectives pour les personnels de la ville et de l'agglomération, qui, bien souvent, ne les faisaient pas.

L'environnement à La Rochelle, c'est aussi le Grand America qui a coulé il y a quelques semaines. Que préconisez-vous pour protéger vos côtes et éviter une nouvelle catastrophe ?

Tout risque de pollution est écarté pour notre ville et sur le littoral. Nous avons été servis par la chance – la météo était bonne – et l'accident s'est produit à trois cents kilomètres des côtes. Cependant, il faudrait que l'État positionne un navire de sauvetage à La Rochelle pour disposer d'une capacité d'intervention rapide.

La situation économique de votre agglomération est plutôt bonne. Comment expliquez-vous ces résultats ?

La bonne santé économique doit être tempérée par un taux de chômage (9,2 %) trop élevé, supérieur à la moyenne nationale. Il se crée beaucoup d'emplois (de 1 000 à 1 500 emplois nets par an), mais le retour à l'activité pour les chômeurs de longue durée est difficile. Il faut multiplier les parcours, améliorer la formation et développer du marketing emploi comme au Québec. Les jeunes ont besoin de donner un sens à ce qu'ils font. Certains métiers ont encore une mauvaise image, à tort.

Avez-vous été surpris par le mouvement des Gilets jaunes ?

Je ne m'attendais pas à un mouvement de cette nature. Il est resté très modeste à La Rochelle où il y a eu quelques manifestations avec des gens venus de l'extérieur. Comme tout le monde, j'ai reçu des Gilets jaunes. Le gros problème, c'est la complexité de leur demande. On veut plus de service public en milieu rural, mais on veut payer moins d'impôts. On veut les meilleurs soins, mais arrêter de fermer les petites maternités. Or les risques sont dans les petites maternités. Il y avait beaucoup plus de monde pour la marche pour le climat.



www.usinenouvelle.com



Jean-François Fountaine, maire de La Rochelle, promet "une baisse de 50% des émissions en 2030"

EntretienLe maire de **La Rochelle**, Jean-François Fountaine, s'est engagé à atteindre le zéro carbone en 2040. Pour y parvenir, plusieurs chantiers sont en cours. L'Usine Nouvelle - Les élections européennes approchent. Êtes-vous un macronien déçu ?

Jean-François Fountaine - Je ne suis pas un macronien déçu, mais mon cœur balance entre la liste de Nathalie Loiseau et celle des écologistes. Je ne ferai pas campagne pour une liste en particulier, mais je trouve que Yannick Jadot a un parcours intéressant.

.....
.....
La Rochelle était déjà en pointe en termes de mobilité dans les années 1970. Quelles sont les dernières avancées ?

Nous avons pris des initiatives depuis le début de notre mandat pour favoriser les mobilités du quotidien dans le prolongement de ce qui a déjà été réalisé. Je pense au vélo. Nous développons six kilomètres de pistes cyclables sécurisées par an. La ville s'y prête bien. Elle n'est pas très grande et le climat est tempéré. Pour le transport public, nous avons augmenté les horaires et les dessertes cadencées. Avec Alstom, qui possède une usine à (Charente-Maritime), nous allons sortir du diesel. Nous sommes sur un mix. Nous avons commandé quatre bus électriques Aptis pour commencer. Certes, ils sont chers, mais ils génèrent d'importantes économies de carburant. Et l'on ne peut pas dire que l'on s'engage dans la transition énergétique et continuer avec le diesel. Sur le réseau urbain, l'électrique est adapté pour un service complet sans avoir besoin de recharger, mais pour les plus longues distances, dans le périurbain, le gaz reste la meilleure solution.

Certaines villes ont choisi la gratuité des transports. Vous avez opté pour une tarification sociale. Est-ce le modèle à développer ?

Quand on dit gratuit, il faut faire attention. Les chauffeurs sont payés, les bus aussi. À **La Rochelle**, les recettes en provenance des utilisateurs atteignent 6 millions d'euros, soit 20 % du budget transport. Passer à zéro euro, nous ne savons pas faire. Nous avons opté pour une tarification sociale avec des remises de 80 % pour les revenus modestes et la gratuité le premier samedi de chaque mois. Si c'était totalement gratuit, nous serions obligés de baisser l'offre de façon significative. Demain, la gratuité sera peut-être envisageable avec les véhicules autonomes. Car ce qui coûte le plus cher, ce sont les chauffeurs. Nous avons, d'ailleurs, réalisé un test dans le cadre d'un programme européen il y a trois ans. L'acceptabilité était favorable.

Êtes-vous partisan du forfait mobilité obligatoire ?

Certains employeurs l'appliquent déjà et l'agglomération y participe à hauteur de 50 %. Nous proposons même une dotation pour ceux qui viennent travailler à vélo. Le forfait mobilité obligatoire serait une charge nouvelle pour l'employeur. Nous ne sommes pas dans une période où les taxes sont très bienvenues. Le versement transport est déjà assuré par les entreprises. Je ne suis pas enthousiaste pour aller plus loin.

À propos de la loi d'orientation sur les mobilités (LOM), quels points jugez-vous positifs ?

Les collectivités semi-rurales sont à nos portes. Avec la LOM, elles auront la compétence transport. Elles pourront financer les transports publics. Quand on a rouvert des stations TER dans le périurbain, on a attiré davantage de monde. Avoir une offre plus large est très intéressant.

La Rochelle vise le zéro carbone en 2040. Quelles mesures fortes allez-vous mettre en place pour y parvenir ?

Nous visons une baisse de 50 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030. La première approche concerne la mobilité. Nous allons développer les livraisons décarbonées pour le dernier kilomètre. Plus de diesel pour livrer les marchandises. Ensuite, cela touche à l'urbanisme. Si l'on continue l'urbanisme galopant du milieu rural et que l'on ne construit pas dans les villes qui perdent des habitants, les déplacements inutiles vont se multiplier. Il faut prendre en compte un retour des habitants en ville et le développement économique du milieu rural. Deuxième grande approche, le bâtiment. Mon prédécesseur avait lancé une très bonne idée qui s'appelle le pôle Atlantech au nord de **La Rochelle**, où nous avons installé le laboratoire Tipee pour l'application des travaux universitaires sur la rénovation énergétique des bâtiments. On peut aider les artisans à améliorer l'isolation. L'office HLM dépense entre 30 000 et 40 000 euros par habitation réhabilitée pour améliorer le confort et réduire la consommation énergétique. Il existe des aides et des conseils pour le logement privé, mais on doit faire des efforts coordonnés avec ceux de l'état. Ce qu'il faut avant tout, c'est une stabilité fiscale. Il faut maintenir les dispositifs qui permettent aux particuliers d'investir dans la rénovation thermique.

Est-ce que vous incluez les chefs d'entreprise dans votre réflexion ?

Oui. Nous sommes avec une nouvelle génération de chefs d'entreprise. Charles Kloboukoff, le patron fondateur de Léa Nature, est à nos côtés. C'est un militant de la première heure qui a lancé le 1 % pour la planète. Quant à Alstom, son métier lui impose de basculer vers les transports collectifs électriques. L'entreprise réfléchit à la notion de services, c'est-à-dire à proposer aux habitants une chaîne globale de mobilité. Nous avons également mis en place le projet Mer (matière, énergie et rénovation) afin de transformer les déchets en matières de demain.

Est-ce plus facile d'être maire de **La Rochelle** quand on a été chef d'entreprise ?

Oui ! Mais nous nous sommes donné des marges de manœuvre. Les finances de la ville sont plus saines et nous avons pu mettre en place les trente-cinq heures effectives pour les personnels de la ville et de l'agglomération, qui, bien souvent, ne les faisaient pas.

L'environnement à **La Rochelle**, c'est aussi le Grande America qui a coulé il y a quelques semaines. Que préconisez-vous pour protéger vos côtes et éviter une nouvelle catastrophe ?

Tout risque de pollution est écarté pour notre ville et sur le littoral. Nous avons été servis par la chance – la météo était bonne – et l'accident s'est produit à trois cents kilomètres des côtes. Cependant, il faudrait que l'Etat positionne un navire de sauvetage à **La Rochelle** pour disposer d'une capacité d'intervention rapide.

La situation économique de votre agglomération est plutôt bonne. Comment expliquez-vous ces résultats ?

La bonne santé économique doit être tempérée par un taux de chômage (9,2 %) trop élevé, supérieur à la moyenne nationale. Il se crée beaucoup d'emplois (de 1 000 à 1 500 emplois nets par an), mais le retour à l'activité pour les chômeurs de longue durée est difficile. Il faut multiplier les parcours, améliorer la formation et développer du marketing emploi comme au Québec. Les jeunes ont besoin de donner un sens à ce qu'ils font. Certains métiers ont encore une mauvaise image, à tort.

Avez-vous été surpris par le mouvement des Gilets jaunes ?

Je ne m'attendais pas à un mouvement de cette nature. Il est resté très modeste à **La Rochelle** où il y a eu quelques manifestations avec des gens venus de l'extérieur. Comme tout le monde, j'ai reçu des Gilets jaunes. Le gros problème, c'est la complexité de leur demande. On veut plus de service public en milieu rural, mais on veut payer moins d'impôts. On veut les meilleurs soins, mais arrêter de fermer les petites maternités. Or les risques sont dans les petites maternités. Il y avait beaucoup plus de monde pour la marche pour le climat.

Presse Sciences & technologie



Un exemple pour la France entière : La Rochelle vise le zéro carbone d'ici 2040



La Rochelle est une ville française déjà reconnue pour ses efforts en matière de développement durable à l'échelle du territoire français. Mais les acteurs de la région veulent aller plus loin grâce à "La Rochelle Territoire Zéro Carbone". Ce projet ambitieux vise à faire du territoire un espace écologique, respectueux de l'environnement et idéal pour ses habitants.

La genèse du projet

Un consortium regroupant cinq acteurs locaux est à l'origine du projet. Ce sont La Rochelle Université, la Ville de La Rochelle, l'Agglomération de La Rochelle, le Port Atlantique de La Rochelle et l'association Atlantech qui collaborent pour développer le territoire.

La Rochelle a candidaté à l'appel à projets "Territoire d'innovation" du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) afin de bénéficier d'un soutien financier pour le projet. C'est chose faite : lauréat de la première étape, la ville remporte 400 000 euros, ce qui permettra de mettre en place le projet le plus rapidement possible. 80 partenaires de divers horizons ont également rejoint l'aventure.

"Ce projet est une formidable occasion de fédérer les initiatives et montrer que l'on peut agir à l'échelle locale"

Christophe Philipponneau, Directeur général de l'association Atlantech

La Rochelle était, selon les acteurs, une ville tout indiquée pour un projet de développement durable de cette envergure. En tant que ville côtière, elle est à la fois source d'attractivité pour les citoyens et les entreprises mais aussi vulnérable face aux changements climatiques. Ce nouveau projet, qui repose sur les trois piliers "créativité, solidarité et sobriété", doit développer durablement la ville.



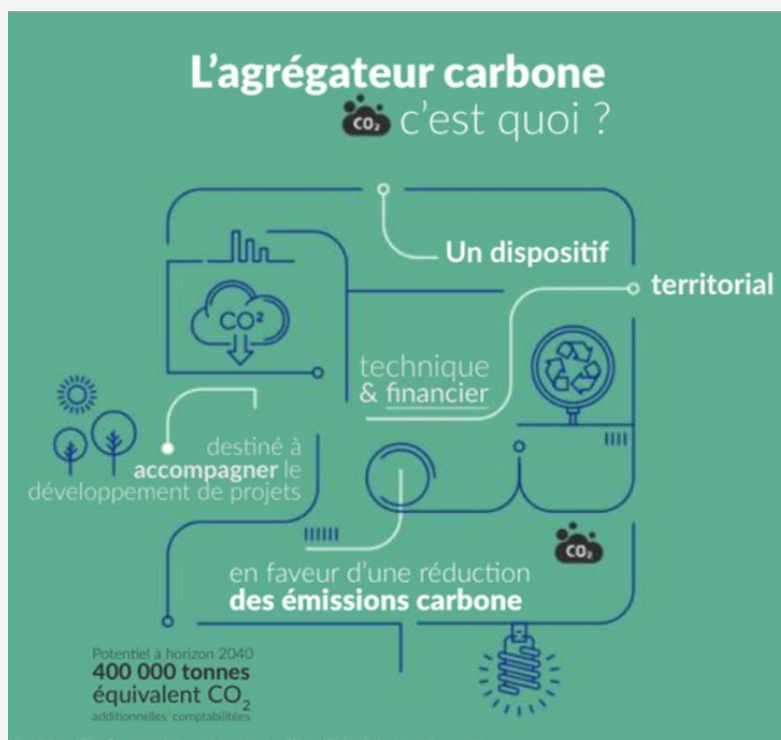
© Frédéric Le Lan

En quoi consiste exactement "La Rochelle Territoire Zéro

Carbone” ?

Comme son nom l'indique, le projet vise avant tout à réduire l'empreinte carbone du territoire à zéro. L'idée serait de diviser par 2 les émissions de carbone d'ici 2030 puis de ne plus rien émettre en 2040. En fonction du bilan carbone établi en 2017 par les acteurs du projet, 5 axes de travail ont été identifiés : la mobilité, la préservation du littoral, la rénovation du bâti et la construction, l'écologie industrielle et les énergies renouvelables. Tous les projets menés par le consortium s'articulent autour de ces thématiques, afin de préserver une certaine cohérence dans les initiatives. Il faut également souligner l'importance de la data : la collecte de données est primordiale selon le comité scientifique de “**La Rochelle** Territoire Zéro Carbone”, afin de suivre l'impact progressif du projet sur la consommation énergétique du territoire.

Des outils innovants sont prévus pour assurer le bon déroulement du projet. L'agrégateur carbone en est l'exemple : selon le communiqué de presse du projet, il permettra avant tout de vendre des crédits carbone à l'échelle territoriale aux associations, entreprises ou particuliers. Cela permet d'encourager les acteurs à surveiller leurs émissions de carbone, trouver des alternatives écologiques ou de compenser leurs émissions de façon volontaire.



Infographie de l'agrégateur carbone du projet

La protection du territoire s'articule autour de cinq axes

L'agglomération de **La Rochelle** compte 70 km de côtes et 9 communes en bord de mer, ce qui constitue le principal motif de visite des 4 millions de touristes annuels. C'est pourquoi la préservation de ces espaces est primordiale. L'écosystème aquatique présente justement une biodiversité riche qui contribue à réduire les émissions de CO₂ grâce à la photosynthèse réalisée par les herbiers marins et les mangroves. Une raison de plus pour tout mettre en œuvre afin de protéger cette flore.

La gestion des énergies s'inscrit aussi dans les plans écologiques du consortium. Le plan Climat Energie Territoire permet à la fois de sensibiliser les citoyens à la question des énergies renouvelables mais aussi de mettre en place les infrastructures nécessaires afin d'exploiter ces ressources propres. L'installation de panneaux photovoltaïques est notamment prévue.

La mobilité constitue un axe primordial sur lequel le consortium travaille. Responsables de 42 % des émissions carbone de **La Rochelle** en 2017, les transports ne sont pas suffisamment “verts” à l’heure actuelle. Par des aménagements ainsi qu’une campagne de sensibilisation, les acteurs du projet souhaitent encourager le co-voiturage, mais surtout l’utilisation de transports non polluants pour réduire drastiquement ce taux d’ici 2040.



© Frédéric Le Lan

L’écologie industrielle est le volet économique indispensable pour porter le projet **La Rochelle** Territoire Zéro Carbone de manière pérenne. Cela se traduit par un dialogue avec les entreprises locales afin de mutualiser leurs efforts en matière d’écologie, notamment via le recyclage de leurs déchets et leurs consommation énergétique globale, grâce à des dispositifs spécifiques.

Enfin, le secteur du bâtiment doit pouvoir répondre aux normes du développement durable. L’association Atlantech a construit un “parc bas carbone”, qu’il est possible de visiter, afin de mettre en avant l’éco-construction. La réhabilitation de bâtiments dans la ville est également prévue.



Il faut miser un maximum sur le renouvelable pour limiter l’impact écologique de **La Rochelle**. © Frédéric Le Lan

L’implication citoyenne est indispensable

De manière globale, les citoyens sont vivement encouragés à s’informer, poser des questions et soumettre des suggestions au consortium sur le projet. Une multitude de plateformes numériques sont en cours de création : l’une permettra de s’informer sur les possibilités d’aménager son logement de façon écolo, une autre pour interagir avec les acteurs du projet en posant des questions... Un forum participatif rassemblant 80 associations a également eu lieu afin de faciliter le dialogue.

Il est clair que “**La Rochelle** Territoire Zéro Carbone” vise à faire prendre conscience aux habitants du rôle qu’ils peuvent jouer. Toute participation, aussi minime soit-elle, pourra contribuer à faire de l’agglomération de **La Rochelle** un cadre de vie écologique et agréable où ils pourront poursuivre leurs activités.

En définitive, ce projet de grande envergure pourra transformer le paysage de **La Rochelle** en prenant en compte toutes les questions liées à l’écologie et constituera peut-être un modèle à l’échelle française.



© Frédéric Le Lan

Pensez-vous que ce projet pourra encourager d’autres régions françaises à se pencher sur le développement durable ?

Presse locale et régionale



La ville qui se voulait encore plus écolo

BERNARD AUMAILLEY

> 210 000 habitants, une foule d'activités, d'entreprises et des millions de touristes. Et le bilan carbone dans tout cela ? La Rochelle se rêve en ville verte et réfléchit aux moyens qui lui permettront de capturer le maximum de carbone possible. La ville a un passé écologique notoire. « Une écologie urbaine », disent les propagateurs de l'image de l'agglomération. Elle aspire à un cran supérieur en posant un important dossier ce 26 avril : territoire zéro carbone à l'horizon 2040. Dans le programme d'investissements d'avenir (PIA), l'agglomération s'est portée candidate à « des solutions concrètes », pour « être démonstrateurs à grande échelle » et pour élaborer des modèles économiques. Outre l'idée de décrocher un financement pour ce type de projet d'envergure, la CdA s'est prise au jeu avec des partenaires de poids : université de La Rochelle, Port Atlantique et le réseau d'acteurs Atlantech, déjà constructeur du siège du Crédit agricole et du CFA. De l'intérieur, on nomme cela des « convergences des trajectoires » ; de l'extérieur, c'est une belle unité qui pousse l'ensemble d'une communauté de 210 000 habitants vers un mieux être habitable et écologiquement acceptable, sans préjudice pour l'environnement. Le pari est osé : La Rochelle n'a pas éliminé les trajets en voiture, abrite le plus

grand port plaisancier d'Europe, de grands salons, 4 millions de touristes par an, un port de commerce qui est le second en France pour les céréales... L'idée qui soustend ce projet est de réduire l'empreinte carbone, avec moins d'émissions et plus d'absorptions. Didier Roux, physio-chimiste et ancien directeur de la recherche de Saint-Gobain, préside le comité scientifique de ce projet. Il ne parle que de « globalité » : « il faut agir de façon coordonnée » répète-t-il, « il faut inclure certes les transports, mais aussi les bâtiments, le carbone bleu (écosystèmes marins, herbes marines, marais d'eau salée), l'industrie, les énergies renouvelables. » Didier Roux. Première étape : la collecte de toutes les données dans une plate-forme (solution numérique sécurisée de collecte) pour lancer une modélisation (l'agrégateur de crédits carbone). Puis il s'agira d'exploiter ces datas via le label Bas Carbone. L'objectif, c'est une compensation volontaire des émissions de gaz à effet de serre : quantifier, certifier les réductions du territoire. « L'agrégateur, lorsqu'il sera opérationnel », pour-suit Didier Roux, « sera un moyen efficace d'initier et d'accompagner financièrement des projets. Là où il sera intéressant, c'est qu'il permettra à tous les projets, quelle que soit leur taille, des particuliers, d'associations, d'entreprises ou de collectivités, d'être pris en compte. »

Un élan général pour tendre vers le zéro carbone. Selon Christophe Philipponeau, directeur général d'Atlantech, « le parc est un démonstrateur connu dans une ambition carbone pour un vaste quartier. Notre ambition est d'assurer la replicabilité et d'être un agrégateur carbone territorial. » Naturellement, les discours se focalisent sur les transports, individuels ou collectifs, avec des déplacements électriques, des combinés entre véhicules hydrogènes et bus solaires. Les vélos jaunes semblent préhistoriques. At-lantech fait figure de pionnier dans la construction, mais c'est la réhabilitation qui reste le maître-mot. C'est toute une filière, Tipee, dédiée au bâtiments du futur, autour d'une quarantaine de chercheurs et 750 étudiants. Bleu, vert, brun L'université planche sur « des solutions innovantes » dans son « smart campus ». La Rochelle est une agglomération du bord de mer, et mise sur le « puits de carbone bleu » tout proche. En effet, la mer absorbe le dioxyde de carbone. Avec la biomasse des écosystèmes littoraux (voir notre édition du 11 janvier), étu-dié par le LIENS (CNRS-Université), la « défense naturelle » a besoin d'être comprise pour, selon Christine Dupuy, enseignante-chercheuse, « imaginer des pièges artificiels dans les constructions, le mobilier urbain, les routes... » Un institut a même été créé pour la

circonstance : le LUDI, littoral urbain durable Intelligent. Au regard de Xynthia, des récifs artificiels ou « une stratégie du trait de côte. »

Dans cette quête du carbone qu'on capture, les forêts le colorent en vert, les terres agricoles en brun, la mer en bleu. Le soleil fera aussi son office : les toits de la base sous-marine sont déjà équipés de panneaux solaires. Selon Hélène Duponchel, directrice du service transition énergétique à la CdA, le plan climat territorial travaillera dans le sens de la réduction du CO2 : « à partir de diagnostics, d'une analyse des vulnérabilités du territoire, le plan climat a répertorié 37 actions concrètes. » Ce « défi » parle aussi d'éco-activités pour l'industrie. Nicolas James, chargé de développement à la CdA, met en avant l'éco-réseau bio-top de Périgny (120 entreprises, 4000 salariés) où l'on valorise les déchets et réalise de l'économie circulaire. Idem sur le port Atlantique. Sur ces bases, la CdA souhaite faire aussi adhérer les habitants, nommés « écoci-toyens ». Une grande exposition « Climat-Océan » verra le jour en novembre prochain au musée maritime.

LE PORT AUSSI...

Dans la démarche Territoire zéro carbone, le port Atlantique a répondu « présent ». D'abord parce que le port réfléchit depuis quelques temps à son développement, avec Port Horizon 2025, mais aussi à son « intégration » dans la ville. « Comment concilier développement économique et

protection de l'environnement ? »

Michel Puyrazat, lors d'une présentation auprès des conseillers municipaux de la CdA donnait en substance la ligne de conduite :

« en rationalisant ses flux de matière et d'énergie ! Port Atlantique La Rochelle et l'Union Maritime de La Rochelle ont engagé en 2016 une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale, identifiable sous le label MER (Matières Énergies Rochelaises) et soutenue par l'ADEME & la Région Nouvelle Aquitaine. Cette démarche porte sur l'ensemble des activités économiques de la place portuaire de La Rochelle et de ses environs (quartiers de La Pallice et Chef de Baie). » Chaque semaine le nombre d'entreprises portuaires participantes s'agrandit sur la base d'un diagnostic (flux entrants et sortants), mais aussi utilisation d'énergies, d'eaux, destination des déchets. Dans le concret, les palettes sont mutualisées, véhicules électriques, solarisation des toitures, résidus de cargaison, recyclage des déchets du BTP. ■

Monsieur « Zéro carbone » Appel à projets

La collectivité veut se hisser au rang de territoire d'innovation de grande ambition

Monsieur « Zéro carbone »

LA
ROCHELLE AGGLO

La collectivité veut se hisser au rang de territoire d'innovation de grande ambition

Éric Chauveau

e. chauveau@sudouest.fr

I

nterpeller Didier Roux par un : « Monsieur Zéro Carbone » peu sembler un peu déplacé et porteur d'une simplification qui ne révèle pas de l'enjeu et la complexité de la mission confiée à ce scientifique et homme d'entreprise, à la retraite, par la Communauté d'agglomération (CdA) de La Rochelle.

Ici bénévole, Didier Roux est donc le président du comité scientifique(1) en charge du conseil aux partenaires (Ville, Agglo, Université, Port Atlantique, Atlantech parc bas carbone de 25 hectares à Lagord et d'une trentaine d'organismes publics et privés) engagés dans l'ambitieux projet « La Rochelle territoire Zéro carbone ». S'il s'agit d'une réflexion posée sur le papier, le document veut devenir un puissant outil de transformation pour « s'adapter au réchauffement climatique ». Et le président du comité de reprendre l'ambition de la collectivité territoriale : tailler de moitié dans son empreinte carbone d'ici 2030 avec la volonté de parvenir à une compensation totale

de ses émissions de CO₂ à l'horizon 2040.

« Comme un petit pays »

Là encore pas de raccourci. Si la place, le poids et l'attractivité de La Rochelle est un fait bien évidemment à prendre en compte, cela ne fait pas tout du projet, loin s'en faut. La réalité du territoire concerné est celui de la CdA. Ce projet de l'Agglo rochelaise a déjà, comme d'autres dans différentes régions, été présélectionné dans le cadre de l'appel à projets national « Territoires d'innovation de grande ambition », avec une deuxième sélection et donc un dépôt de projet en rapport à la fin de ce mois d'avril (lire par ailleurs). « Ce territoire est comme un petit pays au regard de sa diversité, un territoire assez représentatif de la moyenne de la France », ajuste Didier Roux en énumérant l'industrie (PME et grandes entreprises), l'activité portuaire, la pêche, l'agriculture, les marais, la formation et le tourisme, la diversité de l'habitat et des modes de communication.

L'enjeu est bien celui du réel. Du devenir, de l'avenir. Pour cela, avec les autres experts du comité scientifique, Didier Roux s'appuie sur « cinq piliers opérationnels : mobilités douces; autoconsommation et énergies renouvelables; écologie industrielle; carbone bleu (stockage du carbone), efficacité des bâtiments

et des réseaux, et enfin faire participer la population. Mieux, la mobiliser. Y compris celle de passage, les touristes. »

Exit donc la démarche « monothématique », vive la plurithématique et la transversalité. Sur le principe que tout se tient. Didier Roux insiste sur la nécessité de travailler sur la conviction, sur « l'acceptabilité de la transition par les citoyens ». Une participation consciente ne découle pas d'un claquement de doigts alors que des problématiques déjà existantes, parfois vécues comme des injustices, peuvent inquiéter ou mettre en colère des habitants. Comme, par exemple, la question du risque industriel et son volet Seveso, indissociable d'une occupation spatiale particulière. En clair, des populations pauvres ou prolétaires à proximité de sites industriels. Dans ce secteur, il y a aussi la question du développement du Grand Port maritime.

« Une évolution culturelle »

Le scientifique en appelle à un citoyen « impliqué » ; il soutient « que le citoyen n'est pas acteur d'un seul levier mais de tous les leviers ».

Conscient qu'il existe une culpabilisation des individus dans la veine « ne jetez pas votre mégot dans le sable », alors que le poids et la responsabilité des entreprises sont

d'un tout autre niveau, il est cependant opposé à ce « qu'on mette en accusation une fraction de la population contre une autre ». Si les industriels doivent aussi prendre « leurs responsabilités citoyennes », il appelle à mettre en place « une bourse aux innovateurs » pour dynamiser le processus. Au fond, il prône « une évolution culturelle, un esprit collectif », considérant que ce projet Zéro carbone « responsabilise tout le monde en tant que citoyen ». Et d'ajuster aussi avoir rencontré des (citoyens) élus concernés dont ils soulignent qu'ils doivent être à la manœuvre.

Logement et mobilités

Ce collectif est à construire sans perdre de vue la réalité de l'occupation des territoires. Des différences de traitement chroniques, y compris au sein de la ville phare rochelaise. Didier Roux ne botte pas en touche à ce propos. Il connaît, entre autres, la problématique du logement. Comme le cas de la côte atlantique, victime de son attractivité, où l'on assiste à l'exclusion de populations et au phénomène de la gentrification. Quant aux « passoires thermiques », davantage le lot des zones d'habitat social même si des efforts sont faits pour contrecarrer ces coûteuses fuites énergétiques, il insiste sur le fait qu'il s'agit d'une priorité et attend un grand plan énergétique du gouvernement qu'il ne voit pas venir. Côté retour d'investissement sur l'isolation, il ne faut pas se leurrer, « il doit être pensé sur quinze ou vingt ans ». Côté mobilités, Didier Roux concède que la réponse tramway n'est pas celle que la CdA doit prendre au regard des spécificités du territoire concerné, l'Agglo serait plus

positionné sur des bus propres. Enfin, à ceux qui lui objecteraient la petitesse de l'agglomération rochelaise par rapport au monde et à tous ses dérèglements, il est convaincu que « nous n'avons pas le choix, qu'il faut proposer, avancer, par des actions potentiellement duplicables, adaptables à d'autres territoires. Sinon on va se faire rattraper par la police ». Autre façon de dire, sinon on va dans le mur.

(1) Les membres du comité scientifique sont Didier Roux, ex-directeur de la recherche chez Saint-Gobain; Pascal Bain, directeur des programmes ANR villes et bâtiments durables; José Caire, directeur Villes et Territoires Durables de l'Ademe; Xavier Feaugas, vice-président recherche de l'université de La Rochelle et directeur du Lasie; Gérard Hegron de l'Ifsttar; Franck Hovorka, directeur technique et de l'innovation chez FPI; Dany Escudie, directrice de recherche au CNRS et Jean-Christophe Visier directeur Énergie Environnement chez CSTB.

Didier Roux est né le 16 mai 1955 à Neuilly-sur-Seine. C'est un physico-chimiste français, au CNRS et au centre de recherche Paul-Pascal de Bordeaux, entre 1980 et 2005, après une formation à l'École normale supérieure de Saint-Cloud. Il devient ensuite directeur de la recherche et de l'innovation de Saint-Gobain. Aujourd'hui à la retraite, il est, entre autres, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie des technologies. Son ancrage est à Bordeaux.

L'environnement et le social Les seuls mots-concepts de défense de l'environnement ou d'écologie ne sont pas des mots magiques, Didier Roux le sait même s'il tend à porter

au pinacle l'ancien maire Michel Crépeau, un temps ministre de l'Environnement dans le gouvernement de Pierre Mauroy. Misant sur la « prise de conscience », il se félicite de la montée en puissance d'une partie de la population via, entre autres, les marches pour le climat. Considérant aussi que la démarche « Zéro carbone » ne peut et ne doit pas faire l'économie de la question sociale, - et donc aussi des différences d'existence et de positionnement des habitants de la CdA -, Didier Roux indique : « il [ce projet] est une solution pragmatique aux problématiques sociétales actuelles et apporte des éléments de réponse aux revendications qui ont émergé dans le cadre du mouvement des gilets jaunes [...] ». (1). Le territoire et les spécificités de l'agglomération de La Rochelle en quelques chiffres 28 communes dont 9 littorales sur un territoire de 327 kilomètres carrés (70 kilomètres de côtes). 167675 habitants, cinquième agglomération par sa population de la région Nouvelle-Aquitaine. +23000 habitants attendus pour 2040, 1200 logements environ produits par an. 12655 entreprises, 66200 salariés, 1000 hectares de parcs d'activités, 22300 hectares de terres agricoles, 14000 étudiants. 6000 hectares reconnus pour leur intérêt écologique (près de 20% du territoire), 230 kilomètres d'aménagements cyclables (source CdA de La Rochelle) (1) « Point Commun », le Mag de l'agglomération de La Rochelle, n°110, avril 2019.

Ne pas faire l'économie du social
Appel à projets

TERRITOIRE D'INNOVATION

DE GRANDE AMBITION

Soit, en associant des acteurs publics et privés, faire émerger de nouveaux modèles répondant aux enjeux des transitions énergétique, écologique, numérique, démographique, sociale et économique. Cette présélection a permis à la CdA rochelaise de bénéficier de 10millions d'euros. La deuxième étape, et pas la moindre, est d'être parmi la vingtaine de projets territoriaux retenus dans le courant du 3e trimestre 2019. Une dotation globale de 450millions d'euros est à la clé, répartie entre les sélectionnés. La mouture rochelaise Zéro carbone sera déposée à la fin du mois.



Didier Roux, président du comité scientifique dans le cadre du projet « LaRochelle Territoire ZéroCarbone ».



Didier Roux, président du comité scientifique dans le cadre du projet « LaRochelle Territoire ZéroCarbone ».

■



Environnement | Investir dans la neutralité carbone, la solution de LaRoche pour limiter le CO2

25/04/2019 | L'agglomération de **LaRoche** veut rassembler les projets visant la neutralité carbone, via un consortium qui permettra leur financement Parmi les divers volets du projet territoire zéro carbone qu'entend développer l'agglomération de **LaRoche** à l'horizon 2040, l'un d'eux consiste à créer un « agrégateur de carbone territorial ». Loin d'être une machine comme son nom pourrait le laisser entendre, cet « agrégateur » est un regroupement de divers partenaires, porteurs de projets et investisseurs, dans le but de recenser et contribuer à la mise en place d'actions privées ou publiques permettant d'aller vers la réduction des émissions carbone.

Aujourd'hui réuni sous forme de consortium, ce regroupement comprend l'essentiel des porteurs du projet « territoire zéro carbone » : l'agglomération et la Ville de **LaRoche**, le port Atlantique, le Parc Atlantech et l'Université de **LaRoche**. D'ici la fin de l'année, il deviendra une société, ou plus exactement une « coopérative d'intérêt collectif ». Ce nouveau statut permettra au consortium de faire entrer dans la boucle divers sociétaires issus du privé ou du public : banques, citoyens, collectivités locales, institutions, associations ou entreprises. L'objectif est notamment de rassembler un maximum de personnes physiques ou morales ayant une expertise dans les différents domaines d'activités susceptibles de porter des projets visant la réduction de l'impact carbone, pour pouvoir accompagner au mieux les porteurs de projets. « L'autre avantage du statut de coopérative, c'est qu'elle n'a pas le droit de redistribuer ses résultats (les bénéfices financiers, ndlr) mais a l'obligation de les réinvestir dans de nouveaux projets », explique Anne Rostaing, qui pilote la mise en place de l'agrégateur.

Première dans son genre en France, cette coopérative aux objectifs bas carbone se proposera d'accompagner aussi bien les gros que les petits projets, d'une entreprise souhaitant changer sa flotte automobile à des particuliers voulant améliorer la performance énergétique de leur habitat. Les solutions sont vastes, et l'agrégateur entend pouvoir répondre au maximum d'entre elles, en particulier là où les dispositifs de l'Etat ne peuvent pas être utilisés.

Des "crédits carbones" vendus à des investisseurs

Pour financer son fonctionnement et les projets accompagnés, l'agrégateur compte fonctionner d'une part avec les financements de ses sociétaires, d'autre part avec la banque des territoires (la demande de financement est en cours, ndlr). Une autre partie des revenus proviendra de la vente de « crédits carbone » à des sociétés désireuses d'investir dans la réduction d'émission carbone, une unité ou « crédit » carbone étant équivalente à 1t de CO2.

Il ne s'agit pas là pour autant de s'acheter une bonne conscience ou de faire du « green washing » pour les entreprises polluantes, prévient Anne Rostaing. Mais plutôt de laisser la possibilité à celles désireuses de s'investir dans une démarche environnementale d'aider leurs partenaires commerciaux ou sous-traitants à s'inscrire dans une neutralité carbone. « Aujourd'hui, de nombreuses sociétés sont dans des démarches pour réduire leurs émissions de CO2, mais il arrive toujours un moment donné où elles atteignent la limite de ce que leur activité leur permet aujourd'hui. En aidant un de leur partenaire, ils s'inscrivent eux aussi dans cette démarche environnementale », explique Anne Rostaing. Prenons l'exemple d'une exploitation agricole fournissant une société de l'agroalimentaire : l'entreprise pourra proposer aux agriculteurs de financer un projet permettant de réduire l'impact carbone de l'exploitation. Les deux protagonistes pourront alors faire connaître leur projet à l'agrégateur, dont les experts évalueront le « crédit carbone » que le projet va permettre de diminuer ou d'absorber. L'objectif étant de rassembler un maximum de projets innovants, l'agrégateur permettra aussi de faire le lien entre les porteurs de projets à la recherche d'investisseurs et inversement.

Le ministre de la transition écologique François de Rugy a lancé le 24 avril le bal bas carbone et

invité le consortium rochelais a présenter son projet

Le potentiel d'absorption ou de réduction carbone d'un projet sera lui estimé par les experts de l'agrégateur, et les projets jugés selon les critères du label « bas carbone », établis par le ministère de la transition écologique. Les projets seront ensuite validés par la Direction générale de l'énergie et du climat, qui décerne notamment le fameux label. Voté en novembre dernier, ce label a été lancé officiellement ce 24 avril à Paris (photo) dans l'objectif d'apporter une visibilité aux activités tendant vers la neutralité carbone.

Le consortium planche depuis un an et demi sur son projet. Les premières méthodes de comptage de réduction ou d'absorption du CO2 (d'une activité, d'un bâtiment, etc.) sont en train d'être établies. Les partenaires travaillent également sur une trentaine de projets à mettre en place à partir de l'installation de la coopérative. « Nous estimons être en capacité de monter à 400 000 t de CO2 valorisés d'ici vingt ans », conclut Anne Rostaing.

Anne-Lise Durif

Par Anne-Lise Durif

Crédit Photo : Archives Anne-Lise Durif

Toutes les réactions sont soumises à validation de la rédaction d'Aqui avant leur publication sur le site. Conformément à l'article 10 du décret du 29 octobre 2009, les internautes peuvent signaler tout contenu illicite à la rédaction d'aqui.fr qui s'engage à mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la suppression des dits contenus.

* champs obligatoires



Un agrégateur carbone rochelais

Le territoire rochelais s'est engagé dans une démarche ambitieuse pour lutter contre le dérèglement climatique, celle d'atteindre la neutralité carbone dès 2040 et de devenir ainsi le 1er territoire urbain littoral zéro carbone. Pour opérer cette transition et préfigurer ce que sera la ville de demain, la Communauté d'Agglomération, Atlantech, la Ville de La Rochelle, l'Université de La Rochelle et le Port Atlantique proposent un programme coopératif innovant dans le cadre de l'appel à projets « Territoires d'Innovation » du Programme d'investissements d'avenir. Pour aller encore plus loin, plus vite, et servir ce projet reposant

sur différents leviers d'action, le consortium rochelais va déployer avec ses partenaires un outil innovant inédit qui s'inscrit en droite ligne de la création du label Bas Carbone : l'agrégateur carbone territorial. C'est un dispositif technique et financier destiné à développer les projets en faveur de la neutralité carbone. Son principe : créer un outil coopératif permettant l'émission et la vente de crédits carbone à l'échelle territoriale et donc réunir porteurs de projets et acheteurs pour donner de la force à leur engagement. Son fonctionnement viendra s'adosser à la plateforme de données. Il permettra de comptabiliser le poids

de chacune des actions dans le bilan carbone du territoire et de mettre en place un système de compensation performant. L'agrégateur permettra ainsi de co-financer des projets variés comme par exemple le changement d'une flotte automobile d'une entreprise, la rénovation énergétique du logement d'un particulier, la replantation de haies par une association, la restauration d'une zone humide par la collectivité... Plus d'infos : www.agglo-larochelle.fr. ■



Environnement | La Rochelle : le projet "Territoire zéro carbone" franchit une nouvelle étape

26/04/2019 | La Rochelle dépose le dossier de son projet de territoire zéro carbone ce 26 avril auprès de l'Etat. L'agglomération rochelaise poursuit son ambition de devenir un territoire exemplaire en matière environnementale, avec un objectif de réduire de 50% son empreinte carbone à l'horizon 2030, pour arriver à une relative neutralité dix ans plus tard. Pour y parvenir, elle a postulé en 2017 à un appel à projet de l'Etat concernant les territoires d'innovation de grandes ambitions (TIGA). Objectif : faire partie des 10 lauréats qui bénéficieront d'un coup de pouce financier de l'Etat pour mener à bien leur plan.

Après avoir été retenue en janvier 2018 à l'issue d'une première étape de sélection, elle s'apprête aujourd'hui à se lancer dans la deuxième étape du processus. L'agglomération et ses partenaires du consortium vont soumettre à l'Etat leur nouveau dossier ce vendredi 26 avril. Ces derniers mois ont servi essentiellement à l'élaboration d'études de faisabilité, pour affiner le projet. C'est donc un nouveau dossier complété de fiches explicatives sur chacune des articulations du projet, avec des actions concrètes identifiées, des tableaux de financements, des modèles d'affaires et des lettres d'engagements de partenaires publics et privés qui va être présenté.

Pour se distinguer parmi les neuf autres candidats TIGA encore en lice, le consortium rochelais mise sur son approche globale des problématiques d'un territoire, avec un objectif de pouvoir à terme dupliquer les solutions innovantes ailleurs en France. Il s'est donc attaché à trouver des outils et des leviers autour de cinq thématiques : la préservation du littoral, la rénovation du bâti et l'éco-construction, l'écologie industrielle, la mobilité et les énergies renouvelables.

Mutualiser les moyens, à commencer par les données

Parmi les outils que souhaite mettre en place le consortium rochelais, le plus innovant d'entre eux est l'agrégateur de carbone territorial. Pour la première fois en France, une coopérative multisectorielle va permettre d'initier et d'accompagner des projets visant la neutralité carbone, d'en évaluer le potentiel de réduction des émissions, de les valoriser en « crédits carbone », et d'apporter ainsi des financements aux porteurs de projets.

Le fonctionnement de cet agrégateur sera notamment soutenu par un autre outil innovant : une plateforme territoriale de données. Cette dernière va permettre de collecter, traiter de façon sécurisée et piloter des données du territoire, récupérées par l'agglomération auprès de ses partenaires. L'objectif est de mutualiser les connaissances pour pouvoir mettre en place des stratégies globales, à l'échelle du territoire. Il va notamment permettre de mesurer, suivre et modéliser la consommation carbone des activités du bassin de vie et des projets portés – il sera en ce sens une aide pour l'agrégateur.

Miser sur les carbones bleu, vert et brun

Pour tendre vers la neutralité carbone, le consortium rochelais compte également beaucoup sur la capacité d'absorption en CO₂ de la végétation des zones humides littorales, comme les herbiers des estrans, les marais ou les zostères. Ces écosystèmes ont une grande capacité de captation de CO₂, qu'ils transforment et stockent dans la biomasse de façon transitoire ou dans des sédiments à plus long terme. Une fois estimée, la capacité de stockage de chacun pourra être « défalqué » du bilan carbone global. Ce carbone bleu fait depuis plusieurs mois l'objet de recherches au laboratoire LIENSs de l'Université de La Rochelle. Le projet du consortium rochelais prévoit également une mise en avant du « carbone vert » (les forêts) et du « carbone brun » (l'agriculture) – des expérimentations sont notamment prévues avec des agriculteurs.

Miser sur l'éco-construction

Le bâtiment, de sa construction à son usage, étant un des plus gros émetteurs de carbone (25% des

émissions de gaz à effet de serre, selon le ministère de la transition écologique), le projet « territoire zéro carbone » s'attache à aller vers un bâti plus vertueux. **La Rochelle** s'est notamment engagée dans un programme de réhabilitation des bâtiments de son territoire, dans un objectif d'efficacité énergétique et d'optimisation bas carbone, tout en intégrant le confort et les réalités économiques des habitants. Elle s'appuie également sur les recherches en matière d'éco-construction menées sur le pôle Atlantech.

Aller vers l'efficacité énergétique

Fort de ses innovations en matière de rénovation et d'éco-construction, le territoire rochelais concentre ses efforts sur l'autoconsommation et la gestion de la boucle énergétique à l'échelle des quartiers. Là aussi, différentes études ou expérimentations sont en cours auprès de plusieurs partenaires (Atlantech, Université, Port Atlantique, services techniques de l'agglomération) pour que l'énergie produite soit supérieure à l'énergie consommée, stockée sous forme d'hydrogène, réutilisable pour les bâtiments et la mobilité. Afin d'accompagner les habitants dans la transition énergétique, l'agglomération rochelaise a mis en place différents dispositifs d'accompagnement : un point info Energie pour des conseils sur l'isolation, le chauffage, la production d'eau chaude, etc ; des aides financières pour installer des énergies renouvelables ; mise en place d'un « cadastre solaire ». Ce dernier permet de renseigner sur la quantité de chaleur ou d'électricité que pourrait produire une toiture, en saisissant simplement son adresse. L'agglomération s'appuie également sur son « plan climat énergie territorial » (PCET), élaboré en 2015 autour d'une trentaine d'actions, dont l'adoption de modes de déplacements moins carbonés.

Mettre en place des mobilités durables

Avec cette candidature « zéro carbone », le consortium rochelais s'est engagé à réduire ses rejets de CO₂ liés à la mobilité de 70% d'ici 2040. Un vrai défi quand on sait que les transports représentent un peu plus de 40% des émissions de gaz. Toute l'attention est donc focalisée sur les transports de passagers et de marchandises. L'agglomération était déjà pionnière en ce sens, avec la mise en place des vélos en libre accès, des navettes maritimes électriques, puis à propulsion hydrogène, des voitures électriques en libre accès et des bus électriques. Pour continuer sur sa lancée, le territoire rochelais réfléchit à la mise en place d'un service de location de véhicules à hydrogène vert, produit sur le site d'Atlantech. Un travail a également été entamé pour aider les entreprises à entamer une réflexion, voire un changement, dans leur motorisation et dans leurs habitudes de transports, des salariés aux livraisons, à commencer par le fameux « dernier kilomètre » (entre la gare et l'entreprise, entre le port et l'entreprise, etc.) qui serait responsable de 25% des émissions carbone d'un centre-ville. Le consortium compte notamment mettre en place un observatoire de la mobilité des personnes et des marchandises pour mesurer ces dépenses carbone et ajuster des stratégies pour dépenser moins.

Développer l'économie circulaire

Impossible de réduire ces émissions carbone sans mettre dans la boucle les entreprises d'un territoire. Le consortium est en train de mettre en place une Plateforme territoriale d'économie circulaire dans le but de faciliter le développement de projets, d'échanges et de collaboration entre les 2000 entreprises des 16 parcs d'activités de l'agglomération. Elle s'inspire de deux modèles existants : le réseau Biotop, qui fédère 120 entreprises de Périgny depuis 2010 autour de la valorisation en circuit-court des déchets de chacun (réemploi, recyclage) ; le dispositif MER, Matières énergies rochelaises, créé en 2016 par le port Atlantique de **La Rochelle** et l'Union maritime, qui permet à une quarantaine d'entreprises liées à l'activité du port de mutualiser des achats, partager l'usage de palettes ou recycler des gravats pour la construction. A ce jour, un peu plus de 150 entreprises sont déjà impliquées dans cette forme d'économie circulaire. La mise en place de la nouvelle plateforme collaborative devrait permettre d'étendre ce genre de dispositifs aux autres zones d'activités de l'agglomération, et de mettre en commun usages et données. Progressivement sensibilisées à ce sujet, les entreprises feront également l'objet d'un plan d'accompagnement sur 2020-2025.

Accompagner la prise de conscience globale

Ultime défi de cette transition vers la neutralité carbone : convaincre le grand public de participer.

Le consortium s'est donc donné pour objectif de permettre à chacun d'apporter sa contribution sans se sentir contraint. Après l'organisation d'un forum participatif en novembre 2018, l'agglomération rochelaise va mettre en place un Comité citoyen pour faire remonter les idées innovantes et créer un fons d'initiatives locales pour accompagner les projets. La création d'un tiers-lieu dédié est également en réflexion. Une plateforme numérique devrait également être lancée, avec des modules d'échange et de mise en réseau, pour créer des synergies entre les porteurs de projets et les personnes souhaitant simplement s'engager dans une démarche citoyenne, sous différentes formes de contribution.

Anne-Lise Durif

Par Anne-Lise Durif

Crédit Photo : Archives Anne-Lise Durif

Toutes les réactions sont soumises à validation de la rédaction d'Aqui avant leur publication sur le site. Conformément à l'article 10 du décret du 29 octobre 2009, les internautes peuvent signaler tout contenu illicite à la rédaction d'aqui.fr qui s'engage à mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la suppression des dits contenus.

* champs obligatoires



Charente-Maritime

[Haut de page ↑](#)

Agrégateur carbone en projet à La

Rochelle

La communauté d'agglomération de La Rochelle, l'université de La Rochelle, Atlantech, la Ville et le Port Atlantique mettent en place un programme innovant visant à créer un outil coopératif permettant l'émission et la vente de crédits carbone. (**Info Eco 25/04 p.2**)



Un nouveau pas de franchi vers un territoire zéro carbone

Yannick Picard

L'Agglo va se doter d'un outil qui lui permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

LAGORD

En associant un maximum d'acteurs de son territoire pour que tous puissent contribuer, à leur façon et à leur échelle, à la transition énergétique, la Communauté d'agglomération (CDA) de La Rochelle, ambitionne de devenir à l'horizon 2040, le 1er territoire urbain littoral zéro carbone.

Atlantech fait parti du consortium rochelais, « La Rochelle 1er territoire littoral zéro carbone » À ses côtés, la Ville, l'Université, le parc Atlantech et le Grand port maritime ont formé un consortium. Il vise aujourd'hui à déployer un outil aussi innovant qu'inédit et qui s'inscrit en droite ligne de la création du label Bas Carbone, publié au Journal officiel le 29 novembre dernier.

L'agrégateur carbone territorial, c'est ainsi qu'il se nomme, sera opérationnel d'ici à la fin de l'année. Un coup d'avance sur le plan national pour l'Agglo, qui pourra avec cet outil dont ce ne sont encore que les prémisses, mettre en lien les porteurs de projets et les financeurs. Ce dispositif technique et financier sera destiné à accompagner le développement de projets en faveur d'une réduction des émissions de carbone. Sont concernés, à la fois les entreprises, les collectivités, les associations et même les simples citoyens, qui pourraient avec leurs

projets, permettre de diminuer de 400 000 tonnes d'équivalent de CO 2 l'empreinte de l'Agglo laissée sur la planète, à l'horizon 2040.

400 000 tonnes de CO2

Une mesure qui est aujourd'hui possible grâce au nouveau label Bas Carbone. Derrière cet agrégateur, une future société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) en cours de création, qui permettra de mettre en relation particuliers et entreprises.

Avant tout des "liens humains" Pour autant, pas d'ordinateurs démesurés pour calculer et certifier les tonnes d'équivalent de CO 2 susceptibles d'être économisées.

« Ce sera avant tout du lien humain », explique Anne Rostaing, chef de projet Énergie Atlantech, en charge du pilotage de l'agrégateur. Concrètement, d'un côté on trouve les porteurs de projets particuliers ou entreprises ayant identifié dans leur habitat ou leur flotte de véhicules par exemple, des diminutions potentielles de pollution pouvant être effectuées. « Une tonne d'équivalent CO 2 d'économisée, égale un crédit carbone », poursuit Anne Rostaing De l'autre, des acheteurs de crédit carbone, qui pourront être des entreprises, des collectivités, des associations voire des particuliers, dont le but sera de compenser une partie de leur propre empreinte carbone en réinvestissant ces crédits dans des projets locaux.

Une sorte de financement participatif, où les porteurs de projets pourraient voir une partie de

leur investissement pris en charge. L'agrégateur sera opérationnel en 2020, avec une trentaine de projets identifiés. 20 % de la population de l'Agglo pourraient être concernées d'ici 10 ans.

Le 1er quartier urbain bas carbone Atlantech® est un quartier entier conçu et exploité bas carbone autour d'un parc paysagé. Un véritable creuset de technologies et d'innovations autour du développement durable, de la mobilité douce et de l'éco-construction. À la fois quartier d'habitation et espace d'activité dédié à la transition énergétique, le parc Atlantech® est un laboratoire à ciel ouvert. Il intègre l'ensemble de la filière du bâtiment durable et de la réhabilitation en collaboration étroite avec la profession et l'Université de La Rochelle. Mais ce sont également plus de 300 logements connectés, 200 hébergements étudiants en lien avec le nouveau centre de formation des apprentis, sur un parc paysagé de plus de 3 hectares qui constitue l'armature du projet urbain. ■



Comment limiter l'impact du numérique sur l'environnement : les mesures prises à La Rochelle

18/06/2019 | Les partenaires du consortium territoire littoral zéro carbone ont signé une charte de bonnes pratiques éthique et environnementale ce mardi

C'est un fait concret et mesurable : la pollution numérique a doublé en quelques années et pourrait à ce rythme polluer autant que les voitures en 2025. Au-delà de consommer une quantité impressionnante de ressources naturelles non renouvelables, de métaux et de terres rares dont l'extraction menace les populations et les écosystèmes, les usages du numérique sont responsables aujourd'hui de 6% des émissions mondiales de gaz à effet de serre et de 10% de la consommation d'électricité mondiale. Une prise de conscience commence à prendre forme auprès des chercheurs, des entreprises et du grand public : selon l'étude de l'Observatoire du numérique, 40% des publics interrogés se disent conscients que l'utilisation des smartphones, tablettes et autres objets connectés pourrait avoir un impact négatif sur l'environnement.

Pour contribuer à endiguer ce phénomène, l'agglomération de laRochelle et ses partenaires du consortium engagé dans le projet « territoire littoral urbain zéro carbone », actuellement en cours d'analyse au niveau de l'Etat dans le cadre d'un appel à projet de territoire innovant de grande ambition (TIGA), ont décidé de se mobiliser sans attendre. La Ville et la Communauté d'Agglomération de LaRochelle, l'Université, Atlantech et le Port Atlantique LaRochelle ont signé une Charte du Numérique responsable le 18 juin à l'université, dans le cadre d'une journée dédiée à des rencontres entre chercheurs sur le sujet, clôturée par une conférence grand public sur cette thématique.

Réduire l'impact carbone

Cette charte engage les institutions partenaires aussi bien sur la gestion éthique des données que sur la réduction de l'impact carbone de leurs pratiques en interne du numérique. « La charte formalise des actions qui existaient déjà plus ou moins selon les services, en concrétise de nouvelles, et surtout pose un cadre d'application à ces différentes mesures », explique le président de l'université Jean-Marc Ogier. Dans le prolongement de la loi RGPD (Règlement général sur la protection des données, appliquée depuis le 20 juin 2018), les équipes chargées de sa mise en application devront veiller au bon respect de la charte, que ce soit à l'université, dans les entreprises partenaires du consortium dont le port Atlantique ou encore dans l'administration rochelaise (personnels de mairie et d'agglomération).

Un exemple de bonnes pratiques concrètes : « réduire le nombre de mails envoyés ; mettre en place une politique d'impression contrôlée en réduisant par exemple ses impressions papier et en adoptant une politique d'impression commune ; mutualiser les laboratoires de calcul plutôt que d'en avoir un par groupe de recherches, etc. », explique Jean-Marc Ogier, pour qui tous ces engagements font partie du concept Smart Campus de l'université. Des mises en application similaires sont ou seront mises en place chez les autres signataires de la charte. « Pour nous, ça s'inscrit directement dans la continuité de notre engagement avec le label Cit'Ergies », renchérit le président de l'agglomération et maire de LaRochelle Jean-François Fountaine.

Vers une gestion éthique et durable des données

Selon cette charte, réduire ses usages du numérique au quotidien passe également par une nouvelle approche de la gestion des données. « Aujourd'hui, on a l'impression d'être dans une course effrénée à l'usage et au stockage des données : au fil du temps, on a cherché à avoir toujours plus capacité de mémoire numérique, puis il y a eu le Cloud et la course est toujours en cours, on a l'impression qu'il n'y a plus de limite », explique Jean-François Fountaine, pour qui il faut revenir à une sobriété dans l'ensemble de nos modes de consommation. « Il faut interrompre ce processus d'acquisition permanent pour investir dans ce qui est vraiment essentiel », renchérit

Jean-Marc Ogier.

Au-delà de limiter son stockage, la gestion des données numériques soulève également des questions éthiques. « Garder la main sur le numérique, c'est remettre de l'humain dans cette course folle à l'acquisition », analyse Jean-François Fountaine, « la thématique soulève aussi des problématiques de gouvernance : à qui appartiennent ces données ? Comment garder la main sur leur utilisation ? Comment faire pour que l'éthique reste présente dans cet usage ? ». On l'a vu il y a peu dans le contexte géopolitique international, les données peuvent être manipulées dans des enjeux de pouvoirs politiques et le numérique devenir dangereux lorsqu'il est concentré dans les mains d'un gouvernement arbitraire, souligne l'élus, «le numérique doit rester dans les mains de pouvoirs où sont présents des contre-pouvoirs, c'est un enjeu de démocratie ».

« L'enjeu d'aujourd'hui, c'est de trouver comment concilier le développement économique avec l'évolution du numérique, qui va très vite, et ce avec les contingences du développement durable », poursuit Jean-Marc Ogier. L'Université de **La Rochelle** mène déjà un programme de recherches sur la fraude aux données et la fraude à transformation d'images. Depuis un mois, elle accueille également le tout premier Institut du numérique de France. Créé au printemps, il est composé de chercheurs, de grandes entreprises comme La Poste ou Le Crédit Agricole, d'ONG et de PME.

Par Anne-Lise Durif

Crédit Photo : Anne-Lise Durif



Charente-Maritime

[Haut de page ↑](#)

■ La Rochelle en lice pour l'appel «Territoires d'innovation»

Le territoire rochelais est préselectionné dans le cadre de l'appel à projets national «Territoires d'innovation» pour une audition le 9 juillet. Il souhaite développer le premier territoire urbain littoral zéro carbone d'ici 2040. Par ailleurs, La Rochelle Université fait partie des 17 lauréats de l'appel à projets européen Universités européennes grâce à son projet EU-Conexus, l'Université européenne pour un littoral urbain durable intelligent. ([Sud Ouest \(La Rochelle / Rochefort\) 27/06 p.16](#))



L'Agglomération et l'Université confortées

La Rochelle est toujours en lice pour obtenir le soutien financier de l'État. Quant à l'Université, elle est dès à présent lauréate d'un appel à projets européen

L'Agglomération et l'Université confortées

TERRITOIRE ZÉRO CARBONE

La Rochelle est toujours en lice pour obtenir le soutien financier de l'État. Quant à l'Université, elle est dès à présent lauréate d'un appel à projets européen

Engagé dans l'appel à projets national « Territoires d'innovation », le territoire rochelais entend devenir le premier territoire urbain littoral zéro carbone dès 2040. Le comité de pilotage de l'action Territoires d'innovation vient de pré-sélectionner le projet pour une audition le 9 juillet, retenant 25 dossiers parmi les 48 candidatures. Évidemment, l'Agglomération se réjouit dans un communiqué de « l'opportunité de défendre cet ambitieux programme humain et urbain ». Mais il s'agit bien pour les différents partenaires privés et publics d'obtenir un soutien financier indispensable au déploiement du projet zéro carbone. Pour cela, il s'agira de réussir l'ultime épreuve de l'oral. Pour les services de l'Agglo, « cette nouvelle étape vient conforter la dynamique animant le territoire pour accélérer la transition écologique. Cette dimension collective est en effet la clé pour agir efficacement en faveur de la transition vers le zéro carbone et pour être au rendez-vous en 2040. » Parmi les 130 partenaires

du dossier rochelais, il en est un qui avait, hier soir, une autre raison de pavoiser : l'université.

L'université à la fête

En effet, « La Rochelle Université fait partie des 17 lauréats de l'appel à projets européen Universités européennes grâce à son projet EU-CONEXUS, l'Université européenne pour un littoral urbain durable intelligent. 54 projets issus de toute l'Europe avaient été déposés en février 2019 par 114 établissements », commente la communication de l'Université.

« Le projet, à l'approche pluridisciplinaire et transnationale, a pour objectif de répondre à des enjeux sociétaux, économiques, techniques et environnementaux des littoraux autour de quatre dimensions : environnement et biodiversité; énergie et bâti durable; transformation numérique; cultures, sociétés, organisations et éducation », rappellent les services de l'Université. ■



Environnement | Territoires d'innovations : LaRoche passe le grand oral

27/06/2019 | “**LaRoche** Territoire Zéro Carbone” a été officiellement présélectionnée dans le cadre de l'appel à projets « Territoires d'Innovations ». Le bassin rochelais va peut-être pouvoir devenir le site expérimental français littoral, urbain et zéro carbone qu'il ambitionne à l'horizon 2040. Après avoir passé les premières étapes de l'appel à projet de l'Etat concernant des projets Territoire Innovant de Grande Ambition (TIGA), le projet vient d'être retenu par le comité de pilotage de l'action Territoires d'innovation du PIA 3 pour la phase d'auditions qui est la dernière ligne droite avant l'annonce des lauréats attendue en septembre. Le grand oral aura lieu le 9 juillet à Paris.

Le projet de **LaRoche** figure parmi les 25 dossiers retenus sur les 48 candidatures ayant franchi le premier volet de sélection. « Les partenaires publics et privés engagés dans la démarche se réjouissent de cette opportunité de présenter plus avant cet ambitieux programme humain et urbain et d'obtenir un soutien financier indispensable à son déploiement », a fait savoir le 26 au soir l'agglomération de **LaRoche** dans un communiqué, « Cette nouvelle étape vient conforter la dynamique animant le territoire, dont la priorité est de proposer des solutions concrètes pour accélérer la transition écologique. Le comité de pilotage du projet salue tous les acteurs mobilisés, les 130 partenaires issus de l'agglomération rochelaise mais aussi des territoires d'alliances, pour leur implication dans ce projet « local » d'intérêt national. Cette dimension collective est en effet la clé pour agir efficacement en faveur de la transition vers le zéro carbone et pour être au rendez-vous en 2040 ».

Anne-Lise Durif

Par Anne-Lise Durif

Crédit Photo : Archives Anne-Lise Durif

Toutes les réactions sont soumises à validation de la rédaction d'Aqui avant leur publication sur le site. Conformément à l'article 10 du décret du 29 octobre 2009, les internautes peuvent signaler tout contenu illicite à la rédaction d'aqui.fr qui s'engage à mettre en oeuvre les moyens nécessaires à la suppression des dits contenus.

* champs obligatoires



“La Rochelle, territoire zéro carbone” sélectionnée

Engagée dans l'appel à projets national “Territoires d'innovation”, La Rochelle entend devenir le premier territoire urbain littoral zéro carbone dès 2040. Le comité de pilotage de l'action Territoires d'innovation du PIA 3* vient de présélectionner le projet pour une audition le 9 juillet, retenant 25 dossiers parmi 48 candidatures. Les partenaires publics et privés engagés dans la démarche se réjouissent de cette opportunité de présenter cet ambitieux programme humain et urbain et d'obtenir un soutien financier. ■

REMARQUES

Cette revue de presse compile les retombées obtenues dans les médias autour du projet « La Rochelle Territoire Zéro Carbone » entre le 1^{er} mars et le 5 juillet 2019.

Des discussions sont en cours avec France 3 La Rochelle, France 2, RCF Charente Maritime, et avec France Inter, qui a prévu de réaliser un reportage en septembre.

Différentes actions sont par ailleurs prévues dans les prochaines semaines : un communiqué de presse d'annonce des résultats de l'Appel à Projet « Territoires d'Innovation », des visites presse sur mesure proposées à une sélection de journalistes de médias nationaux, un avis d'expert... Ces nouvelles actions vont nous permettre d'accroître la couverture médiatique du projet zéro carbone.



CONTACTS PRESSE :



Carole Huet / caroleh@oxygen-rp.com / 06 03 49 67 80
Corentin Brichon / corentin.b@oxygen-rp.com / 06 65 31 29 20
Pierrick Pichot / pierrick@oxygen-rp.com / 06 86 68 88 81